



**HAL**  
open science

**Résistance des communautés autochtones  
guatémaltèques face aux industries minières  
canadiennes : le rôle de l'accompagnement international  
questionné**

Émeline Burdillat

► **To cite this version:**

Émeline Burdillat. Résistance des communautés autochtones guatémaltèques face aux industries minières canadiennes : le rôle de l'accompagnement international questionné. Science politique. 2014. dumas-01119444

**HAL Id: dumas-01119444**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01119444>**

Submitted on 25 Feb 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

***Résistance des communautés autochtones guatémaltèques face aux industries minières canadiennes :  
Le rôle de l'accompagnement international questionné***



***PAQG- Mai 2009-Manifestation des communautés devant l'ambassade canadienne à Guatemala Ciudad,  
pour protester contre le projet Marlin.***

Par

BURDILLAT Emeline

Mémoire entrant dans le cadre de l'obtention du

Master “Organisations Internationales et ONG ”

Institut d'Études Politiques de Grenoble

Sous la direction de Johanne Pabion-Mouriès

2013-2014



# Tables des matières

Remerciements .....	4
Introduction .....	5
<b>Première Partie. Les enjeux et prémisses de l'Accompagnement International.....</b>	<b>11</b>
<i>Chapitre 1. L'émergence de l'Accompagnement International .....</i>	<i>11</i>
I. L'Accompagnement International : Définition et apparition .....	11
II. La théorie de la dissuasion comme précepte fondateur de l'accompagnement .....	15
<i>Chapitre 2. L'accompagnement comme outil de construction de la paix : l'exemple du retour des réfugiés guatémaltèques .....</i>	<i>21</i>
I. L'accompagnement dans la résolution de conflits : De la théorie à la pratique .....	21
II. L'accompagnement international dans le cas du retour des réfugiés guatémaltèques .....	23
<b>Deuxième Partie. Le Canada, le Guatemala et les entreprises minières : des relations de proximité .....</b>	<b>30</b>
<i>Chapitre 1. Le soutien économique du Canada à l'industrie minière.....</i>	<i>31</i>
I. Mécanisme d'appui économique, incitatifs fiscaux et encadrement de la bourse de Toronto ..	31
II. Le virage de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) .....	35
<i>Chapitre 2. L'ouverture économique du Guatemala aux projets miniers canadiens .....</i>	<i>38</i>
I. Le Guatemala et les entreprises minières canadiennes : une vieille histoire d'amour?.....	39
II. Une nouvelle logique de développement après la signature des accords de paix : favoriser les investissements étrangers .....	41
<b>Troisième Partie. Les conséquences de l'industrie minière sur les communautés autochtones et le développement d'un mouvement de résistance anti-mine .....</b>	<b>47</b>
<i>Chapitre 1. Les conséquences dramatiques des mégas projets miniers sur les communautés autochtones .....</i>	<i>47</i>
I. Conséquences environnementales : le droit à un environnement sain et le droit à la vie bafouée .....	48
II. Les conséquences sociales des projets miniers.....	51

<i>Chapitre 2. L'émergence de mouvements de résistance anti-mine</i> .....	55
I. La construction d'un mouvement de résistance de la société civile : le tournant perpétré par la résistance à la mine Marlin.....	56
II. Les faiblesses et défis des mouvements de résistance anti-mine au Guatemala.....	60
<b>Quatrième Partie. Le rôle de l'accompagnement questionné dans le cas spécifique de la lutte contre les industries extractives canadiennes</b> .....	67
<i>Chapitre 1. Le PAQG face à de nouveaux défis</i> .....	67
I. Stratégie de diffamation de l'accompagnement international.....	67
II. Implication de l'ambassade canadienne au Guatemala.....	71
<i>Chapitre 2. Revisiter l'accompagnement international et ses enjeux</i> .....	75
I. Quand le PAQG se positionne contre l'industrie minière.....	76
II. Une logique de l'accompagnement international à redéfinir : de nouveaux acteurs, une nouvelle stratégie?.....	80
<b>Conclusion</b> .....	85
<b>Bibliographie</b> .....	88
<b>Annexes</b> .....	93
<i>Annexe 1- République du Guatemala Droits miniers</i> .....	93
<i>Annexe 2- Licences en vigueur et demandes en cours</i> .....	94
<i>Annexe 3- Entretien Steven Kaal</i> .....	95
<i>Annexe 4- Entretien Laurence Guénette</i> .....	100
<i>Annexe 5- Entretien Leocadio Juracán</i> .....	113
<i>Annexe 6- Entretien Elyse Desjardin</i> .....	123
<i>Annexe 7- Entretien Annie Pelletier</i> .....	132

## **Remerciements**

Tout d'abord, je tiens à remercier Laurence Guénette pour sa disponibilité tout au long de mon stage, ainsi que sa grande patience à répondre à l'ensemble de mes questionnements, qui furent nombreux.

Un grand merci à Étienne Roy-Grégoire pour ses précieux conseils, ses pistes de réflexion pour l'élaboration de ce mémoire.

Ensuite, un grand merci à Johanne Pabions-Mouriès pour son aide, ses conseils et sa disponibilité.

Un grand merci aussi à tous ceux qui m'ont accordée de leur temps pour effectuer les entretiens.

Enfin, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont soutenue, qui m'ont relue, ou accompagnée pendant l'écriture de mon mémoire.

## Introduction

Le 13 avril dernier, Merilyn Topacio Reynoso activiste du mouvement de jeunesse contre les compagnies extractives à Mataquesuintla au Guatemala, a été assassinée. Son père, Edwin Alexander Reynoso, leader communautaire et représentant de la résistance du mouvement « *Défense des ressources naturelles* » a lui aussi été attaqué<sup>1</sup>. Ces exactions commises envers ces deux activistes engagés contre un projet minier très controversé – le « projet Escobal » - de la compagnie canadienne Tahoe Ressources, sont malheureusement devenues monnaies courantes dans ce pays instable d'Amérique Centrale.

En 2013, l'UDEFEGUA (Unidad de Protección a Defensores de Derechos Humanos en Guatemala<sup>2</sup>), recense près de 657 attaques visant des activistes des droits humains, contre 305 l'année précédente. Cette augmentation inquiétante des exactions commises envers ces militants rend compte du niveau d'injustice et d'impunité qui touche encore aujourd'hui la société guatémaltèque.

Pour comprendre cette situation, il est nécessaire de revenir sur l'histoire douloureuse et violente qu'a connue le pays.

Le Guatemala a fortement été marqué par la colonisation espagnole, qui débuta en 1524 par la conquête de l'Espagnol Pedro de Alvarado. Les injustices et violences débutent alors pour les communautés Mayas qui deviennent des esclaves dans les Haciendas<sup>3</sup> et les grandes plantations. L'ère coloniale marquera à jamais les relations sociales du Guatemala, les rendant fortement hiérarchisées et créant une oligarchie d'environ deux cent cinquante familles, tenant le secteur politique, militaire et économique du pays. Ainsi, au XVIème siècle, 86 % des terres cultivables étaient attribuées à ces familles, tout en les faisant bénéficier d'un traitement fiscal préférentiel en fonction de l'origine de classe. Preuve que ces inégalités sont encore

---

<sup>1</sup> Mining Watch, [http://www.miningwatch.ca/sites/www.miningwatch.ca/files/cppib\\_open\\_letter\\_8\\_may\\_2014\\_1.pdf](http://www.miningwatch.ca/sites/www.miningwatch.ca/files/cppib_open_letter_8_may_2014_1.pdf)

<sup>2</sup> UDEFEGUA, <http://www.udefegua.org/>

<sup>3</sup> Grande exploitation agricole



fortement présentes aujourd'hui, 70 % des terres du Guatemala sont détenues par seulement 0,15 % grands propriétaires terriens<sup>4</sup>.

Le Guatemala obtient son indépendance en 1821<sup>5</sup>, pourtant le pays reste sous la tutelle de pays étrangers, et principalement des États-Unis. Entre 1894 et 1944, la compagnie américaine « United Fruit Company » construit un véritable empire bananier. De nombreux *Ladinos*<sup>6</sup> vont alors profiter de cette main mise pour s'enrichir et devenir les principaux propriétaires terriens, excluant toujours un peu plus les populations autochtones. Parallèlement, la répression que mène le gouvernement de Jorge Ubico (1931-1944) sur la population, va entraîner de nombreuses tensions sociales, le poussant à démissionner en 1944. S'ouvre alors une période démocratique florissante, appelée « *Les dix ans de printemps*<sup>7</sup> » (1944-1954). Sous la présidence de Juan José Arévalo (1945-1951), puis de Jacobo Arbenz Guzman (1951-1954), de nombreuses réformes sociales voient le jour. Une réforme agraire est même envisagée ce qui pousse au mécontentement des grands propriétaires terriens et des compagnies américaines qui voient leurs propres intérêts menacés. Cette transition démocratique prendra prématurément fin par un coup d'État militaire appuyé par la CIA.

Une succession de gouvernements autoritaires va diriger le pays à partir des années 1960, usant toujours plus de la violence afin de faire valoir les intérêts des dirigeants, et de l'oligarchie. En 1962, la guérilla se développe et donne une nouvelle dynamique au conflit. Les violences envers les dirigeants de l'opposition, les activistes, ainsi que les populations indigènes ne cessent alors d'augmenter.

Les années 1980 avec les gouvernements de Fernando Romeo Lucas Garcia (1978-1982) et Efraín Ríos Montt (1982-1983) portent à son apogée le niveau de violence du conflit civil.

La population Maya sera la principale cible de ces exactions (notamment avec la pratique de la terre brûlée) effectuées par les Escadrons de la mort<sup>8</sup>, et par les Patrouilles d'auto défense civile<sup>9</sup>.

---

<sup>4</sup> ANDERSON [Karthryn](#), Weaving Relationships: Canada-Guatemala Solidarity, Wilfrid Laurier University Press (Dec 8 2003), p.10

<sup>5</sup> L'indépendance en 1821 donne naissance à cinq pays : Guatemala, Honduras, Salvador, Nicaragua, Costa Rica. Les frontières correspondent aux divisions administratives coloniales.

<sup>6</sup> Les Ladinos sont des métisses, descendants d'Espagnols.

<sup>7</sup> PAQG, L'envers de la tortilla : Le Guatemala raconté autrement. p.7

<sup>8</sup> Groupe armé qui organise des exécutions et des violences.

Une période de négociation de paix s'ouvre à partir des années 1990, mais il faudra attendre le 29 décembre 1996 pour que soit officiellement signés de fragiles Accords de Paix. Néanmoins après trente-six ans de conflit, le bilan humain est lourd. La Commission de Clarification Historique<sup>10</sup> (CEH) dénombre au total 669 massacres, plus de 200 000 victimes (principalement des civils Mayas), 45 000 disparitions, un million de déplacés internes, 440 villages détruits, et 500 000 réfugiés.

Ce difficile passé a fortement structuré les rapports sociaux actuels, marginalisant et excluant la population indigène, mais a aussi laissé dans l'inconscient collectif d'importantes séquelles. Ce poids est d'autant plus lourd lorsqu'on sait que le Guatemala est le foyer de la civilisation Maya. Avec la Bolivie, il est actuellement l'un des deux pays d'Amérique Latine où la population indigène correspond à une majorité de sa population. En effet, la population indigène représente près de 55 % de la population totale guatémaltèque<sup>11</sup>. Descendant des Mayas, on observe aujourd'hui près de vingt-deux groupes ethniques<sup>12</sup> dans le pays, avec quelques principaux comme les Mam dans le département de San Marcos, et les Q'eqchi dans le département de Verapaz et Izabal.

À 80 % rurale<sup>13</sup>, cette tranche de la population est la première victime de la pauvreté, de l'exclusion sociale, de la stigmatisation et du racisme. Selon le PNUD, en 2011 62,4 %<sup>14</sup> de la population vivait dans la pauvreté au Guatemala, dont 29,6 % dans une pauvreté extrême.

---

<sup>9</sup>Les patrouilles d'auto défense étaient composées de paysans recrutés dans les campagnes par la force, et étaient chargées de protéger leurs communautés de la guérilla.

<sup>10</sup> « *La Commission de Clarification Historique a été créée en juin 1994 dans le cadre des accords de la paix. Son mandat est d'examiner les causes ainsi que les conséquences du conflit civile au Guatemala afin d'émettre des recommandations visant à promouvoir la paix* ». PAQG, L'envers de la tortilla : Le Guatemala raconté autrement. p.11

<sup>11</sup> N. HOLDEN William and JACOBSON R.Daniel (2008), Civil society opposition to nonferrous metals mining in Guatemala, *Voluntas* 19 :325-350.

<sup>12</sup> PEREZ Juan, « Guatemala : la présence constante de la peur... », *Sud/Nord*, 2003/1 no 18, p.96-104. DOI : 10.3917/sn.018.0096

<sup>13</sup> ANDERSON [Karthryn](#), *Weaving Relationships: Canada-Guatemala Solidarity*, Wilfrid Laurier University Press (Dec 8 2003), p.10

<sup>14</sup> PNUD, <http://www.gt.undp.org/content/guatemala/es/home/countryinfo/>

C'est donc près de quatre Mayas sur cinq, qui vivent actuellement dans la pauvreté<sup>15</sup>. Cette population revendique aujourd'hui des droits, comme le droit à l'autodétermination, l'éducation bilingue, la fin des discriminations, l'accès à la terre...

Pourtant, les épisodes de violence ne se terminent pas, comme on pourrait le penser, à la signature des accords de paix. En effet, les problèmes à l'origine du conflit civil restent intacts : la pauvreté, les inégalités, la discrimination raciale, ou encore la concentration de la terre. De plus, le Guatemala reste un pays instable, où l'impunité règne aujourd'hui en maître. Cette instabilité se ressent fortement lorsqu'on analyse la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains. Sans cesse menacés et persécutés, les activistes tentent de s'organiser du mieux qu'ils peuvent pour imposer une justice sociale dans le pays. L'accompagnement international devient alors un outil de protection essentiel pour eux. En effet, l'accompagnement offre une présence physique non partisane d'un volontaire étranger à des personnes, communautés, ou organismes qui sont en situation d'insécurité, afin de créer un espace plus sûr leur permettant de poursuivre leurs activités et actions démocratiques.

Le Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG) est l'un des douze organismes d'accompagnement international actuellement présents au Guatemala. Créé en 1992 dans le contexte du retour massif des réfugiés guatémaltèques qui avaient fui la guerre civile et les massacres au Mexique, le PAQG avait pour mission initiale de déployer des observateurs internationaux afin de protéger ces communautés des possibles représailles au moment de leur réintégration dans la société guatémaltèque. Ainsi, pendant six ans (entre 1993 et 1999), près de 65 accompagnateurs et accompagnatrices envoyés par le PAQG, ont soutenus les 25 000 réfugiés guatémaltèques au retour. Cependant, malgré la signature des accords de paix, des violences persistent envers les militants de la nouvelle société civile. Le PAQG ainsi que d'autres organismes décident donc de poursuivre et d'élargir leur mandat, dans le but de soutenir désormais les « *défenseur-e-s guatémaltèques des droits civils, politiques, sociaux, culturels et économiques, victimes d'exactions* »<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> ANDERSON [Karthryn](#), *Weaving Relationships: Canada-Guatemala Solidarity*, Wilfrid Laurier University Press (Dec 8 2003), p.10

<sup>16</sup> PAQG, [www.paqg.org](http://www.paqg.org)

L'objet de ce mémoire consiste en l'analyse de l'accompagnement international proposé par le PAQG aux communautés autochtones au Guatemala, dans le cas spécifique de leur lutte contre les compagnies minières canadiennes. En effet, la problématique minière a structuré l'ensemble de mon stage de six mois au sein du PAQG, puisque l'organisme a lancé en février 2014 une campagne pancanadienne de désinvestissement. De nombreuses institutions financières canadiennes qui gèrent des fonds de placement, investissent également dans des compagnies minières canadiennes connues pour mener des projets miniers controversés au Guatemala. Cette campagne tente donc de conscientiser le public québécois et canadien sur l'existence de ce lien financier, et d'exiger le désinvestissement de ces institutions financières notamment auprès de deux compagnies minières canadiennes que sont Goldcorp et Tahoe Ressources.

Il est vrai que la problématique minière gagne de l'importance en Amérique Latine, où depuis une quinzaine d'années s'y opère un véritable boom minier, notamment à cause de l'augmentation de la demande internationale en ressources minières, mais aussi à cause de l'augmentation du prix des métaux sur les cours mondiaux.

Le Canada y joue un rôle d'importance, disposant d'environ deux cent trente entreprises minières opérant actuellement en Amérique Latine<sup>17</sup>.

Il s'agit donc dans ce mémoire de questionner les concepts théoriques et initiaux de l'accompagnement international dans le cas spécifique de l'activité minière des entreprises extractives canadiennes au Guatemala. J'ai comme postulat de départ que les projets extractifs miniers modifient les acteurs, les manières d'accompagner, les dynamiques ainsi que les stratégies de l'accompagnement international.

Pour répondre à cette question, je concentrerai mes propos sur l'organisme du PAQG, et j'analyserais ses changements organisationnels de sa création jusqu'à aujourd'hui. L'analyse du retour des réfugiés guatémaltèques dans les années 1990 nous permettra de faire des points de comparaison, et d'analyser ainsi les différences.

Quatre grandes parties seront développées au fil de mon argumentaire.

La première nous permettra de poser les bases et les prémisses de l'accompagnement international, en retraçant son émergence, son rôle et en analysant ses différents enjeux.

---

<sup>17</sup> Tribunal Permanent des Peuples contre l'industrie extractive canadienne.

La deuxième partie, plus descriptive tentera d'expliquer les relations préférentielles et de promiscuités entre le Canada, le Guatemala et les entreprises minières canadiennes. Il est essentiel d'exposer ces relations pour analyser par la suite les répercussions que cela joue sur l'accompagnement procuré par le PAQG, ONG canadienne.

La troisième partie exposera les conséquences de l'activité minière canadienne sur les communautés autochtones ainsi que l'organisation d'un mouvement de contestation de la société civile guatémaltèque.

Enfin, la quatrième et dernière partie questionnera les logiques théoriques de l'accompagnement dans le cas spécifique de l'activité minière canadienne au Guatemala et le positionnement du PAQG dans cette lutte.

Ainsi dans l'objectif d'analyser dans quelle mesure l'activité minière des entreprises canadiennes transforme les prémisses de l'accompagnement international, je me suis mise en quête de rencontrer des personnes susceptibles de nourrir mon argumentaire.

La tâche fut finalement assez facile, puisque le PAQG baigne dans un bassin assez large de militants et bénévoles, dont beaucoup sont des anciens accompagnateurs. J'ai donc décidé de mener plusieurs entretiens semi-directifs, avec des anciens accompagnateurs (certains ayant accompagné des communautés autochtones dans leur lutte contre les entreprises minières canadiennes, d'autres ayant été accompagnateurs auprès de militants de la société civile, ou auprès des réfugiés guatémaltèques lors de leur retour et réintégration dans les années 1990), des personnes ayant été accompagnées, et des personnes responsables d'organismes proposant de l'accompagnement international. L'ensemble de ces entretiens, conjoint à l'analyse des archives du PAQG, de témoignages recueillis au sein des bulletins mensuels de l'organisme, de conférences organisées avec des activistes guatémaltèques à Montréal, et ma participation à deux observations participantes — que sont le Tribunal Permanent des peuples contre l'industrie extractive canadienne, et une réunion du PAQG avec la coordonnateur d'Oxfam Guatemala — m'ont permis d'alimenter mon argumentaire et de répondre à mon hypothèse de départ.

## **Première Partie.**

### **Les enjeux et prémisses de l'Accompagnement International**

Cette première partie est consacrée aux enjeux et prémisses de l'accompagnement international. Elle va nous permettre de poser les bases et jalons de ce travail d'analyse sur l'accompagnement, en expliquant tout d'abord son émergence (Chapitre 1) puis en l'analysant comme un outil de construction de la paix, notamment dans le cas spécifique du retour des réfugiés guatémaltèques dans les années 1990 (Chapitre 2).

#### ***Chapitre 1. L'émergence de l'Accompagnement International***

L'accompagnement international est un mode de solidarité particulier relativement récent. Créé formellement depuis une trentaine d'années, il fait désormais parti du paysage de la solidarité internationale. Actuellement déployé dans de nombreux pays, l'accompagnement international a pour avantage d'être une action concrète de solidarité ayant des résultats directs sur les personnes accompagnées, permettant de sécuriser leur espace de travail. De plus, l'accompagnement complété par des témoignages, et de la documentation permet une plus grande visibilité des actions militantes de ces activistes et ainsi une conscientisation du public international.

Dans ce chapitre, nous reviendrons sur l'émergence de l'accompagnement comme mode de solidarité propre (I), avant de nous pencher sur le fondement théorique qui structure l'accompagnement : la théorie de la dissuasion (II).

#### **I. L'Accompagnement International : Définition et apparition**

L'accompagnement international correspond au déploiement d'une personne étrangère non partisane auprès d'un ou d'une militant(e), d'une communauté ou d'un organisme qui fait face à une situation de forte insécurité. L'objectif étant par la présence d'un étranger de dissuader les potentiels agresseurs de commettre des violences et exactions, et créer ainsi un espace plus sécurisé pour que ces groupes ou individus puissent poursuivre leurs activités démocratiques sans encombre.

Les volontaires sont généralement envoyés pour des périodes longues allant de six mois à un an, auprès d'activistes des droits humains, de syndicalistes, de communautés autochtones, ou

encore de groupes paysans. Agissant comme des « *gardes du corps non armés* <sup>18</sup>», ils peuvent passer jusqu'à 24 h sur 24 (en fonction du degré de danger des cas) à accompagner ces personnes soumises à des intimidations et menaces quotidiennes.

L'accompagnement se structure donc autour de la question du « transfert de privilège », puisque ce mode de solidarité se sert d'une vision inégale, insinuant que la vie d'une personne blanche, occidentale, à finalement plus de valeur que celle d'une personne vivant dans un pays du Sud<sup>19</sup>. Ainsi, l'accompagnement d'un occidental dissuaderait donc plus fortement les potentiels agresseurs de commettre un acte de violence, que s'il avait été effectué par une personne ayant une nationalité autre.

Ce concept, est sûrement l'un des inconvénients de l'accompagnement international, dans le sens où il perpétue des relations déséquilibrées et de dépendance entre le Nord et le Sud. Néanmoins, les organismes qui proposent de l'accompagnement international, comme le PAQG ne se cachent pas de se servir de cette vision inégalitaire pour offrir une protection aux militants, et activistes afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités et imposer une justice sociale.

Cette idée sous-jacente à l'accompagnement, d'une protection plus grande par une personne étrangère, n'est pas nouvelle. On peut trouver ses origines dès l'époque coloniale, lorsque des missionnaires européens avaient osé protester pour les droits des populations indigènes contre les Conquistadores. Plus récemment, aux États-Unis lors du mouvement pour les droits civiques dans les années 1950-1960, de nombreux blancs ont effectué un accompagnement non violent auprès des activistes noires dans leurs protestations, afin que ces derniers soient protégés et puissent poursuivre leurs activités.

Le développement dans les années 1960-1970 d'ONG de droits de la personne, comme Amnesty International, a élargi la pression internationale à l'action quotidienne des citoyens. Le citoyen lambda peut lui aussi exercer une forme de pression, grâce à la signature de pétitions, à sa participation à des manifestations, ou encore à l'envoi de courriers

---

<sup>18</sup> MAHONY Liam, EGUREN Luis Enrique, *Unarmed Bodyguards*, Kumariam Press, 1997.

<sup>19</sup> Entretien Laurence Guénette « *Ensuite concernant les inconvénients j'en vois deux. Le premier c'est la question du transfert de privilèges (le fait qu'on soit blanc, qu'on vienne du nord, des pays occidentaux...). Finalement, l'accompagnement est effectif lorsque c'est un Occidental qui le fait et non un Hondurien qui vient au Guatemala pour accompagner! En gros, c'est dire que notre vie vaut plus que la leur! Ce qui est faux, mais l'accompagnement se sert de cette vision là et l'utilise en faveur de ces communautés afin de défendre leur droit!* »

d'indignation à son ambassade ou à son gouvernement. Ainsi, en construisant un réseau de soutien international, Amnesty International a prouvé que l'opinion publique pouvait compter et même protéger des personnes inconnues. Parallèlement, l'accompagnement international engendre une pression similaire, mais plus immédiate dans le sens où des personnes sont physiquement présentes auprès des activistes de droits humains.

Il faudra néanmoins attendre les années 1980 pour que se forge la notion plus moderne de l'accompagnement international, notamment au travers de deux organismes que sont Peace Brigades International (PBI) et Witness for Peace.

Ces deux organisations bien que différentes ont joué un rôle fondateur dans l'établissement de l'accompagnement international. Witness for Peace, est un mouvement de solidarité internationale qui s'est structuré autour d'une expérience de solidarité religieuse, lorsqu'une délégation catholique américaine en visite d'enquêtes au Nicaragua en 1981 pour témoigner des effets dévastateurs de la participation des États-Unis au conflit de basse intensité en Amérique Latine, constate son pouvoir de dissuasion. Witness for Peace enverra ensuite des accompagnateurs lors du retour des réfugiés guatémaltèques en 1990.

PBI est une ONG de promotion de la non-violence et des droits humains. Steven Kaal, coordonnateur pour PBI au Guatemala pendant de nombreuses années, se rappelle de la création de cet organisme : « *Le mouvement des Brigades de la Paix, a pris naissance lors d'une réunion sur la non-violence en Ontario en 1983 [...]. Les Brigades de la paix avaient pour souhait de briser le cycle de la violence par la non-violence. Le choix du Guatemala ne s'est pas fait par hasard. Pendant la réunion de 1983, les membres ont débattu sur l'endroit dans le monde où la violence- à cette période - était à son paroxysme. À ce moment-là, le Guatemala connaissait une vague de violence sans précédent. Du coup, ils ont décidé d'envoyer une équipe là-bas* ».

Au Guatemala, PBI accompagne des membres d'organismes de la société civile comme le GAM<sup>20</sup> afin de les protéger d'éventuelles exactions. Mais l'accompagnement fourni n'est alors pas reconnu par l'État guatémaltèque.

---

<sup>20</sup> Le Groupe de Soutien Mutuel (GAM), est un organisme qui lutte pour la reconnaissance des disparitions forcées pendant la guerre civile au Guatemala.



Le travail des brigades de paix consistait essentiellement à accompagner les membres lors d'évènements publics et faire du lobbying auprès des ambassades occidentales et du gouvernement guatémaltèque.

Mais l'accompagnement international a pris une autre dimension lors du retour dans les années 1990 des réfugiés guatémaltèques qui avaient fui la guerre civile au Mexique. Ce mode de solidarité, s'est alors structuré et institutionnalisé autour de la création d'une multitude d'organisations proposant de l'accompagnement, dont le Projet Accompagnement, et s'est ensuite rapidement étendu dans de nombreux pays (notamment au Sri Lanka, au Salvador, en Palestine...).

Il n'existe pas une seule et unique forme d'accompagnement. Tout d'abord, il est nécessaire de dissocier l'accompagnement national — qui correspond à l'accompagnement de nationaux permettant avant tout un soutien psychologique et moral auprès des personnes accompagnées — de l'accompagnement international — correspondant à l'accompagnement d'étrangers permettant de créer des leviers de pression à l'international dans le but de sécuriser l'espace des personnes menacées.

L'analyse du conflit, des potentiels agresseurs et des mécanismes de répercussion joue un rôle important dans la manière dont l'accompagnateur international va accompagner.

Les entretiens effectués m'ont permis de distinguer plusieurs formes et types d'accompagnements : l'accompagnement individuel (24/24h pour des cas graves très précis et ponctuels), l'accompagnement de type communautaire (surtout dans le cadre des procès contre crimes de génocide), où l'accompagnateur visite les familles des personnes accompagnées, où il se rend un maximum visible afin que les autres membres de la communauté constatent que la personne accompagnée n'est pas seule, l'accompagnement sporadique lors d'évènements publics (manifestations, consultations...) et l'accompagnement institutionnel, où l'accompagnement se fait au niveau d'un organisme qui reçoit des menaces. Le cas du Comité Campesinos del Altiplano (CCDA) dirigé par Leocadio Juracán est un exemple parmi d'autres :

*« Bueno, cuando solicitamos acompañamiento institucional, básicamente es porque el CCDA como organización tiene amenazas, entonces por ejemplo ahora la oficina de Cobán a nosotros nos da temor que puedan atacar la gente que está en la oficina ! Entonces se pide acompañamiento institucional para estar aquí ... con extranjeros... Que vean que hay gente*

*que nos acompaña ! Estan en el oficina, para persuadir algún ataque y calmar un poco la cosa!*<sup>21</sup> » Entretien Leocadio Juracán, dirigeant du CCDA.

L'accompagnement international est donc un mode de solidarité propre, particulier, qui se différencie de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Il est avant tout une source d'espoir et de soutien moral pour les activistes, conscients qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte, que leur travail a de l'importance, et qu'ils ne sont pas ignorés par la communauté internationale.

*« Les avantages de l'accompagnement international, c'est de sécuriser un peu l'espace de travail de la société civile. J'ai pu le constater notamment au travers de discussions avec les personnes accompagnées qui nous remercient souvent, et se sentent un peu plus en sécurité avec un accompagnateur! Tu sais être activiste au Guatemala c'est risquer ta vie tous les jours, et la vie de tes proches aussi! C'est donc dur psychologiquement! Il y a un certain nombre d'activistes qui disent publiquement que sans l'accompagnement ils auraient depuis longtemps abandonné leurs activités! »,* Entretien Laurence Guénette, coordonnatrice du PAQG.

Mais le succès ou l'échec de l'accompagnement repose avant tout et surtout sur la perception de l'agresseur des coups politiques qu'engendrerait son acte d'exaction envers la personne accompagnée. Les répercussions possibles que provoque l'accompagnement international ont donc été pensées lors de sa théorisation, et ce, notamment par la théorie de la dissuasion.

## **II. La théorie de la dissuasion comme précepte fondateur de l'accompagnement**

L'essence même de l'accompagnement international repose sur la théorie de la dissuasion.

La dissuasion se définit comme un « *moyen quelconque utilisé pour dissuader quelqu'un, un groupe* <sup>22</sup> ». Dans une situation de conflit, les acteurs associent leurs actions politiques à des

---

<sup>21</sup> « *Quand nous sollicitons un accompagnement institutionnel, c'est parce que le CCDA comme organisation reçoit des menaces, par exemple actuellement nous avons peur que les personnes qui travaillent au bureau de Cobán soient victimes d'une attaque ! C'est pourquoi on a un accompagnement institutionnel pour être là... avec des étrangers... Pour qu'ils voient que des personnes nous accompagnent ! Ils sont dans le bureau pour dissuader des possibles attaques et calmer un peu la chose ! »*

<sup>22</sup> Larousse, définition Dissuasion, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dissuasion/26036>

conséquences et à des coûts. Ils dissocient alors des conséquences acceptables et des conséquences qui ne le sont pas, permettant de délimiter un espace politique et d'effectuer un calcul coût/bénéfice clair. Si les bénéfices tirés sont plus grands, alors l'acteur pourra décider de mener son action jusqu'au bout, même si elle provoque en parallèle des conséquences négatives. La dissuasion est donc effective lorsqu'elle fait pencher la balance des conséquences négatives, les rendant plus importantes que les conséquences positives. Généralement utilisée en relations internationales par rapport à la question du nucléaire, la théorie de la dissuasion est aussi valable et effective dans le contexte des droits humains.

Bien que très peu de travaux théorisent l'accompagnement international, l'ouvrage de L.Mahony et L-E. Eguren<sup>23</sup> en la matière est intéressant à analyser.

Pour ces deux auteurs, la dissuasion dans le contexte des droits humains signifie l'établissement d'une menace suffisamment importante pour dissuader les potentiels agresseurs de ne pas commettre des violations des droits de la personne. Ainsi, on comprend que la dissuasion fonctionne par exemple, lorsqu'un État se dit soucieux de préserver ses relations économiques, diplomatiques et politiques avec d'autres États. Il souhaitera alors réduire les possibles coûts politiques qu'engendrent certaines de ses pratiques concernant les droits de la personne afin de ne pas envenimer ses relations diplomatiques, et ne pas percevoir de pressions et coûts politiques.

La présence d'accompagnateurs étrangers auprès de défenseurs et défenseuses des droits, provoque donc de fait un effet dissuasif, car ces derniers sont susceptibles d'informer auprès de leurs ambassades respectives les exactions commises, ou le non-respect de certains droits par l'État dans le secteur des droits humains, et d'activer une chaîne de solidarité via leurs réseaux respectifs. L'accompagnement permet donc de modifier l'espace politique de chacun des acteurs. Du côté des activistes des droits humains, il permet un espace de travail plus sécurisé, tandis que du côté des agresseurs, il limite l'espace disponible pour une action violente envers les militants des droits. Finalement, la théorie montre que si une agression prend place malgré la présence d'accompagnateurs internationaux, la communauté internationale réagira plus vite que s'il n'y avait pas une telle présence.

---

<sup>23</sup> MAHONY Liam, EGUREN Luis Enrique, *Unarmed Bodyguards*, Chapter 8 « Deterrence, Encouragement, and Political Space » p.84, Kumariam Press, 1997.

Néanmoins si la théorie semble facile à saisir, la réalité reste beaucoup plus complexe. En effet, nombreux sont les acteurs, et les variables à prendre en compte et à analyser avant le déploiement d'accompagnateurs internationaux sur place.

Dans le secteur des droits de l'homme, les théoriciens distinguent principalement deux types de dissuasion possibles : la dissuasion générale et la dissuasion immédiate<sup>24</sup>.

La première correspond aux efforts collectifs à l'échelle mondiale pour faire respecter les droits de l'homme et créer une pression internationale en cas de violation de ces droits. Ceci se retrouve dans les condamnations morales et rappels à l'ordre émis par la communauté internationale dans le cadre des grandes instances internationales telles l'ONU, les condamnations juridiques d'anciens agresseurs par des instances juridiques nationales ou internationales, le lobbying de la société civile auprès des États...

La dissuasion immédiate correspond à une action spécifique donnée à un acteur particulier, bien identifié, afin de prévenir des exactions à l'encontre d'une victime elle aussi identifiée. L'accompagnement international est donc un outil de cette seconde dissuasion, et complète la dissuasion générale portée par la communauté internationale.

L'accompagnement pour qu'il soit effectif doit nécessairement remplir une série de conditions. Tout d'abord, l'accompagnateur ainsi que l'activiste doivent clairement identifier le ou les agresseurs potentiels. De manière générale, l'identité de celui-ci est déduite, car les menaces se font souvent de manière anonyme. Les organismes comme ACOGUATE<sup>25</sup> qui gère le déploiement d'accompagnateurs au Guatemala doivent donc remonter la chaîne en se posant les questions suivantes : Qui est directement affecté par l'activité de ce ou ces militant(s) ? Finalement, quel acteur tirerait des bénéfices de l'arrêt immédiat du travail de cet activiste?

L'identification de l'agresseur est primordiale, car les mécanismes de pressions ne fonctionnent pas sur tout le monde. Ainsi, dans le cas du narcotrafic, l'accompagnement international est inefficace, car les narcotrafiquants ne prennent pas en compte les possibles

---

<sup>24</sup> Ibid

<sup>25</sup> ACOGUATE est un organisme de Coordination de l'accompagnement international au Guatemala, disposant de 11 comités autonomes, regroupant 10 pays européens et nord américain, dont le PAQG. <http://acoguate.org/>

répercussions de la communauté internationale, qui n'a elle-même pas de possible marge de manœuvre et de dissuasion sur ce type d'acteurs.

« [...] nos da mas temor del narcotráfico porque estos no tienen ninguno impacto político para actuar! Allí no hay disuasión posible contra estas actores!<sup>26</sup>» Entretien Leocadio Juracán.

Il est aussi nécessaire de délimiter les types d'actions qui sont inacceptables et qui déboucheront sur des conséquences négatives, et des coûts politiques. Car finalement, la protection du militant ne peut fonctionner que si l'agresseur potentiel connaît laquelle de ces actions va provoquer une réponse et des conséquences négatives pour lui.

Ensuite, l'agresseur doit savoir que l'activiste est accompagné par un observateur international, et qu'il y aura des conséquences au cas où une exaction serait commise. C'est pourquoi dans de nombreux cas, les accompagnateurs internationaux doivent se rendre un maximum visible.

De plus, l'agresseur doit pouvoir croire que les pressions prétendues par l'organisme qui fournit de l'accompagnement international seront effectives, et prendre ces menaces au sérieux. Ainsi, la chaîne de communication qui relie l'accompagnement à la communauté internationale doit être claire, et cohérente, même si en pratique ces liens restent toujours incertains. L'important ici, c'est que l'agresseur se sente assez menacé par les possibles répercussions renvoyées par la présence d'un accompagnateur sur place pour ne pas agir et commettre son exaction.

L'accompagnement international n'est qu'une tactique parmi d'autres pour assurer la protection d'un activiste. Finalement, il correspond plus à un indice de menace et de conséquences négatives, qu'à une menace directe. Malgré cette liste de conditions, la dissuasion peut aboutir à un échec, et ce, pour différentes raisons. L'agresseur peut décider de mener l'attaque quand même, car il juge que d'autres bénéfices couvriront finalement les coûts politiques engendrés. De plus, des facteurs subjectifs comme la personnalité de l'agresseur, l'idéologie, l'inertie bureaucratique, ou encore les décisions contradictoires des différents acteurs prisent indépendamment les uns des autres... peuvent venir affecter les

---

<sup>26</sup> « Nous avons peur du narcotrafic car ceux-là ne disposent d'aucuns impacts politiques pour agir ! Il n'y a aucune dissuasion possible contre ce type d'acteur ! »

décisions rationnelles d'un acteur, et ses calculs coûts/bénéfices, rendant parfois la dissuasion inefficace.

Les organismes comme le PAQG (au travers d'ACOGUATE), qui fournissent de l'accompagnement international doivent donc se saisir de toutes ses analyses avant d'envoyer sur le terrain des accompagnateurs. Car finalement, la réussite de l'accompagnement tient à la bonne cohérence de ces mécanismes de cause à effet. Le succès de l'accompagnement repose sur la perception réelle ou perçue de l'agresseur, que la présence internationale débouche sur des coûts politiques négatifs pour lui.

La théorisation de l'accompagnement international repose donc sur le mécanisme de dissuasion, mais également sur d'autres principes théoriques, que des organismes d'accompagnement international ont décidé d'appliquer. Il est important de rappeler que ces principes restent des idéaux types difficiles à appliquer tels quels dans la réalité, mais pour lesquels les organisations d'accompagnement tendent à aspirer.

Tout d'abord, l'indépendance permet avant tout de légitimer les actions menées par les organismes qui proposent de l'accompagnement international. Ainsi « *Le PAQG intervient de manière indépendante de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse* »<sup>27</sup> ce qui lui permet de recevoir une certaine crédibilité de la communauté internationale ainsi que de l'État guatémaltèque. Pour maintenir cette indépendance, les accompagnateurs doivent être fortement vigilants sur les relations qu'ils entretiennent avec les activistes, évitant de participer, et de lancer des pistes de réflexion sur leurs activités, et les manières de mener leurs combats.

« [...] *on ne participe jamais aux activités, on ne politise pas les communautés, on n'est qu'observateur!* » Entretien Laurence Guénette.

Ensuite, les principes de non-partisanerie, et d'impartialité se définissent comme un refus de soutenir l'une ou l'autre partie lors d'un conflit, permettant au gouvernement d'accepter plus facilement la présence d'accompagnateurs étrangers dans leur pays, dans le sens où ces derniers ne prendront pas position.

---

<sup>27</sup> PAQG, <http://www.paqg.org/mission>

Enfin, la non-violence correspond au principe fondateur de l'accompagnement international. En effet, PBI s'est créé à la suite d'une réunion sur la non-violence en Ontario en 1993, voulant combattre la violence par la non-violence, unique méthode légitime de combat. Ainsi, les organismes d'accompagnement international s'engagent à la réconciliation, au dialogue, et au respect mutuel. Ils s'engagent à accompagner des activistes, et groupes qui utilisent des moyens de lutte pacifistes. Les accompagnateurs ne devront donc en aucun cas avoir recours à quelques formes de violence que se soit.

Si la plupart des organismes s'entendent sur le principe de la dissuasion, des divergences se soulèvent par rapport aux visions de travail envisagé pour déployer l'accompagnement international. Certaines organisations comme le Projet Accompagnement Solidarité Colombie, organise sur le terrain des « [...] ateliers d'éducation populaire concernant la défense des droits, les dynamiques économiques continentales, la souveraineté alimentaire, etc.; »<sup>28</sup>. Dans ce sens-là, le PAQG se différencie.

*« [...] nos collègues de Projet Accompagnement Solidarité Colombie vont accompagner des gens qui sont en résistance contre des projets extractifs, surtout miniers et pétrolier en Colombie. Mais ils n'ont pas la même notion que nous de la vision de neutralité par exemple! Ils vont organiser des ateliers avec les gens sur place pour parler de stratégie, parler collectivement, alors que nous on va observer lors d'ateliers, ou même assister, mais on ne se permettrait pas de donner notre avis, et encore moins d'organiser des ateliers nous-mêmes! »* Entretien Laurence Guénette.

La théorie de la dissuasion, ainsi que tous les principes théoriques qui tournent autour de l'accompagnement international sont nécessaires à son bon fonctionnement. L'accompagnement peut aussi être un outil de construction de paix, notamment dans le contexte post-conflit.

---

<sup>28</sup> Projet Accompagnement Solidarité Colombie, <http://www.pasc.ca/node/3164>

## *Chapitre 2. L'accompagnement comme outil de construction de la paix : l'exemple du retour des réfugiés guatémaltèques*

L'accompagnement international peut être analysé comme un outil de construction de la paix, notamment dans une période post-conflit. Il s'avère dès lors nécessaire de replacer l'accompagnement dans la résolution de conflit en exposant à la fois la théorie relative à cet enjeu, mais aussi la pratique dans le cas du Guatemala (I), avant d'éclaircir le rôle joué par l'accompagnement dans cette construction de la paix, notamment dans le processus de retour des réfugiés guatémaltèques dans les années 1990 (II).

### **I. L'accompagnement dans la résolution de conflits : De la théorie à la pratique**

La « théorie de la résolution de conflit » découpe les conflits en plusieurs cycles avec des séquences bien identifiables qui appellent à chaque fois une réponse bien définie, avec des acteurs de la communauté internationale bien ciblés. Les séquences qui nous intéressent ici sont l'éclatement et la désescalade du conflit, le processus de paix, et de reconstruction post-conflit.

C'est en 1992, que Boutros Boutros Ghali, alors secrétaire des Nations-Unies<sup>29</sup> a clarifié les opérations de maintien de la paix avec une typologie spécifique, distinguant les opérations de : peacekeeping, peacemaking, peacebuilding et peace enforcement.

Les opérations de peacekeeping émergent généralement pendant le conflit. Elles ont une fonction minimaliste, qui correspond généralement à un appel au cessez-le-feu.

Les opérations de peacemaking sont déployées pendant la période de désescalade du conflit et du processus de paix. Elles correspondent à une médiation de la part des Nations-Unies, et à une période de négociations, qui a une vocation résolutoire du conflit. C'est aussi à ce moment, que l'on procède au rapatriement des populations qui ont subi l'exode, ou des déplacements massifs. Ces opérations entraînent bien souvent l'intervention de tous les acteurs (ONU, ONG...).

Les opérations de peacebuilding ont pour objectif initial d'éviter que l'État ne rebascule dans une période de conflit. Ces dernières correspondent à une assistance à la transition démocratique, et à la reconstruction économique, à la réhabilitation des infrastructures et des

---

<sup>29</sup> Homme diplomatique égyptien, secrétaire général des Nations-Unies de janvier 1992 à décembre 1996.



logements, au déploiement d'une aide humanitaire, et à la construction d'une mémoire collective et sociétale. C'est à cette étape que les accords de paix sont généralement signés, et que l'on organise des élections libres, encadrées et surveillées par la communauté internationale. De nouvelles réformes sont alors mises en place afin de restructurer la société civile. Pour Béatrice Pouligny<sup>30</sup> cette assistance pose souvent des questions sur la souveraineté des États, car elle correspond à une « *intervention des Nations-Unies dans le contrat social du pays* », ce qui est souvent vécu comme une nouvelle forme de colonialisme. Enfin, les opérations de Peace Enforcement s'effectuent uniquement si la paix n'est pas effective, donc pendant le conflit. Dans ce cas, on arrive à contraindre les acteurs d'arrêter les violences par le déploiement de troupes sur le terrain pour faire interposition, conjointement à un processus politique et diplomatique de médiation. Cependant, ce genre d'opération soulève des questions, notamment sur le fait que l'ONU n'est qu'une organisation de paix, et déployer dans de tels conflits ouverts une intervention armée pose donc les limites de la politique des Nations-Unies en termes de doctrines, mais aussi de moyens armés. Donc dans un contexte de conflit non résolu, l'ONU est finalement très mal équipée pour un règlement du conflit. Les Nations-Unies n'ont pas le mandat pour se permettre d'une opération « musclée », où de contrôler des bavures, comme ce fût le cas en Irak en 2003 avec l'intervention des États-Unis.

Dans le cas du Guatemala, la mission de vérification des Nations-Unies au Guatemala (MINUGUA)<sup>31</sup> initiée le 28 septembre 1994 suites aux recommandations du secrétaire général devient en 1997 par l'adoption du Conseil de Sécurité de l'ONU de la résolution 1094, une opération de maintien de paix. Initialement conçue pour mener des activités de vérification des institutions guatémaltèques responsables de la protection des droits humains à travers le pays<sup>32</sup>, la MINUGUA a élargi son mandat avec la vérification du respect des accords de cessez-le-feu signé le 4 décembre 1996 par l'État guatémaltèque et l'Unité

---

<sup>30</sup> Béatrice Pouligny, *Ils nous avaient promis la paix. Opérations de l'ONU et populations locales*, Paris, Presse de Sciences Po, « Collection académique », 2004, 356p.

<sup>31</sup> MINUGUA, <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/past/minugua.htm>

<sup>32</sup> Nations Unies Maintien de paix, [http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f\\_minug.htm](http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f_minug.htm)

« [...] Plus de 250 vérificateurs des droits de l'homme, experts juridiques, spécialistes et policiers autochtones sont en poste dans tout le Guatemala, y compris dans les zones les plus reculées. Leur présence et leurs activités de vérification ont centré l'attention du public sur les droits de l'homme et sur le problème connexe de l'impunité, accélérant le déclin de la violence politique ».

révolutionnaire nationale guatémaltèque<sup>33</sup> (cessation des hostilités, démobilisation des combattants, désarmement...). Ainsi, cent-cinquante-cinq observateurs militaires ont été déployés sur place afin de vérifier le cessez-le-feu<sup>34</sup>. La MINUGUA offrira même par la suite, de l'accompagnement afin de prévenir les abus.

Initialement prévue pour une durée de trois mois, la mission de la MINUGUA se terminera finalement le 31 décembre 2004. Cette mission a permis de porter la voix du Guatemala et de ses enjeux dans les arènes des Nations-Unies.

Si les missions et opérations de la paix semblent être fortement corrélées aux actions de l'ONU et de la communauté internationale, de nombreux auteurs ont tenté de placer parmi ce processus l'accompagnement international.

Pour beaucoup, l'accompagnement international serait une partie intégrante du processus de peacekeeping, d'accompagnement des victimes lors du cessez-le-feu. Ce fut ainsi le cas, lors du déploiement d'accompagnateurs internationaux lors du retour des réfugiés guatémaltèques dans les années 1990.

Néanmoins selon L. Mahony et L-E. Eguren, il ne faut pas réduire l'accompagnement qu'au seul processus de peacekeeping, car l'accompagnement reste plus un outil mis à disposition aux acteurs lors du conflit. Dans ce sens, il traverse ainsi toutes les étapes des opérations de maintien de la paix. L'accompagnement international à toute son importance dans le processus de peacemaking, car il permet d'instaurer un dialogue entre les victimes et les commanditaires. Sur le long terme, le fait d'accompagner procure un appui moral et encourage la poursuite des activités démocratiques, et permet donc une émancipation relative de la société civile. Il constitue en cela un aspect important du processus de peace building.

## **II. L'accompagnement international dans le cas du retour des réfugiés guatémaltèques**

L'accompagnement international comme outil de construction de la paix peut-être analysé au travers du retour des réfugiés guatémaltèques dans les années 1990. Cet accompagnement déployé dans un contexte de post-conflit, a eu pour principale conséquence,

---

<sup>33</sup> L'Unité Révolutionnaire Nationale Guatémaltèque (UNRG) est née en janvier 1982.

<sup>34</sup> Nations Unies Maintien de paix [http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f\\_minug.htm](http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f_minug.htm)

l'institutionnalisation de l'accompagnement, le rendant plus légitime à l'échelle nationale et internationale.

Le Mexique a connu dans les années 1980 un exode massif de réfugiés guatémaltèques qui tentaient de fuir le conflit civil avec son lot de massacres, de tortures et d'assassinats au Guatemala voisin. Suite aux critiques de la communauté internationale, le gouvernement mexicain bien que peu préparé à accueillir ces populations - bien souvent malades, affaiblies par le déplacement, pauvres et traumatisées par les événements violents qu'elles avaient subis - a dû s'organiser. Plusieurs camps ont donc été établis dans les régions pauvres du Chiapas, de Campeche, et de Quintana Roo.

Conscients des enjeux que représente leur retour, les réfugiés guatémaltèques ne souhaitent pourtant pas connaître l'expérience malheureuse connue par les réfugiés salvadoriens quelques années plus tôt. Pour éviter cela, ils s'organisent rapidement, bien que les conditions de vie soient difficiles, et préparent un jour un retour volontaire et collectif au Guatemala.

D'abord, exclus du processus de négociations par le gouvernement mexicain de Miguel de la Madrid et le gouvernement guatémaltèque de Vinicio Cerezo Aréval, les réfugiés écrivent en juillet 1986 une lettre ouverte aux instances internationales afin de demander publiquement leur pleine intégration aux processus de discussions.

En 1987, une Commission Permanente des Réfugiés Guatémaltèques au Mexique est créée regroupant des représentants de chaque camp démocratiquement élus.

Les réfugiés guatémaltèques ont ainsi été les premiers réfugiés à négocier et établir les conditions de leur propre retour, en exposant en 1988, six conditions de dignité et de sécurité : le droit de rentrer au Guatemala de manière volontaire, et collective, le droit de reprendre possession de leurs terres, la liberté d'association, la liberté de mouvement à l'intérieur et à l'extérieur du pays, le droit à la vie et à l'intégrité personnelle et communautaire, et le droit d'être accompagné pendant le processus de retour par des groupes nationaux et internationaux<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup> MAHONY Liam, EGUREN Luis Enrique, *Unarmed Bodyguards*, Kumariam Press, 1997, p. 127 « *The right to accompaniment specified « that we be allowed to have both international governmental and non-govrnmmental organizations accompany us our return to the country, and that they be allowed to stay with us as witnesses to fulfillment of our petitions and as support for the achievement of our full economic, social and political participation in the country »*

Malheureusement, ce ne fut que le début d'un long processus de négociations entre les parties contractantes, causé par la réticence du gouvernement guatémaltèque, notamment concernant la question de l'accès à la terre, de la démilitarisation, et de l'accompagnement international. Sur ce dernier point, si l'accompagnement était vu par les réfugiés comme un gage de protection à leur retour dans des communautés affectées lors du conflit civil, cette vision n'était pas partagée par le gouvernement.

*« Lors du retour des réfugiés, il y a eu un appui très grand de la communauté internationale (HCR, ONU...). L'accompagnement était nécessaire, car les populations étaient fragilisées par le conflit civil. Les gens avaient peur de rentrer au Guatemala, certains enfants réfugiés avaient d'ailleurs plus l'accent mexicain que guatémaltèque, certains sont nés dans les camps et n'ont jamais vu le Guatemala... et puis il y avait des tensions entre communautés, car ceux qui revenaient étaient considérés comme faisant partie de la guérilla. C'était donc des personnes fragilisées qu'il était nécessaire d'accompagner. » Entretien Steven Kaal*

Pour l'État et l'armée guatémaltèques, l'accompagnement sans contrôle de leur part pouvait être une façon d'alimenter la guérilla au nord du pays, en facilitant le transfert logistique de matériel et d'armes, mais permettait aussi de véhiculer une mauvaise image à l'international du gouvernement et de ses politiques.

Même, le HCR voyait l'appel à d'autres organisations de la part des réfugiés, une remise en cause directe de la légitimité de son mandat et de son action.

Finalement, ces pressions n'ont qu'alimenté de façon plus forte et plus accentuée la volonté des réfugiés d'être accompagné par des organismes non gouvernementaux.

Au vu de la lenteur, et des blocages des discussions, un Groupe International pour la Consultation et le Support du Retour des Réfugiés (GRICAR) est créé en février 1992. Composé de représentants des ambassades canadienne, mexicaine, française, suédoise, du conseil mondial des agences volontaires, et du conseil international des églises, le GRICAR a redonné un coup de fouet aux négociations.

Ainsi, un accord de principe sur la disposition d'accompagnateurs et d'observateurs internationaux fût signé en mars 1992, même si le gouvernement guatémaltèque maintenait sa position de vouloir contrôler le processus et le choix des ONG participantes.

Près de cinq ans après le démarrage des négociations, un accord est finalement signé le 8 octobre 1992, et pour la première fois le gouvernement guatémaltèque reconnaît le rôle et l'existence des organismes d'accompagnement.

*« Accompaniment for the Return is understood to mean the physical presence of the Human Rights Advocates, the Church, the UNHCR, and the international consultation and support group for the return (GRICAR), as per their respective mandates, as well as governmental and non governmental international organizations, governmental and non governmental national organizations, governmental and non governmental religious or lay national and foreign organizations, and individuals, in the stages of the journey, resettlement, and the reintegration of the returnees »<sup>36</sup>.*

Plusieurs organismes se mobilisent pour organiser l'accompagnement du retour des réfugiés : les Brigades de paix, Witness for Peace, des organismes européens (France, Espagne, Norvège Danemark...).

C'est à ce moment-là que se forme le Projet Accompagnement composé d'un réseau d'organismes de solidarité canadiens. Sa mission est de fournir une présence internationale durant les trois étapes du retour des réfugiés : dans les camps de réfugiés au Mexique, lors du déplacement en direction du Guatemala, et dans les communautés nouvellement établies.

La naissance informelle du PA se retrouve dès la création en 1989 du Comité de coordination de réseau du Guatemala, composé d'Oxfam, du CUSO international, de l'organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, et de l'Eglise unie du Canada. Ce comité avait pour ambition de développer et coordonner une réponse canadienne à la situation des réfugiés guatémaltèques au Mexique, en renforçant et consolidant notamment les liens entre les différents organismes de solidarité au Canada. Un an après, une délégation canadienne est créée afin d'analyser le contexte politique, social et économique des réfugiés, ainsi que les enjeux qui tournent autour de la question de leur retour. Le partage d'expériences de plusieurs volontaires, ainsi que l'ambition de coordonner le réseau canadien de solidarité pour le Guatemala, donne naissance au PA.

La volonté initiale du PA est précise, il souhaite apporter un support non seulement financier, mais aussi et surtout politique, spirituel aux réfugiés guatémaltèques par la présence

---

<sup>36</sup> MAHONY Liam, EGUREN Luis Enrique, *Unarmed Bodyguards*, Kumariam Press, 1997, p. 130

d'accompagnateurs canadiens à leurs côtés. Pour ce faire, le PA s'engage à coordonner plusieurs organismes en solidarité avec le Guatemala pour soutenir les réfugiés dans ce long et lent processus de retour. Au nord, une recherche de financement est effectuée pour couvrir les coûts engendrés par le déploiement d'accompagnateurs sur le terrain<sup>37</sup>. De plus, le PA s'engage à conscientiser la population canadienne sur les enjeux guatémaltèques et à mener des actions de lobbying auprès du gouvernement canadien pour appuyer le processus d'accompagnement.

Au sud, le PA déploie une équipe permanente au Mexique, qui offre un soutien logistique aux accompagnateurs et aux délégations, mais qui correspond aussi à un lien entre les réfugiés, le PA et les accompagnateurs, permettant une relation cohérente entre ces différents acteurs.

Le PA se déclare impartial, mais pourtant pas neutre. Il se voit comme un allié des réfugiés, et en faveur du respect des droits humains, de la démocratie et de la paix au Guatemala.

Le retour officiel des réfugiés s'effectue le 20 janvier 1993, près de 2 480 guatémaltèques rentrent au Guatemala, soit soixante-dix-huit bus disposant chacun d'au moins un ou deux, accompagnateurs étrangers, le tout escorté par les Nations-Unies, le HCR, Médecins Sans Frontière et le gouvernement mexicain.

Au milieu de l'année 1995, c'est plus de 11 000 réfugiés qui sont retournés dans plus de douze nouvelles communautés à Ixcán, Huehuetenango, Alta Verapaz, ou encore au Petén.

Au fil de la réintégration, le nombre d'accompagnateurs diminue, mais les équipes du PA sont toujours présentes, même si l'accompagnement se voit confronté à plusieurs difficultés.

*« [...] le processus de retour demeure complexe... et trop lent. Chaque retour est une lutte en soi. Les conflits de terre et les problèmes rencontrés lors des négociations pour l'achat des parcelles compliquent la situation [...] ».* Bulletin PA Juin 1995/Vol.1, No 6

Dans ce contexte particulier post-conflit et de construction de paix au Guatemala, l'analyse du mécanisme de l'accompagnement international et des acteurs sur lequel il joue un rôle dissuasif, sont faciles à comprendre.

*« Le retour des réfugiés s'est fait dans un contexte de baisse de tension. L'accompagnement, pour reprendre le vocabulaire des casques bleus, était effectif dans une phase d'établissement et maintien de la paix ».* Entretien Laurence Guénette.

---

<sup>37</sup> Environ 3000 \$ pour trois mois.

ANDERSON Karthryn, *Weaving Relationships: Canada-Guatemala Solidarity*, Wilfrid Laurier University Press (Dec 8 2003), p.48

À ce moment-là, le gouvernement guatémaltèque souffrait d'une mauvaise image à l'échelle internationale, entachée par les trente-six années de guerre civile, les massacres, les disparitions forcées, l'exode massif des réfugiés guatémaltèques au Mexique voisin. Pointé du doigt par les ONG de défenses des droits humains, et par la communauté internationale, l'État guatémaltèque tentait alors de redorer son image à l'échelle internationale. Le retour des réfugiés correspondait alors soit à un moyen de prouver sa bonne volonté de faire du Guatemala un pays nouvellement « démocratique », soit à un nouveau scandale dégradant encore plus son image. De plus, le gouvernement savait que le retour des réfugiés allait apporter une aide étrangère au développement considérable, représentant ainsi une manne financière non négligeable.

Ensuite, les chaînes de solidarité permettant de faire pressions étaient claires et fortes. Dans les années 1990, la défense des droits humains est menée de front par un ensemble de pays, par les instances internationales et par de nombreuses ONG.

La position du Canada était d'ailleurs très forte. Après avoir initié la création des casques bleus en 1956, le Canada s'était promu comme le défenseur des droits humains à travers le monde et a joué un rôle important au Guatemala.

*« Le Canada a voulu redorer son image en protégeant les droits de la personne, sans piétiner les américains qui ont toujours été leur grand allié ».* Entretien Steven Kaal.

Ainsi, dans ce contexte, le calcul coût/bénéfice par les potentiels agresseurs : l'armée et le gouvernement guatémaltèque, rendait les conséquences négatives et coûts politiques beaucoup plus importants que les bénéfiques. Le mécanisme de dissuasion par la présence d'étranger a donc très bien fonctionné, et finalement peu de bavures ont été rencontrées lors du retour des réfugiés<sup>38</sup>

Avec la fin du processus de retour, le PA a souhaité poursuivre son accompagnement international au Guatemala. Il a alors modifié son mandat initial à partir de 1996 en

---

<sup>38</sup> Quelques exceptions ont eu lieu, notamment le massacre de La Aurora en octobre 1995 par l'armée, où pour la première fois depuis un an, les observateurs se sont absentés de la communauté pendant quelques heures.

accompagnant désormais la société civile guatémaltèque dans sa renaissance<sup>39</sup>. Au même moment, le PA pancanadien s'est officiellement dissout pour donner naissance à plusieurs organismes, dont le Projet Accompagnement Québec-Guatemala. Ce dernier se donne pour mission de « [...] mener des actions de soutien à l'attention des défenseurs guatémaltèques des droits civils, politiques, sociaux, culturels et économiques, victimes d'exactions »<sup>40</sup>.

### § § §

L'accompagnement international est donc une forme de solidarité singulière, qu'il est nécessaire d'analyser et de comprendre avant d'être déployé sur le terrain. Porté par le mécanisme de dissuasion, l'accompagnement de volontaires étrangers auprès d'activistes qui subissent des menaces fait le pari de réduire l'insécurité de ces derniers en jouant avec le fil des pressions politiques de la communauté internationale, et de la société civile.

Si l'accompagnement peut-être vu comme un outil ayant toute sa place dans le processus de reconstruction, et de maintien de la paix, il semble que le cadre d'analyse soit différent avec le conflit minier qui s'opère actuellement au Guatemala.

---

<sup>39</sup> «Bref, tu t'imagines au lendemain des accords de paix la renaissance de la société civile, dans le fond notre mandat à partir de 1996 s'est aussi transformer dans le sens d'accompagner la société civile dans sa renaissance, en quelque sorte.» Entretien Laurence Guénette.

<sup>40</sup> PAQG, <http://www.paqg.org/mission>



## **Deuxième Partie.**

### **Le Canada, le Guatemala et les entreprises minières : des relations de proximité**

Depuis quelques années, de nombreuses entreprises, et notamment minières contreviennent aux normes des droits humains, soit en violant directement des droits fondamentaux (conditions de travail injustes, non respect des libertés...), soit en se rendant complices de violations commises par les États hôtes (recours aux forces gouvernementales pour réprimer les mouvements sociaux qui contestent les projets des entreprises...).

Dans le cas qui nous préoccupe dans ce mémoire, les entreprises minières canadiennes trouvent un soutien sans faille de la part du Canada et du Guatemala, créant de fait une relation triangulaire de proximité.

Le Canada, est souvent décrit comme un paradis pour les entreprises minières, érigé comme un lieu privilégié pour la constitution du capital de l'industrie minière mondiale. Ainsi près de 58 %<sup>41</sup> des entreprises minières ouvertes du monde sont inscrites à la Bourse de Toronto (Chapitre 1). Quant au Guatemala, c'est un pays riche en ressources naturelles, et notamment en minéraux métalliques et non métalliques, qui se retrouvent principalement dans les régions montagneuses où vivent les communautés autochtones. Les minéraux non métalliques incluant le marbre, le graphite, le pétrole ou encore le sable, sont de façon générale exploités par des compagnies nationales guatémaltèques à des fins de production nationale.

Les minéraux métalliques incluant l'or, l'argent, le nickel, le cuivre, le fer et le plomb sont quant à eux exploités par des entreprises transnationales, à des fins d'exportations. (Voir annexe 1). Le Guatemala a toujours favorisé les intérêts de compagnies étrangères sur son territoire, mais cette tendance est clairement identifiable au lendemain de la signature des accords de paix de 1996 (Chapitre 2).

---

<sup>41</sup> PAQG, campagne de désinvestissement "Le fil de l'argent"  
<http://www.blueplanetproject.net/lefildelargent/?lang=fr>

## ***Chapitre 1. Le soutien économique du Canada à l'industrie minière***

L'Amérique Latine correspond à la première destination pour le capital minier canadien, avec plus de deux cent trente entreprises minières canadiennes y opérant, soit l'équivalent en 2013 de près de 1500 projets miniers sur l'ensemble du territoire<sup>42</sup>.

Cette expansion est la conséquence de l'expansion de ce secteur connue ces dernières années. Le Canada s'est alors érigé comme un lieu privilégié pour les entreprises minières à travers le monde, notamment avec la mise en place de mécanisme d'appui, d'avantages fiscaux, et d'encadrement privilégiés à travers la bourse de Toronto (I). De plus, un tournant des plus inquiétants est opéré, avec l'intervention croissante de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) dans les zones géographiques, où des entreprises minières canadiennes opèrent (II).

### **I. Mécanisme d'appui économique, incitatifs fiscaux et encadrement de la bourse de Toronto**

Le Canada correspond à un paradis pour l'ensemble des entreprises extractives du monde. Preuve de l'importance de ce secteur, en 2012, l'industrie minière contribuait à hauteur de 52,6 milliards de dollars au produit intérieur brut canadien<sup>43</sup>.

Cette attraction peut s'expliquer en outre, par le fait que le Canada est un pays géologiquement riche en minéraux et métaux, et dispose d'une longue tradition minière sur son territoire. Mais la réponse se trouve aussi ailleurs. L'attraction s'explique par les nombreux avantages fiscaux, judiciaires et réglementaires mis en place par l'État canadien au début des années 1990 pour attirer les sociétés minières du monde entier.

A cette époque, le cours des métaux est en baisse sur les marchés mondiaux, l'industrie minière connaît alors une chute sans précédent de ses investissements, qui diminuent radicalement de près de moitié<sup>44</sup>. Pour alléger les contraintes fiscales et redynamiser le secteur en favorisant les investissements, l'association minière du Canada, appuyée par l'industrie minière, présente en 1994 « l'initiative Whitehorse », permettant de réviser le régime fiscal et réglementaire du Canada. Tenant compte de cette initiative, le gouvernement canadien ratifie

---

<sup>42</sup> Tribunal Permanent des Peuples

<sup>43</sup> Association minière du Canada, <http://mining.ca/fr/ressources/%C3%A0-propos-de-l%E2%80%99industrie-mini%C3%A8re>

<sup>44</sup> DENEULT Alain, *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, ÉCOSOCIÉTÉ, 2008, p. 149

en janvier 1995, une nouvelle loi sur les ressources naturelles largement favorables aux entreprises minières.

Pour Alain Deneault, auteur de l'ouvrage « Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique », l'identification du Canada comme plaque tournante pour les sociétés minières correspond à un réel paradoxe. En effet, d'un côté on est en présence de compagnies minières, souvent pointées du doigt, et accusées de corruption, de dégâts environnementaux, de non-respect des droits humains les plus fondamentaux... De l'autre côté, on a le Canada, longtemps associé à l'image d'une démocratie solide et exemplaire, d'un pays pacifique, s'érigeant sur la scène internationale comme le défenseur des droits de la personne à travers le monde, comme indiqué sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères :

*« La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère canadienne. Fervent défenseur des droits de la personne, le Canada opte pour une position de principe voulant que le respect de la liberté, de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit, valeurs qui définissent notre pays, puisse profiter au reste du monde »<sup>45</sup>.*

Malheureusement, cette image d'un Canada porteur d'idéaux est largement entachée depuis quelques années déjà, et notamment par la promotion et le soutien inconditionnel du gouvernement au secteur minier.

Plusieurs raisons font donc désormais du Canada la plaque tournante des industries minières du monde, « paradis réglementaire et fiscal de l'activité minière »<sup>46</sup>.

Alain Deneault observe six raisons principales expliquant ce statut off-shore.

Tout d'abord, les modalités d'action prévues dans le cadre de la loi, facilitent l'augmentation de la valeur du gisement minier par les acteurs-proprétaires. En effet, il est plus aisé de divulguer sur les marchés financiers les informations des industries minières afin de générer de la spéculation. Pour ce faire, la bourse de Toronto<sup>47</sup> n'encadre pas ces spéculations de façon rigoureuse. Disposant d'une expertise financière, juridique et technologique, la bourse

---

<sup>45</sup> Ministère des affaires étrangères, Canada <http://www.international.gc.ca/rights-droits/index.aspx?lang=fra>

<sup>46</sup> Alain Deneault, Tribunal Permanent des Peuples

<sup>47</sup> La bourse de Toronto est une bourse d'investissement, devenu dans les années 2000 un pôle d'attraction pour les industries minières.

torontoise propose des coûts d'inscription relativement bas<sup>48</sup>, n'exige que très peu d'informations de la part des sociétés minières, permettant d'entretenir un flou quant aux marges spéculatives des entreprises, et met en place des abris fiscaux permettant de protéger les entreprises minières nouvellement créées. Ainsi, les entreprises sont imposées, mais à moindre coût. La bourse de Toronto correspond donc bel et bien à un univers permissif de fait et de droit pour les sociétés minières s'y inscrivant.

Deuxième raison, le Canada soutient l'investissement dans les entreprises minières. De nombreux programmes fédéraux sont chaque année mis en place pour inciter à investir dans ce secteur. Par exemple, le programme « Québec Mines <sup>49</sup>» correspond à une rencontre entre les industries, les membres du gouvernement, les scientifiques et même les citoyens afin d'échanger et de promouvoir les investissements dans le secteur minier.

Une autre raison, est l'élaboration d'un « *forfait canadien* <sup>50</sup>», d'une sorte de service après-vente permettant l'appui du Canada au travers ses ambassades et sa diplomatie en cas de problèmes (appui pour l'aménagement de routes, accès à l'eau, appui en cas de litige avec les communautés locales...). Ainsi, la diplomatie canadienne se charge de faire pression sur les gouvernements locaux en faveur des industries, et appuie le développement des projets miniers de façon optimale. Par exemple, dans les années 1990, le Canada s'est largement impliqué dans l'écriture de plusieurs codes miniers dans de nombreux pays d'Amérique Latine, s'assurant d'avantager les entreprises minières canadiennes.

*« [...] c'est sûr qu'il y a des membres du gouvernement canadien, qui sont directement impliqués dans la rédaction de lois minières dans des pays d'Amérique Latine, le Guatemala je ne suis pas sûre, mais en tout cas c'est le cas pour la Colombie, l'Honduras... c'est fait pour avantager les entreprises étrangères en général, mais plus particulièrement les entreprises minières canadiennes. »* Entretien Elyse Desjardin

De plus, le Canada dispose d'une couverture légale, rendant quasiment impossible la poursuite d'une entreprise minière enregistrée sur son territoire et agissant à l'étranger. En effet, la jurisprudence existante invite les contestataires à porter plaintes dans leurs

---

<sup>48</sup> « Enfin, les droits d'inscription à la Bourse de Toronto ne sont pas non plus très élevés (14 000 \$US pour le TSX.-V et de 30 000 à 90 000 \$US pour le TSX) ». DENEAULT Alain, Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique, ÉCOSOCIÉTÉ, 2008, p.158

<sup>49</sup> Énergie et ressources naturelles Québec, <http://www.quebecmines.mrn.gouv.qc.ca/pourquoi/index.asp>

<sup>50</sup> Alain Deneault Conférence « Scandales de l'industrie minière canadienne au Guatemala »

juridictions nationales, or elles sont généralement inexistantes dans des pays bien souvent corrompus.

À l'inverse, le système judiciaire canadien facilite largement les procédures pour que les entreprises minières puissent poursuivre les citoyens qui critiquent leurs activités ou manifestent leurs désaccords. La mise en place de « poursuites bâillon » est un très bon exemple. Cette procédure permet à des entreprises de grande taille de poursuivre en justice des individus ou des organismes pour des raisons diffamatoires. Ainsi en 2008, après la publication du livre *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, la maison d'édition Ecosociété et les auteurs de l'ouvrage sont poursuivis pour diffamation par la société Barrick Gold<sup>51</sup>. Cette dernière souhaite bloquer la publication du livre qu'elle juge diffamatoire, et réclame au total six millions de dollars de dommages moraux, compensatoires, et punitifs. Le déséquilibre financier entre une compagnie multimillionnaire et une petite maison d'édition est alors flagrant<sup>52</sup>. Une procédure judiciaire de près de trois ans s'est alors ouverte, entraînant de lourds coûts financiers pour Ecosociété. Ainsi, ce type de procédure favorise largement le silence, dans le sens où de petits organismes ou des individus décideront de se taire plutôt que de critiquer de grandes sociétés minières par peur d'attaques judiciaires et de coûts financiers. Ce qui fût le cas pour le PAQG, nous y reviendrons par la suite.

De plus, aucune législation contraignante au Canada n'existe pour obliger une société minière qui exerce ses activités à l'étranger de respecter des normes relatives à la responsabilité sociale des entreprises. Seules des législations non contraignantes et volontaires comme « Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales », existent, mais restent à la seule bonne volonté des entreprises. Parallèlement, il n'existe actuellement aucun outil responsabilisant les États des actes de conduites de leurs ressortissants à l'étranger : « *Le Canada applique le concept de restriction d'extraterritorialité de son droit, faisant en sorte de ne pas imposer son droit à d'autres États. Le gouvernement se décharge, en quelque sorte, des actions commises par les sociétés, individus et organisations ressortissants du Canada qui opèrent à l'étranger* »<sup>53</sup>.

---

<sup>51</sup> Société aurifère canadienne.

<sup>52</sup> « Une telle somme représente 25 fois le chiffre d'affaires annuel de la petite maison d'édition ». Le devoir, <http://www.ledevoir.com/culture/cinema/369617/seuls-contre-un-geant>

<sup>53</sup> DENEULT Alain, *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, ÉCOSOCIÉTÉ, 2008, p.158

Enfin, on observe un réel marketing politique de la part du gouvernement Canadien pour mettre en avant les bienfaits de l'industrie minière à travers le monde et notamment par ses ambassades et sa politique étrangère.

L'appui inconditionnel qu'offre le gouvernement canadien à travers des mécanismes incitatifs à la bourse de Toronto, ainsi que des avantages fiscaux, juridiques et réglementaires aux industries minières sont inquiétants. Mais le Canada ne s'arrête pas là, le gouvernement offre depuis peu, un appui informel à ce secteur via l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), ce qui soulève d'autres questionnements.

## **II) Le virage de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI)**

L'ACDI est l'un des organismes au Canada responsable de l'aide au développement. Depuis le 21 mars 2014, l'ADCI s'est fusionnée avec le Ministère des Affaires étrangères et du commerce international, créant de fait un Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce et du Développement. Son mandat principal est d'appuyer des activités de développement dans les pays du Sud, afin de réduire la pauvreté conformément à la loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle<sup>54</sup> adoptée en juin 2008. Cinq priorités orientent le travail de cet organisme en 2014 : la promotion de la démocratie et de la stabilité, la sécurité alimentaire, une croissance économique durable et un avenir pour les jeunes<sup>55</sup>.

Néanmoins, la description de son mandat, de ses objectifs et ambitions reste contradictoire avec la perspective que l'ACDI soutienne des entreprises minières canadiennes au travers de ses financements. En effet, un changement de dynamique peut s'observer à partir des années 2000, où l'aide au développement canadien a connu de profondes mutations, et ce notamment

---

<sup>54</sup> « Elle vise à ce que toute l'aide au développement officielle (ADO) canadienne soit axée sur la réduction de la pauvreté et appliquée conformément aux principes de l'efficacité de l'aide et aux valeurs canadiennes. La loi s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux qui fournissent de l'ADO ». Gouvernement du Canada, Affaires étrangères, commerce et développement, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/FRA-121185349-JB8>

<sup>55</sup> Gouvernement du Canada, <http://www.international.gc.ca/development-developpement/priorities-priorites/index.aspx?lang=fra>

avec l'arrivée au pouvoir des conservateurs et la mise en place du gouvernement de Stephen Harper en 2006. Ce tournant est pris l'année suivante, lorsque le premier ministre canadien annonce « *que la revitalisation et l'approfondissement de l'engagement politique et économique du Canada dans les Amériques constituaient l'un des objectifs principaux de la politique étrangère canadienne* »<sup>56</sup>.

Synchroniquement avec le changement de gouvernement et la nouvelle politique étrangère, l'aide au développement s'est déplacée géographiquement de l'Afrique vers l'Amérique Latine afin de corrélérer aux intérêts économiques, commerciaux du Canada<sup>57</sup>. L'aide au développement canadien se tourne désormais vers des pays avec lesquels le Canada dispose de relations économiques et commerciales fortes, et notamment au sein desquels des entreprises minières canadiennes déploient des projets miniers.

« *Le Canada croit qu'un engagement accru s'appuyant sur des liens commerciaux et économiques est l'un des meilleurs moyens d'encourager une croissance économique durable dans les Amériques. Depuis 2007, le commerce bilatéral a augmenté de plus de 34 pour cent, l'investissement direct canadien dans la région s'est accru de plus de 58 pour cent et, en 2012, près de 55 pour cent de tous les actifs miniers canadiens à l'extérieur du pays se trouvaient dans les Amériques* »<sup>58</sup>.

Le soutien de l'ACDI passe donc par le financement de projets ayant des bénéfices directs pour les entreprises canadiennes possédant des concessions minières dans les pays en voie de développement (financement de projet de rénovation et de réhabilitation d'infrastructures; construction de routes...) <sup>59</sup>.

Lors du tribunal permanent des peuples, Stephen Brown, professeur en Sciences Politiques à l'Université d'Ottawa s'est porté expert sur la commercialisation de l'aide canadienne et

---

<sup>56</sup> Ministère des affaires étrangères Canada, <http://www.international.gc.ca/americas-ameriques/index.aspx?lang=fra>

<sup>57</sup> Stephen BROWN (dir.), CIDA and Canadian Foreign Aid, 2012, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 369 p.

<sup>58</sup> Ministère des affaires étrangères Canada, <http://www.international.gc.ca/americas-ameriques/stategy-strategie.aspx?lang=fra>

<sup>59</sup> Entretien Laurence Guénette, « [...] Il y a aussi le rôle joué par l'ACDI, qui oriente désormais ces projets d'infrastructures, de développement (construction de routes...) au bénéfice de méga projets miniers ».

l'utilisation de fonds d'aide publique au développement pour la promotion des intérêts commerciaux canadiens. Il a présenté au cours de son argumentaire, trois projets de développement lancés en 2011 par l'ACDI avec la participation conjointe d'ONG et de compagnies minières. Aucun de ces projets ne se passe au Guatemala, mais il semble important de souligner par des exemples concrets le tournant pris par l'ACDI ces dernières années et les questionnements que cela soulève.

Associer le secteur privé au développement international semble la nouvelle volonté du gouvernement canadien : « *“Notre gouvernement veut rendre l'aide internationale plus efficace, et cela implique que l'on explore de nouvelles approches, exploitant l'expérience du secteur privé”*, écrit la ministre Bev Oda »<sup>60</sup>.

Ainsi, l'ACDI finance un projet de 5,7 millions de dollars, associant la minière IAMGold et l'ONG Plan Canada au Burkina-Faso, un projet de 500 000 dollars associant Tio Tinto Alcan et Entraide Universitaire Mondiale au Ghana, et un projet de 500 000 dollars réunissant Barrick Gold et World vision Canada au Pérou.

Au total, c'est plus de 6,7 millions de dollars reversés par le biais de l'aide au développement par le gouvernement canadien pour ces trois projets. L'allocation financière de tels projets soulèvent plusieurs questionnements, notamment dans un contexte où les pratiques des industries minières sont contestées et critiquées, car elles bafouent les droits humains les plus fondamentaux et créent de fortes tensions sociales. En effet, les trois pays où s'implantent ces projets sont tous des pays richement dotés en minerais et métaux, et où des contestations sociales existent. Par exemple, dans le village péruvien de Quiruvilca, de nombreuses tensions ont vu le jour, lorsque la population a contesté l'appropriation des terres faite par l'entreprise minière Barrick Gold.

Ainsi pourquoi de telles allocations financières sont alléguées dans des zones où l'industrie minière est contestée par la population, et au moment même où des coupes budgétaires sont établies au niveau du financement de l'aide au développement et de l'aide humanitaire? Finalement, les activités des ONG au sein de tels partenariats ne favorisent-elles pas l'industrie minière?

Tout d'abord, ces partenariats encouragent la poursuite des activités extractives, en rajoutant simplement un volet caritatif et d'aide à la population affectée par ces projets miniers. Mais,

---

<sup>60</sup> La presse.ca, Virage controversé dans l'aide internationale  
<http://www.lapresse.ca/international/201203/24/01-4508969-virage-controverse-dans-laide-internationale.php>



en rien, les ONG ne tentent d'améliorer les pratiques des compagnies minières, même si celles-ci se défendent du contraire.

Ensuite, cet apport financier de la part de l'ACDI fait preuve du soutien inconditionnel actuel de la part du gouvernement canadien à l'industrie minière.

Au final, cette utilisation de l'aide publique au développement permet entre autre de donner une image de « responsabilité sociale » des industries minières, mais aussi de convaincre le déploiement d'un futur projet minier auprès des communautés locales, avec la promesse d'un développement certain, par l'intervention d'ONG et avec l'appui et le financement du gouvernement canadien.

Enfin la création d'ONG par des entreprises minières comme la fondation Lundin for Africa et son financement par l'ACDI pervertis encore un peu plus l'image de l'Aide publique au développement<sup>61</sup> du Canada et laisse présager la mise en place d'un soutien inconditionnel au secteur minier.

Aucun partenariat officiel entre industries extractives et ONG n'est pour le moment présent au Guatemala, néanmoins la tendance est engagée, et ce pays reste un territoire très accueillant pour les sociétés minières canadiennes, ce qui laisse présager le pire.

## ***Chapitre 2. L'ouverture économique du Guatemala aux projets miniers canadiens***

Devant tant de richesses naturelles présentes dans le sous-sol guatémaltèque, la convoitise étrangère ne s'est pas fait attendre. Ainsi, pendant le conflit civil et la succession de gouvernements militaires, des entreprises minières s'installent au Guatemala créant déjà de nombreuses tensions et conflits sociaux, l'exemple de la société EXMIBAL à ce sujet est évoquant (I). Néanmoins, un tournant est pris au lendemain des accords de paix de 1996, lorsque le gouvernement guatémaltèque en concert avec la Banque Mondiale et le Fond Mondial International, décide de développer le pays d'une façon particulière (II). Ce tournant

---

<sup>61</sup> « Et ce n'est qu'un début. L'ACDI a déjà réservé une vingtaine de millions à d'éventuels projets en Amérique latine, tandis qu'une fondation philanthropique mise sur pied par des sociétés minières, Lundin for Africa, recevra 4,5 millions pour des projets de développement économique au Sénégal, au Mali et au Ghana», La presse.ca, Virage controversé dans l'aide internationale <http://www.lapresse.ca/international/201203/24/01-4508969-virage-controverse-dans-laide-internationale.php>

ouvre les portes des ressources guatémaltèques à la production abondante d'or, d'argent, de nickel, de plomb, de cuivre et de zinc par des entreprises multinationales minières et notamment canadiennes.

### **I. Le Guatemala et les entreprises minières canadiennes : une vieille histoire d'amour?**

Même si l'extraction et l'exportation de minéraux ont débuté dès l'époque coloniale des conquistadores, le secteur minier n'a pas vraiment eu d'importance historique dans la croissance économique du Guatemala.

Il faut attendre le début du XXI<sup>ème</sup> siècle pour que ce secteur prenne réellement de l'ampleur, notamment en raison de l'augmentation des cours internationaux des métaux (par exemple, entre août 2010 et septembre 2011, le cours de l'or a augmenté de 50 % <sup>62</sup>), et la découverte de ressources métalliques abondantes dans le sous-sol guatémaltèque.

Néanmoins, l'histoire entre ce pays d'Amérique centrale et les entreprises minières canadiennes n'est pas nouvelle. Ces dernières ont déjà su profiter du contexte favorable de corruption, d'impunité et de clivage social qui caractérisait le Guatemala pendant les années du conflit civil (1960-1996).

Le cas d'EXMIBAL (Exploraciones y Explotaciones Mineras Izabal, SA), filiale de l'entreprise minière canadienne International Nickel Company (INCO<sup>63</sup>), est à ce sujet caractéristique du comportement de prédation des entreprises minières. De plus, il souligne les relations très étroites qu'entretenait (et qu'entretient encore) l'oligarchie guatémaltèque avec les entreprises privées étrangères, et dans ce cas précis canadiennes.

C'est en 1955 qu'INCO trouve l'existence de nickel dans le département d'Alta Verapaz, au nord-est du pays. L'investissement de 250 millions de dollars, ainsi que la promesse de créer près de 1 200 emplois, constitue à ce moment-là, le plus important investissement étranger en Amérique Centrale. En 1960, la filiale s'installe dans le village d'El Estor afin de débiter ces activités d'extraction. Néanmoins, les opérations sont retardées, notamment par la présence de

---

<sup>62</sup> Micla, <http://micla.ca/countries/guatemala/>

<sup>63</sup> <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/inco-limited/> « Fondée en 1902 la compagnie INCO Limitée, [...] est le premier producteur mondial de nickel, fournissant un tiers de la demande mondiale, et également un producteur important de cuivre, de métaux précieux et de cobalt ».

la guérilla qui sévit dans la région, et de l'existence d'une législation minière qui ne convient pas aux intérêts propres de la société.

EXMIBAL travaille alors sur l'élaboration d'un nouveau code minier plus favorable. Malgré la suspension de la Constitution guatémaltèque avec l'arrivée au pouvoir des militaires en 1963, le décret de loi 342 est adopté dans ce vide juridique par le gouvernement du colonel Peralta Azurdia en 1965. Ce décret permet l'octroi d'une concession minière de plus de 410 km<sup>2</sup> pour une durée de près de quarante ans, dans la région de Valle del Rio Polochic, au bord du lac d'Izabal et des montagnes de la Sierra de Santa Cruz. Un traitement préférentiel est au passage accordé, permettant la gratuité de l'eau, des terres occupées, des routes et des ports, et une redevance de seulement 1 % des profits de la compagnie à l'État guatémaltèque, « [...] la législation permettait à EXMIBAL de ne verser que 23 000 \$ par année à titre de taxes de surface et de redevances au gouvernement guatémaltèque en dépit des millions de dollars que l'entreprise projetait réaliser <sup>64</sup>».

De plus, concernant la stabilité politique, pour ne pas compromettre les activités minières, le gouvernement guatémaltèque met en place une stratégie de contre-insurrection, avec une forte militarisation de la zone, provoquant au passage de graves impacts sur les populations et de nombreuses violences.

Ce traitement préférentiel pousse à la révolte les communautés environnantes et les milieux académiques. Une commission pour l'étude des investissements étrangers au Guatemala est créée par un groupe d'intellectuels. Composée d'experts cette commission se donne pour mandat de suivre le dossier minier et prouver que cette entente est préjudiciable aux intérêts du Guatemala et de sa population.

Pour calmer et faire taire ses revendications sociales, le général Carlos Manuel Arana Osorio alors à la tête du gouvernement militaire guatémaltèque impose en novembre 1970, l'état de siège, privant de fait l'ensemble des droits et libertés fondamentales des citoyens. Pendant cet état de siège, la majorité des opposants au projet minier sont assassinés. Dans un rapport en date d'août 1977, Amnesty International dénonce l'assassinat au total de plus de soixante paysans, étudiants et syndicalistes pendant cet état de siège. Face à cette répression des

---

<sup>64</sup> ANZUETO Marc-André, Les IDE des entreprises minières canadiennes : le défi des droits des autochtones au Guatemala.

opposants au projet, le vice-président de la filiale EXMIBAL déclarera « *Cela ne nous concerne aucunement, nous ne nous mêlons pas de politique* <sup>65</sup> ».

Le 12 juin 1977, le président guatémaltèque et l'entreprise minière canadienne inaugurent le site de la concession minière, malgré la poursuite des protestations. En mai 1978, l'armée réprime dans la violence les protestations, aboutissant au massacre d'une soixantaine de paysans de la communauté de Panzós réunis pour réclamer la restitution de leurs terres. La répression militaire entre 1978 et 1982, qui suivie provoqua au total 310 disparitions forcées et exécutions dans la région<sup>66</sup>.

Le massacre de Panzós a eu des répercussions à l'échelle nationale et internationale. Si la version du régime militaire guatémaltèque parle d'un conflit entre paysans, des journaux comme la BBC parlent de « *l'un des évènements parmi les plus sanglants de l'année dans le monde* <sup>67</sup> ». Néanmoins, aucun écho de ce massacre, ne s'est fait entendre au Canada : ni l'entreprise minière, ni le gouvernement canadien de l'époque ne se sont prononcés publiquement sur cette affaire. C'est à la fin des années 1980 qu'INCO annonce l'interruption de ses opérations au Guatemala. Néanmoins, au lendemain de la signature des accords de paix en 1996, l'entreprise s'intéressera de nouveau à ses propriétés minières.

L'exemple de la filiale EXMIBAL, n'est malheureusement que le prétexte d'une succession de scandales miniers au Guatemala, et ce, notamment avec l'ouverture plus officielle du pays aux investissements étrangers, suite à la signature des accords de paix.

## **II) Une nouvelle logique de développement après la signature des accords de paix : favoriser les investissements étrangers**

Au lendemain de la signature des accords de paix mettant fin à près de trente-six années de conflit civil, l'image du Guatemala est fortement écorchée sur la scène internationale. Pour redorer son image, le gouvernement élabore de nouvelles politiques et

---

<sup>65</sup> Panzós, 25 ans plus tard : l'histoire d'un village guatémaltèque et d'une entreprise minière canadienne, PAQG p.8

<sup>66</sup> PAQG, L'envers de la tortilla : Le Guatemala raconté autrement p.60

<sup>67</sup> PAQG, Panzós, 25 ans plus tard : l'histoire d'un village guatémaltèque et d'une entreprise minière canadienne, p.17

stratégies, afin de réduire la pauvreté, consolider la démocratie, favoriser la stabilité économique du pays et insérer le Guatemala dans les relations internationales et la mondialisation. Des conditions favorables sont donc réunies afin que les compagnies minières étrangères investissent aisément sur le territoire.

Pour ce faire, le gouvernement guatémaltèque tente de faire bonne figure, et plein de bonne volonté, en s'insérant dans les grandes instances internationales, en ratifiant quelques traités et en partageant la vision de développement des institutions financières internationales.

Le Guatemala a donc signé et ratifié en 1996, la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le droit des peuples autochtones, alléguant un droit de consultation de ces populations sur l'exploitation des ressources naturelles présentes sur leurs territoires. Néanmoins, cette Convention, conjointe à l'accord sur l'identité et les droits des peuples autochtones intégrés aux accords de paix de 1996, n'évoque que les ressources présentes à la surface et non en dessous de la terre. L'article 8 du code minier de 1997 réaffirme bien que les richesses du sous-sol demeurent la propriété de l'État.

*« Artículo 8. Propiedad de los yacimientos. Son bienes del Estado, todos los yacimientos que existan dentro del territorio de la República, su plataforma continental y su zona económica exclusiva [...]»*<sup>68</sup> Decreto 48-97

Le Guatemala s'est aussi joint à la vision du développement promulguée par la BM et le FMI. C'est dans les années 1980-1990 que ces deux instances financières internationales ont conjointement mis en place le Consensus de Washington (« doctrine des ajustements structurels »), qui stipule entre autres une discipline budgétaire stricte, des réformes fiscales, une libéralisation des systèmes financiers nationaux, la privatisation, la dérégulation, la libéralisation des marchés, l'ouverture aux investissements étrangers...

L'application de ce consensus s'est tout d'abord faite en Amérique latine avant de s'étendre à d'autres zones géographiques (Afrique, Asie...). Depuis une vingtaine d'années, le nouveau credo de ces instances financières se retrouve dans le développement minier, source d'emploi et de dividendes pour les États.

---

<sup>68</sup>« Article 8. Propriété des gisements. Sont des biens de l'Etat, tous les gisements qui existent à l'intérieur du territoire de la République, de sa plate-forme continentale et de sa zone économique exclusive. »

Le gouvernement guatémaltèque, au lendemain de la signature des accords de paix, s'est donc rallié à cette conception particulière du développement : le développement d'un pays passe tout d'abord, par les investissements étrangers, dans le sens où ces derniers permettent une croissance plus forte, réduisant de fait la pauvreté et permettant ainsi le développement.

Les compagnies minières ont donc joui de l'appui et des ressources économiques des instances financières internationales. Néanmoins, la pression sociale dû aux accidents miniers, ainsi qu'à l'inconsistance de ses arguments relatifs au développement les ont obligé à suspendre leurs investissements dans le secteur à partir de 2001. Cette suspension financière ne durera finalement pas longtemps, puisqu'en 2005, Montana Exploradora est la première entreprise minière à bénéficier de nouveau au financement de la Société Financière Internationale (institution de la BM), permettant l'établissement du projet controversé de la mine Marlin<sup>69</sup>. La même année, c'est près de 100 millions de dollars que la BM accorde au Guatemala pour la promotion de la croissance économique du pays, et l'instauration d'un climat favorable pour les investisseurs étrangers.

Le Guatemala va donc favoriser et stimuler encore plus l'arrivée d'investissements étrangers sur son territoire. Les domaines sont variés, mais le Guatemala va placer le secteur minier au centre de son développement économique.

Ainsi dès 1997, le Congrès du Guatemala procède à une réforme de son code minier (décret 48-97<sup>70</sup>), abaissant le taux des redevances financières exigées aux compagnies minières de 6 % à 1 %, permettant une exemption du paiement de diverses taxes et charges, garantissant les investissements de l'entreprise par l'État, ainsi qu'une facilitation de l'accès à des sites richement dotés en ressources<sup>71</sup>. Les compagnies par exemple (comme se fût le cas pour la filiale EXMIBAL) ne payent pas l'eau qu'elles utilisent lors de leurs activités. De plus, ce décret ne fait pas référence aux terres appartenant à la population indigène, bien souvent présente sur ces territoires.

---

<sup>69</sup> Reportage Sipakapa no se vende

<sup>70</sup> Actuellement en vigueur

<sup>71</sup> N. HOLDEN William and JACOBSON R.Daniel (2008), Civil society opposition to nonferrous metals mining in Guatemala, *Voluntas* p.328

« En 1997, après les accords de paix il y a eu une ouverture aux investissements étrangers. Ce qui correspond un peu au paradigme capitaliste du Tiers-monde. Le développement passe par le secteur économique et par les investissements étrangers. Par exemple le gouvernement guatémaltèque à baisser les redevances minières de 6 % à 1 % de leur profit. Sachant que c'est les compagnies qui décident elles-mêmes de quel profit elles parlent! Il y a eu aussi toute une réécriture du code minier afin d'enlever tous les obstacles aux entreprises minières (accès illimité et gratuit à l'eau; pas d'obligation concernant les consultations...) ». Entretien Laurence Guénette

Cette réforme du code minier a fortement stimulé l'arrivée de capitaux étrangers au Guatemala lui permettant de délivrer de nombreux permis d'exploration et d'exploitation à des compagnies minières étrangères et notamment canadiennes dans des régions autrefois inaccessibles. En 2004, l'industrie minière a dépensé près de 104 dollars par kilomètre carré, dans l'exploration du pays, soit 15 % de plus que les dépenses faites dans l'exploration au Canada la même année<sup>72</sup>.

La délivrance de ces permis par le gouvernement guatémaltèque ne cesse d'augmenter d'année en année. En 2013, on comptait près de 108 permis d'exploration et d'exploitation en vigueur pour une durée de 25 ans renouvelables, et 350 en cours de traitement<sup>73</sup>. En 2014, on compte désormais 345 permis d'exploitation et d'exploration en vigueur, et 592 en cours de traitement (annexe 2).

Le Ministère de l'énergie et des mines du Guatemala<sup>74</sup> (MEM) se charge de faciliter le développement de ce secteur. Son objectif principal est de satisfaire les demandes du marché, tout en allouant les ressources naturelles de façon optimale afin de protéger l'environnement et permettre une élévation du niveau de vie de la population guatémaltèque.

---

<sup>72</sup> Ibis p.329

<sup>73</sup> PAQG, Campagne de désinvestissement «Le fil de l'argent»  
<http://www.blueplanetproject.net/lefildeargent/?lang=fr>

<sup>74</sup> MEM, <http://www.mem.gob.gt/>

*« Propiciar que las actividades mineras se desarrollen en condiciones de mayor seguridad para los trabajadores y la sociedad, preservando el medio ambiente [...]»<sup>75</sup>.*

Selon le MEM, l'investissement étranger dans le secteur minier représente près de 2,37 milliards de dollars pour la période 2010-2016, générant environ 16 000 emplois et 280 millions de dollars d'impôts à l'État<sup>76</sup>. Pourtant, les bénéfices que touche l'Etat restent minimes par rapport aux profits que se font les compagnies minières. En contre partie, les communautés affectées par de tels projets ne reçoivent quant à elles, aucuns avantages.

Les programmes établis par le gouvernement afin de favoriser et promouvoir les investissements étrangers ne cessent aussi de se succéder (Invierte Guate, PRONACOM...), conjointement à une ouverture économique et commerciale confortée par la signature de nombreuses ententes commerciales ces dernières années (ALENA...)<sup>77</sup>.

Enfin, le développement du secteur minier va de pair avec d'autres projets de développement, comme la construction de centrales hydroélectriques fournissant l'électricité nécessaire aux activités minières, ou encore la construction d'infrastructures (routes...) afin de faciliter au mieux l'activité extractive et son cheminement vers l'extérieur.

### § § §

Ainsi, les relations d'intérêt qu'entretiennent le Canada, les industries minières et le Guatemala sont éloquentes.

Le Canada ouvre ses portes aux industries extractives en établissant un cadre juridique, réglementaire favorable et en soutenant de manière durable l'expansion minière, notamment comme on l'a vu précédemment par sa politique étrangère et par le financement de projets controversés par l'ACDI.

Le Guatemala quant à lui, tente de tirer des profits économiques, en mettant en place des législations favorables aux investissements étrangers dans ce secteur pour attirer

---

<sup>75</sup> « Favoriser le développement des activités minières dans des conditions de plus grande sécurité pour les travailleurs et la société, tout en préservant l'environnement [...] » Ibid

<sup>76</sup> MICLA, <http://micla.ca/countries/guatemala/>

<sup>77</sup> Le Guatemala fait également partie du Multilateral Investment Guarantee Agency, organe de la BM qui promeut les investissements étrangers



l'établissement de mégas projets miniers sur son territoire. Ces derniers profitant uniquement à l'oligarchie au pouvoir.

Dans ce contexte, les industries minières sont susceptibles de devenir Canadiennes profitant du vide juridique pour mener des projets miniers bien souvent controversés à travers le monde, et notamment au Guatemala. La définition du « développement » est ici consensuelle, et approuvée par des instances internationales comme la BM et le FMI.

Un changement de dynamique de l'accompagnement international peut donc s'analyser dans le cas du conflit minier. Les acteurs étatiques, que sont le Guatemala et le Canada sont reliés par des relations commerciales, économiques et diplomatiques fortes qui prévalent largement sur le respect et la défense des droits humains. De plus, l'apparition d'un nouvel acteur : les compagnies minières, soulève de nouveaux enjeux pour les organismes qui fournissent de l'accompagnement.

Si un consensus se constitue d'un côté, de l'autre les dégâts causés par les mégas projets miniers ne tardent pas à apparaître. Localisés généralement dans des zones pauvres, autochtones et reculées, ces projets font face à la contestation des populations, notamment à cause des conséquences négatives qu'ils engendrent.

## **Troisième Partie.**

### **Les conséquences de l'industrie minière sur les communautés autochtones et le développement d'un mouvement de résistance anti-mine**

Selon Daviken Studnicki-Gizbert, professeur à l'Université de McGill, et coordonnateur du MICLA (McGill Research Group Investigating Canadian Mining in Latin America), le conflit minier est caractérisé par une dynamique *local* versus *global*<sup>78</sup>.

En effet, les multinationales minières brassent des millions à travers une activité très lucrative. Pour simple exemple, en 2010 les actifs de la compagnie minière canadienne Goldcorp atteignaient vingt-neuf milliards de dollars, soit une quantité supérieure au PIB du Guatemala la même année (qui était équivalent à vingt-trois millions de dollars)<sup>79</sup>. Ces entreprises utilisent aussi une technologie nouvelle ayant des conséquences catastrophiques sur l'environnement, et provoquant des conflits sociaux importants, menés directement par les communautés affectées par l'exploitation minière. L'asymétrie entre les deux acteurs est flagrante, d'autant plus que ces communautés sont bien souvent pauvres, isolées, rurales et autochtones.

Dans cette troisième partie, il s'agira donc de dévoiler les conséquences négatives des projets miniers, affectant directement les droits humains les plus fondamentaux (droit à la vie, droit à la santé, droit à l'eau, droit de consultation...) (Chapitre 1).

Il s'agira enfin d'analyser le mouvement de résistance anti-mine des communautés affectées par ces mégas projets miniers (Chapitre 2).

#### ***Chapitre 1. Les conséquences dramatiques des mégas projets miniers sur les communautés autochtones***

L'industrie minière correspond à « [...] l'ensemble des activités concernant la découverte et l'extraction de minéraux qui se trouvent sous la surface de la terre <sup>80</sup>».

Les différentes techniques employées par les industries minières pour extraire les minéraux, mais également l'élimination des déchets de la mine, ainsi que le transport du minerai,

---

<sup>78</sup> PAQG, Entrevue avec Daviken Studnicki-Gizbert, <http://www.paqg.org/node/358>

<sup>79</sup> Reportage El oro o la vida

<sup>80</sup> <http://www.wrm.org.uy/oldsite/deforestation/mining/textfr.pdf>

entraînent bien souvent des conséquences négatives pour l'environnement et la santé des populations environnantes (I), mais aussi des impacts sociaux sans précédents (II).

### **I. Conséquences environnementales : le droit à un environnement sain et le droit à la vie bafouée**

Les entreprises minières par leurs comportements et leurs activités portent directement atteintes à de nombreux droits fondamentaux, reconnus par le droit international et coutumier. En effet, les nouvelles techniques d'extraction de minerai sont beaucoup plus agressives qu'autrefois, et provoquent des impacts négatifs important sur l'environnement, la faune et la flore, la biodiversité aux alentours de ces projets miniers, mais aussi sur la santé des populations.

La taille des mines et la méthode d'exploitation sont variées dépendamment du projet et de la profondeur du gisement disponible. Aujourd'hui, l'une des techniques les plus répandues est l'extraction à ciel ouvert, notamment à cause de son faible coût financier. Actuellement « *plus de 60 % des matériaux extraits dans le monde proviennent de mines de surface, qui provoquent la dévastation des écosystèmes où elles sont installées [...] <sup>81</sup>*».

Les procédés à suivre afin d'installer une mine à ciel ouvert sont assez révélateurs concernant les impacts négatifs qu'ils peuvent avoir sur l'environnement.

Tout d'abord, les industries doivent supprimer l'ensemble de la végétation présente sur le territoire. Ensuite, elles doivent dynamiter à plusieurs reprises les montagnes, et la roche afin d'arriver au gisement. Ce type de mines nécessite l'extraction de millions de tonnes de terre par année, qu'il faut ensuite déverser sur des milliers d'hectares, détruisant au passage toute la végétation existante. Les sols détruits deviennent alors non-utilisable pour de nombreuses années.

L'utilisation de produits hautement toxiques (le cyanure, l'arsenic, le mercure, ou encore le plomb...) afin de mettre en place les installations d'extraction comme le broyage, mais aussi pour procéder à l'explosion de la roche ou des montagnes... provoquent des dommages sans précédents sur l'environnement : contamination de l'eau, tarissement des sources, perte de la biodiversité, dévastation des montagnes, contamination de l'air (avec l'accroissement des

---

<sup>81</sup> Ibid, p.18

émissions de gaz à effet de serre), appauvrissement des sols agricoles, mort et maladie du bétail et des animaux sauvages...

L'eau reste la première victime de ces projets de mégas mines à ciel ouvert de « type faible teneur, fort tonnage <sup>82</sup>». En effet, ces projets nécessitent une quantité importante d'eau notamment pour l'établissement de grands bassins de rétention, où l'eau est retenue et mélangée avec des produits toxiques, ayant un risque élevé d'accidents (fuites ou encore déversements). Contaminée et acidifiée, l'eau affecte les populations, mais aussi les sols agricoles, les cours d'eau, les nappes phréatiques, et le bétail.

De plus, certaines sources d'eau sont totalement asséchées, laissant les communautés sans aucune ressource d'eau potable.

L'utilisation en grande quantité de l'eau par les entreprises minières est aussi facilitée par le cadre légal guatémaltèque. En effet, les industries extractives ne payent aucune taxe sur l'utilisation de cette ressource vitale pour la vie, conformément à la loi minière guatémaltèque de 1997. Ainsi, à titre d'exemple, selon une étude d'impact environnemental de la mine Marlin à San Miguel, l'entreprise consomme près de 250 000 litres d'eau par heure<sup>83</sup>. Ainsi la filiale Montana Exploradora de la compagnie canadienne Goldcorp, utilise en une heure la même quantité d'eau qu'une famille d'agriculteurs guatémaltèques utilise en vingt-deux ans<sup>84</sup>.

Au Guatemala, comme dans de nombreux pays touchés par l'exploitation minière, la contamination de l'eau est un problème majeur pour les communautés vivant autour de ses projets miniers. C'est le cas, par exemple de la communauté de San Miguel affectée par la mine Marlin de l'entreprise Goldcorp, la communauté de San Juan Sacatepéquez touchée par une cimenterie, ou encore la communauté de San Rafael Las Flores touchée par le projet Escobal de la compagnie Tahoe Ressources...

Dans certains cas, des populations sont affectées au-delà des frontières guatémaltèques. C'est le cas de la lagune de Güija, à la frontière entre le Salvador et le Guatemala. Les

---

<sup>82</sup> Tribunal Permanent des peuples : Droit à la vie et à un environnement sain. Témoignage de Pedro Landa, coordonnateur des droits humains et environnementaux de « Centro hondureño de promoción al desarrollo comunitario »

<sup>83</sup> Reportage El oro o la vida

<sup>84</sup> Reportage Sipakapa no se vende. « *Au Guatemala, une famille d'agriculteurs utilise environ 30 litres d'eau par jour* ».

conséquences de l'activité minière menées par l'entreprise canadienne Goldcorp dans la mine Cerro Blanco (extraction d'or et d'argent) du côté guatémaltèque depuis 2007, sont sans précédent. En octobre 2010, une analyse d'étude des impacts environnementaux du projet minier Cerro Blanco est publiée par Dina Larios, professeure de géochimie et d'hydrologie de l'Université d'Ohio aux États-Unis<sup>85</sup>. Les conclusions de son rapport sont alarmantes : l'activité minière pourrait à terme, entraîner une pollution de la rivière Ostúa et du lac Güija, communs aux deux pays, notamment par le déversement des eaux résiduelles (contenant en outre de l'arsenic et du carbure de bore) dans le cours d'eau, provoquant une pollution thermique importante. Le gouvernement guatémaltèque apporte comme réponse à ce rapport, que la société Goldcorp dispose de toutes les autorisations légales nécessaires permettant de mener à bien son projet, et que ce sont les industries et les hôtels au Salvador qui provoquent une pollution et contamination des eaux, et non le projet minier<sup>86</sup>.

Ce dernier exemple nous montre bien que malgré de nombreuses études faites pour souligner les désastres environnementaux engendrés par de tels projets, l'État guatémaltèque et les entreprises minières continuent de nier les impacts de ce secteur sur l'environnement. Ils établissent à leur tour, des études et des expertises afin de légitimer publiquement leurs opérations. À ce sujet, Daviken Studnicki-Gizbert souligne que « *les compagnies mènent des études d'impacts environnementaux sans aucune transparence, inaccessibles au public, ou qui ne tiennent pas debout scientifiquement. Ajoutons à cela que c'est une question très complexe du point de vue géophysique et que toutes les mines sont très différentes. Pour réellement connaître les impacts, cela nécessite à la fois du temps et de l'argent, deux choses que les entreprises minières n'ont aucune envie de donner si ça ne leur est pas imposé.* »<sup>87</sup>.

Les dommages environnementaux sont donc importants et affectent des droits fondamentaux comme le droit à l'eau, le droit à la vie, pourtant protégé par le droit international<sup>88</sup>. Tout cela est inquiétant, sachant que la détérioration de l'environnement perdura bien au-delà de la

---

<sup>85</sup> Analisis de proyecto Cerro Blanco, Guatemala, <http://fr.scribd.com/doc/88790783/Analisis-de-Proyecto-Cerro-Blanco-Guatemala>

<sup>86</sup> Micla, [http://micla.ca/conflicts/cerro-blanco/#\\_ednref3](http://micla.ca/conflicts/cerro-blanco/#_ednref3)

<sup>87</sup> PAQG, Entrevue avec Daviken Studnicki-Gizbert, <http://www.paqg.org/node/358>

<sup>88</sup> Depuis juillet 2010, l'assemblée générale des Nations-Unies a reconnu le droit à l'eau potable comme un droit fondamental.

cessation des activités extractives (par exemple, il faut environ une centaine d'années pour que les substances toxiques présentes dans les cours d'eau disparaissent<sup>89</sup>).

Malheureusement, l'environnement n'est pas le seul touché par les projets miniers, la santé des populations avoisinantes est aussi affectée.

Le nombre d'avortement spontané, de mort de nouveau-nés a fortement augmenté depuis l'implantation de projet minier dans des communautés reculées autochtones, tout comme les maladies respiratoires, les maladies de la peau (comme la leucodermie<sup>90</sup>), ainsi que les malformations congénitales. Des études ont aussi prouvé une concentration élevée de substances toxiques dans le sang, notamment dû à la contamination des cours et ressources d'eaux, ainsi qu'un taux élevé de poussière cancérigène dans l'air provoquant de nombreuses maladies respiratoires.

## **II. Les conséquences sociales des projets miniers**

L'industrie minière possède d'importants impacts sociaux pour les communautés qui subissent ces mégas projets, provoquant une réelle destruction sociale et communautaire.

Tout d'abord, l'implantation de sites miniers dans des régions reculées, montagneuses où vivent des populations pauvres, isolées, marginalisées et autochtones entraîne dans bien des cas, un déplacement massif de ces communautés, afin d'exploiter les ressources présentes dans le sous-sol. La plupart du temps, ces communautés sont déplacées de façon brutale, sans leur consentement, et se retrouvent relogées au sein de zones dépourvues de toutes ressources, dans des logements précaires.

*« Historicamente, la población indígena campesina hemos sufrido desplazamientos, porque la mejor tierra en la parte plana accesible, productiva lo tienen los gran propietarios y a una época de eso se desplazo a la población indígena en las montañas, en los cerros y en los volcanes ! Y ahora que han encontrado minas, agua, bosques en estas montañas estan*

---

<sup>89</sup> Reportage El oro o la vida

<sup>90</sup> La leucodermie est une maladie de la peau qui correspond à une dépigmentation blanchâtre de la peau.

*deplazando la población indígena y que nos queda a nosotros, donde vamos nosotros ?!*<sup>91</sup>» Entretien Leocadio Juracán

L'accaparement de la terre par des multinationales minières et le déplacement de population dans des régions où l'accès à la terre est difficile soulève de nombreuses questions. D'autant plus, qu'on observe bien souvent un attachement communautaire à la terre, perçue par les Mams et les Sipakapenses comme un bien commun, transmis d'une génération à une autre. Miguel Fernando Solís, coordonnateur de l'association El Observador, souligne cette importance culturelle : « *Pour les peuples autochtones, le sous-sol ou la terre a un nom. Par exemple, en Mam, nous disons Knan Chojch. Knan signifie "notre mère" et Chojch signifie "terre", donc "notre terre mère". Cet élément culturel entre en contradiction directe avec l'arrivée d'une transnationale. Pour elle, il n'existe pas de "terre mère", la terre est la terre et il faut exploiter ses ressources. Les connotations culturelles sont ainsi rompues, et de là est générée la conflictualité.* »<sup>92</sup> Ainsi au niveau culturel, l'implantation de mines porte atteinte à la cosmovision et spiritualité du peuple Maya en affectant notamment son environnement, et des sites culturellement importants pour ces communautés (sites patrimoniaux, ou archéologiques).

L'apparition d'un projet minier dans une communauté provoque aussi une division sociale importante entre les habitants, entraînant des conflits sociaux parfois violents. En effet, une division s'effectue entre les personnes qui sont contre l'établissement de la mine, notamment au vue des conséquences environnementales et sanitaires catastrophiques qu'elle provoque, et les personnes qui sont favorables, notamment car elle leur procure un emploi<sup>93</sup>. Pourtant, la

---

<sup>91</sup>« Historiquement, la population paysanne indigène a souffert des déplacements, car la meilleure terre accessible et productive a été récupéré par les grands propriétaires. La population indigène a été déplacée dans les montagnes, les coteaux, les volcans ! Et aujourd'hui, maintenant qu'ils trouvent des mines, de l'eau, des forêts dans ces montagnes, ils déplacent une fois de plus la population indigène, et nous que nous reste-t-il ? Où allons-nous ?! »

<sup>92</sup> Entrevue réalisée par ACOGUATE en février 2010 <http://www.paqg.org/node/352>

<sup>93</sup> Entretien Leocadio Juracan « *Las empresas contractan a miembros de la comunidad a una parte para darles un trabajo en la construcción de las empresas... Y estas personas que estan trabajando en las empresas defiende las empresas, ante el resto que se opone a la empresa ! Entonces es el mismo generan condiciones de confrontación y de dispersión de las comunidades !* »

production minière ne représente qu'1 % du PIB guatémaltèque, et n'emploie finalement que 0,07 % de l'emploi national<sup>94</sup>. La stratégie des entreprises minières est donc claire, elles accordent des avantages considérables à une partie de la population afin qu'elle puisse appuyer la création de la mine dans la communauté. Pour Daviken Studnicki-Gizbert, certaines entreprises ont même recours à des anthropologues afin de connaître l'histoire de la communauté, mieux comprendre ses coutumes, et les membres influant ayant un pouvoir de décision<sup>95</sup>.

« [...] la stratégie de l'entreprise et de l'État pour diviser les gens était très efficace... euh, en payant les gens, c'est sûr que tous ceux qui travaillaient pour la mine gagnaient pour une période à court terme, un salaire beaucoup plus élevé par rapport à ce qu'ils auraient pu gagner s'ils étaient cultivateurs ». Entretien Elyse Desjardin

Ensuite, lorsque la mine est construite, on observe l'arrivée d'une vague de travailleurs provenant d'autres régions du Guatemala, ou d'autres pays d'Amérique Latine, et provoquant dans bien des cas, des clivages importants. On observe alors, une augmentation des problèmes d'alcoolémie et de drogue, une hausse des violences conjugales, et l'apparition de la prostitution entraînant en conséquence une hausse des maladies sexuellement transmissibles<sup>96</sup>.

De plus, d'important dégâts matériels sont causés notamment pendant les procédés d'explosion du minerai. De nombreuses familles souffrent de la détérioration de leurs habitations, car d'importantes fissures dans les murs apparaissent, provoquant un risque d'effondrement de leurs habitats.

---

<sup>94</sup> Spoliation des ressources naturelles au Guatemala : droits indigènes, responsabilité internationales, Collectif Guatemala, mars 2006 p.25.

<sup>95</sup> PAQG, Entrevue avec Daviken Studnicki-Gizbert, <http://www.paqg.org/node/358> « Il existe même, dans les entreprises, des documents expliquant ce qui doit être fait pour diviser la communauté; des stratégies décrivant par exemple à quels membres de la communauté on doit parler pour créer une division. Certaines compagnies engagent des anthropologues pour « radiographier » la communauté avant d'y pénétrer, histoire de mieux comprendre qui sont les acteurs présents. Avec une communauté divisée, il est facile de mener une production sans problèmes ».

<sup>96</sup> SIBRIAN A. and VAN DER BORGH C., 2014. La Criminalidad de los Derechos : La Resistencia a la Mina Marlin. Oñati Socio-Legal Series [online], 4 (1), p.67



La majorité de la population rurale affectée par de tels projets miniers vit de l'agriculture de subsistance (culture du maïs, de haricots, élevage...). Malheureusement, la dégradation de l'eau, et la perturbation environnementale provoque des conditions précaires pour une population déjà pauvre.

« [...] *Casi el 50% de la población sufre de mal nutrición crónica ! Increíble porque mientras que hay más mineras, más acaparamiento de tierras y más hydroelectricas... las condiciones de vida de las familias estan más dificiles, más graves digamos...*<sup>97</sup> » Entretien Leocadio Juracan

De plus, une atteinte à l'autodétermination des peuples est perpétrée, car bien souvent l'implantation d'un projet minier se fait sans l'approbation, ni consultation des populations vivant sur le territoire (voir Partie 3, chapitre 2).

En effet, comme souligné précédemment, les populations autochtones vivent sur des territoires reculés, et montagneux. La découverte de ressources naturelles dans le sous-sol a fortement attiré les compagnies minières et son lot de conséquences.

Ainsi la Convention 169 relative aux peuples autochtones et tribaux de l'OIT, ratifiée par une vingtaine de pays, dont le Guatemala<sup>98</sup> n'est pas respectée.

Cette Convention souhaite instaurer un plan d'action respectant les droits des peuples autochtones et tribaux en ce qui a trait à leur participation et leur consultation dans des projets de développement, mais aussi à l'utilisation de leur territoire, aux emplois créés, à leur santé et à leur culture, tout en respectant conjointement leurs croyances, et leurs institutions : « *Il incombe aux gouvernements, avec la participation des peuples intéressés, de développer une action coordonnée et systématique en vue de protéger les droits de ces peuples et de garantir le respect de leur intégrité.* »<sup>99</sup> (Article 2.1)

---

<sup>97</sup> « [...] Presque 50% de la population souffre de mal nutrition chronique! C'est incroyable, car alors qu'il y a plus de mines, plus d'accaparement de la terre, plus d'hydroélectrique... les conditions de vie des familles sont plus difficiles et plus graves disons... »

<sup>98</sup> Le Guatemala a ratifié la Convention 169 de l'OIT en même temps que la signature des accords de paix de 1996, mettant fin à près de trente-six années de conflit civil.

<sup>99</sup> Convention 169 relative aux peuples autochtones et tribaux de l'Organisation International du Travail, [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100\\_ILO\\_CODE:C169](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_ILO_CODE:C169)

Conformément à l'article 6.1.1 de la Convention, le gouvernement guatémaltèque s'engage à consulter les Mayas et à leur laisser un espace de participation quant à la mise en œuvre et l'évaluation de plans de développement national et régional.

Enfin, et toujours selon la Convention, les peuples autochtones doivent toucher aux avantages liés aux activités de développement du pays et doivent recevoir des indemnités en cas de préjudices. De plus, des mesures gouvernementales doivent être prises en accord avec les peuples concernés, pour protéger et préserver l'environnement du territoire sur lequel ils habitent.

Or dans le cadre de la plupart des mégas projets miniers au Guatemala, cette législation internationale n'est pas respectée. Le comité des droits de l'homme des Nations-Unies dans son rapport de 2012 sur le Guatemala « [...] regrette que les peuples autochtones ne soient pas effectivement consultés pendant les procédures d'adoption des décisions qui touchent à leurs droits (art. 2, 25 et 27) <sup>100</sup> ».

## ***Chapitre 2. L'émergence de mouvements de résistance anti-mine***

En 2010, l'Observatoire des conflits miniers en Amérique Latine comptabilisait près de cent trente conflits au Guatemala depuis les années 2000<sup>101</sup>.

Le mauvais souvenir, laissé par la compagnie INCO et sa filiale EXMIBAL dans la communauté de Panzós au Guatemala, a contribué en partie à conscientiser les populations aux enjeux de l'ouverture de tels projets sur leur territoire. De vastes mouvements de résistance contre l'industrie minière vont alors voir le jour.

Les revendications sont multiples et variables, mais de manière générale, toutes les communautés souhaitent avoir un degré de contrôle sur le projet minier, qui les affecte.

Un tournant est notamment pris avec la résistance des communautés et de la société civile face au projet de la mine Marlin, premier méga projet minier depuis la signature des accords de paix (I). Néanmoins, le mouvement de résistance anti-mine possède de nombreuses faiblesses et doit faire face à de multiples obstacles et défis (II).

---

<sup>100</sup> Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G11/140/32/PDF/G1114032.pdf?OpenElement>

<sup>101</sup> URKIDI Leire, The Defense of Community in the anti-mining movement of Guatemala, Journal of Agrarian Change, Vol 11 No.4, October 2011, p.556

## **I. La construction d'un mouvement de résistance de la société civile : le tournant perpétré par la résistance à la mine Marlin**

Au lendemain de la signature des accords de paix, la société civile persécutée et muée dans le silence pendant les années de dictature militaire connaît une véritable renaissance.

De nombreuses ONG guatémaltèques<sup>102</sup> apparaissent dans le sillon des nouveaux acteurs de la société civile, luttant principalement dans le domaine de la justice sociale, de la mémoire historique, de l'écologie et du droit des populations autochtones.

C'est dans ce contexte-là, que des organismes comme le PAQG revisitent alors leur mandat initial d'accompagnement du retour des réfugiés, pour s'élargir à l'accompagnement de la société civile nouvellement émergente.

L'expérience malheureuse de la communauté de Panzós dans l'est du Guatemala à la fin des années 1970 a laissé aux populations un très mauvais souvenir de l'implantation d'une mine par une entreprise étrangère sur des terres autochtones. Ainsi, à partir de 1996, la politique du gouvernement d'ouvrir le Guatemala aux investissements étrangers, et notamment miniers ne rencontre pas l'unanimité auprès des communautés rurales dans lesquelles ces projets sont prévus. En effet, près de 95 % des licences d'exploration et d'exploitation ont été octroyées aux entreprises minières après les années 2000, et la plupart d'entre elles se trouvent sur des territoires autochtones<sup>103</sup>.

La population autochtone forte de la reconnaissance nouvelle de ses droits (Convention 169 de l'OIT et déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones) par l'État guatémaltèque entame un processus de résistance face à l'industrie minière, et à cette nouvelle forme de colonisation dans le but de protéger son territoire conformément à ses croyances. Pour Daviken Studnicki-Gizbert « *On remarque [...] qu'en général, les communautés autochtones sont beaucoup plus cohésives et capables de s'organiser pour résister et/ou négocier. Elles sont plus radicales, et plus portées à rejeter en bloc l'exploitation minière. Les*

---

<sup>102</sup> N. HOLDEN William and JACOBSON R.Daniel (2008), Civil society opposition to nonferrous metals mining in Guatemala, *Voluntas*

<sup>103</sup> URKIDI Leire, The Defense of Community in the anti-mining movement of Guatemala, *Journal of Agrarian Change*, Vol 11 No.4, October 2011, p.557

*autochtones protègent leur territoire et ont une conscience historique très forte, après avoir vu des étrangers piller leurs ressources pendant plusieurs siècles<sup>104</sup> ».*

L'émergence de mouvements contestataires a été influencée par la mobilisation des peuples indigènes du continent américain, construit en réponse aux politiques néolibérales d'accaparement des ressources, mais aussi par l'action de plusieurs associations, et membres de la société civile guatémaltèque qui se sont chargés d'exposer les conséquences négatives de l'industrie minière sur les communautés, et l'environnement (l'ONG environnementale Madre Selva, l'Église catholique de San Marcos...). Mais c'est aussi en corrélation avec la multiplication des permis d'exploitation et d'exploration, délivrés dans les années 2000 que les poches de protestations sociales se sont rapidement répandues sur l'ensemble du territoire. On observe deux stratégies de résistance des communautés : la première correspond à une interdiction totale de la mine. La deuxième est la négociation avec les compagnies et le gouvernement, sachant qu'il semble difficile à la vue des intérêts opposés de trouver une entente réelle.

La résistance anti-mine prend différentes formes : le mouvement procède à des protestations publiques, des manifestations, des plaintes légales auprès des instances juridiques du pays, des réunions d'information sur les conséquences de l'industrie minière sur l'environnement, la santé, mais aussi des blocus de route. C'est ce dernier mode de résistance qu'avait par exemple, choisi la communauté de La Puya qui depuis mars 2012 bloquait le passage de machinerie lourde sur le site minier de la compagnie canadienne Radius Gold<sup>105</sup> avant de se faire réprimer violemment par la police le 23 mai dernier.

Néanmoins, l'organisation publique et active des mouvements anti-mine a pris une nouvelle dynamique lors de la construction de la mine Marlin dans la région de San Marcos, par la compagnie minière canadienne Goldcorp, à travers sa filiale guatémaltèque Montana Exploradora. Le cas de la mine Marlin correspond au premier conflit minier au Guatemala depuis les accords de paix.

---

<sup>104</sup> PAQG, Entrevue avec Daviken Studnicki-Gizbert, <http://www.paqg.org/node/358>

<sup>105</sup> PAQG, <http://www.paqg.org/node/343>

Le permis minier d'extraction d'or et de métal a été approuvé par le gouvernement en 1996, mais la construction de la mine Marlin n'a commencé qu'en 2003. Situé à 85 % à San Miguel Ixtahuacán, et 15 % à Sipakapa<sup>106</sup>, le projet minier correspond à un méga projet avec l'établissement de deux mines à ciel ouvert et d'une mine souterraine, faisant du site le deuxième plus profitable pour la compagnie canadienne Goldcorp. Selon estimation, à la fin du processus d'exploitation de la mine Marlin, la filiale Montana Exploradora obtiendra deux millions d'onces d'or et vingt-neuf millions d'onces d'argent, équivalent à environ 870 millions de dollars<sup>107</sup>.

La majorité de la population des deux communautés où s'établit le projet est autochtone (95 % des habitants de San Miguel sont Maya Mam, et 70 % à Sipakapa sont Maya Sipakapense<sup>108</sup>), pauvre et vit de l'agriculture de subsistance.

La communauté de Sipakapa fût la première à organiser la résistance, influencée notamment par des prêtres catholiques et quelques leaders communautaires qui s'étaient intégrés au réseau régional latino-américain anti-mine et qui avaient voyagé auprès de communautés déjà affectées par l'industrie minière dans d'autres pays de la région (notamment dans la Valle de Siria en Honduras).

Deux évènements vont alors porter le mouvement dans une nouvelle dynamique.

Tout d'abord, l'opposition et les contestations populaires à Sololá en 2004 affichent la résistance à l'échelle nationale. En effet, à cette période-là, il y a peu de connaissance et de conscience réelles des enjeux de l'industrie minière par la population. La résistance anti-mine est jusque-là, localisée et très peu médiatisée. L'évènement de Sololá, où des paysans bloquent la route afin de barrer le passage d'un cylindre transporté par la filiale Montana Exploradora vers San Marcos, a durement été réprimé par l'armée et la police. La répression fera vingt blessés graves et un mort, ce qui aura un fort écho dans les médias nationaux.

Ensuite, l'organisation de la première consultation populaire du pays en 2005 par la communauté de Sipakapa affiche le conflit naissant à l'échelle internationale.

---

<sup>106</sup> URKIDI Leire, The Defense of Community in the anti-mining movement of Guatemala, *Journal of Agrarian Change*, Vol 11 No.4, October 2011, p.563

<sup>107</sup> Reportage Sipakapa no se vende

<sup>108</sup> URKIDI Leire, The Defense of Community in the anti-mining movement of Guatemala, *Journal of Agrarian Change*, Vol 11 No.4, October 2011, p.563

Les « *consultas populares* », correspondent à une pratique ancestrale autochtone, reconnue par des lois municipales guatémaltèques, par la Constitution de la République du Guatemala, et par des Conventions internationales (comme la Convention 169 de l'OIT)<sup>109</sup>.

La consultation publique doit conformément au code municipal guatémaltèque, être organisée si 10 % des citoyens la réclame, et est contraignante seulement si 20 % y participe<sup>110</sup>. Une particularité est faite pour les communautés autochtones, où 50 % des citoyens doivent participer à la consultation, qui doit être en accord avec la loi coutumière indigène. La municipalité peut elle aussi décider d'organiser une consultation si une décision administrative affecte directement les résidents de la communauté.

*« Une consultas c'est une consultation populaire communautaire, où l'on vote à main levée. Ce vote légitime la résistance des communautés. Ils peuvent l'utiliser devant les tribunaux internationaux! »* Entretien Laurence Guénette

Avant l'organisation d'une consultation populaire, il y a tout un processus d'éducation afin que les communautés soient conscientes des enjeux du vote et des conséquences associées à l'implantation d'une mine sur le territoire.

Laurence Guénette, au cours de son accompagnement en 2007 avec le PAQG, a observé une consultation au sein d'une communauté : *« Au niveau des consultations, la communauté est vue comme une collectivité en un seul bloc pour agir. C'est très particulier! J'ai observé une seule fois les consultations populaires, et je peux te dire qu'au début tu es étonnée! Le vote se passe à main levée, ils séparent les hommes des femmes, puis divise en groupe en fonction de l'âge! Les enfants à partir de 7 ans peuvent voter! Ce qui est assez hallucinant, tu pourrais te dire qu'à sept ans il est difficile de savoir si tu es pour ou contre la venue d'une compagnie minière! »*

Les consultas représentent très bien le mode de résistance des communautés autochtones, qui résistent conformément à leurs croyances et revendiquent un développement particulier en lien avec la protection de la « Madre Tierra », et du respect des générations futures. Pour ces

---

<sup>109</sup> *“Le fait que les populations autochtones soient touchées provoque un élargissement des outils juridiques, notamment des conventions, ou déclarations sur le droit des populations autochtones. Je pense notamment, à la convention 169 de l'OIT sur le droit de consultation des populations autochtones ou encore la déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones!”* Entretien Laurence Guénette

<sup>110</sup> URKIDI Leire, The Defense of Community in the anti-mining movement of Guatemala, Journal of Agrarian Change, Vol 11 No.4, October 2011, p.566

populations, l'homme est indissociable de la terre, et forme un maillon de la chaîne de la vie et de la mort. Dans la cosmovision Maya, les esprits se confondent avec la nature et se retrouvent dans les végétaux, les montagnes, le ciel, la terre, les étoiles. Ainsi face à cette spiritualité, le vote des enfants lors des consultations est justifié dans le sens où ils sont les futurs acteurs responsables du développement de la communauté et se doivent donc pas conséquent de participer à la délibération de tels enjeux.

Depuis la consultation de Sipakapa en 2005, plus de 500 000 personnes de près de quarante municipalités environnantes à la mine Marlin, ont rejeté l'activité minière sur leur territoire à travers ce mode de participation. Cette nouvelle dynamique de résistance s'est ensuite propagée dans l'ensemble du Guatemala, au sein d'autres communautés affectées par des mégas projets miniers. Ainsi depuis 2011, c'est près d'un million de personnes qui a rejeté la présence d'entreprises minières, pétrolières et hydroélectriques à travers tout le pays<sup>111</sup>.

## **II. Les faiblesses et défis des mouvements de résistance anti-mine au Guatemala**

Malgré l'émergence de mouvements anti-mine à travers le Guatemala, de nombreuses faiblesses et obstacles affaiblissent son impact sur l'industrie extractive.

Face à la multiplication des consultations et au refus délibéré des populations de voir s'établir sur leur territoire un projet minier, le gouvernement guatémaltèque fait le sourd d'oreille et poursuit la délivrance de permis d'exploration et d'exploitation aux entreprises minières<sup>112</sup>.

Ainsi en 2007, la Cour Constitutionnelle du Guatemala déclare que la consultation de Sipakapa de 2005 est valide de part le code municipal et la Convention 169 de l'OIT, mais pas obligatoire, ni contraignante, car l'activité minière correspond à une activité d'intérêt national publique, pour laquelle la municipalité de Sipakapa n'a pas aucune autorité.

---

<sup>111</sup> El oro o la vida, Guatemala 2010, Productions Caracol –55 minutes

<sup>112</sup> « Le droit à la consultation est un droit qu'ils ont, mais qui n'est pas appliqué. Il y a même dans le droit interne au Guatemala, un droit accordé par la municipalité de consultation, mais là aussi il n'est pas appliqué. » Entretien Laurence Guénette

Carlos Meany, alors ministre de l'énergie et des mines du Guatemala (2007-2010) déclarait à ce propos: « [...] la cour constitutionnelle du pays, qui est l'organe suprême en termes de législation, a résolu que les consultations populaires sont non contraignantes et... cependant, il y a le respect que méritent les communautés, il est important de les prendre en compte en ce sens, il n'est pas prévu que des projets se réalisent en cas d'opposition, mais la volonté de prétendre changer la façon de penser est plus importante [...] »

La volonté du gouvernement n'est donc aucunement de respecter le choix des communautés, mais plutôt de les convaincre que de tels projets miniers peuvent leur apporter de réels bénéfices (emplois, développement de la communauté...).

Face à ce non-respect de la part de l'État, les organismes d'accompagnement international envoient auprès des communautés affectées, des accompagnateurs attestant de la véracité, de la légalité des consultations conformément aux dispositions légales nationales et internationales, et de l'exactitude du vote<sup>113</sup>.

L'accompagnement international permet alors de légitimer auprès des instances juridiques adéquates, les consultations populaires et de souligner les violations commises par l'État guatémaltèque et les entreprises minières. Néanmoins, l'impact de l'accompagnement dans ce processus de participation de la population autochtone est plus moral qu'effectif.

*« Ils [les populations] se sont dit que c'était une stratégie de plus pour faire légitimer ce processus-là, mais ça fait des années que ça se fait, et ce n'est pas parce qu'il y a des étrangers que le gouvernement les prend en compte. Donc je pense que c'est plus un impact moral pour les communautés. Mais dans les faits, juridiquement parlant il n'y a pas vraiment d'avancées. »* Entretien Annie Pelletier, ancienne coordonnatrice du PAQG au Guatemala.

Ce blocage dans les avancées juridiques se justifie par la complexité, et les nouvelles dynamiques engendrées par le conflit minier au Guatemala.

Dans le cas de la mine Marlin, plusieurs institutions ont été interpellées quant au non-respect du droit à la consultation des populations, aux impacts socio-économiques et

---

<sup>113</sup> « Je suis allée observer une consultation communautaire proche de San Mateo Ixtatán dans la région où il y a les activités minières de Goldcorp, donc dans ce cas-là j'ai été accompagnatrice pour ACOGUATE, et j'avais aussi un rôle d'observatrice officielle, j'ai par exemple signé les registres après que la communauté ait voté! » Entretien Laurence Guénette.



environnementaux, et à la répression faite aux contestataires. Les plaintes ont d'abord été déposées aux instances nationales (visite à la procureure des droits de l'homme, au ministère de l'environnement et des ressources naturelles, au ministère de l'énergie et des mines, au Congrès de la république), puis aux instances internationales (Cours interaméricaine des droits de l'homme; les Nations Unies, l'OIT...)<sup>114</sup>. S'engagent alors des procédures judiciaires longues et souvent peu contraignantes.

Pour exemple, en 2007, dix-huit communautés Mayas portent le cas de la mine Marlin à la Commission interaméricaine des droits de l'homme. En mai 2010, la commission ordonne au gouvernement de suspendre les opérations de la mine en raison de la pollution que son activité provoque sur le lac Tzabal, et de l'assèchement des cours d'eau utilisés par les communautés. Au même moment, le rapporteur spécial des Nations-Unies pour les peuples autochtones : James Anaya, publie un rapport après sa visite de la communauté de San Miguel: « *Las consultas comunitarias son válidas y tienen relevancia en la medida en que constituyen un reflejo de las aspiraciones legítimas de las comunidades indígenas a ser escuchadas en relación con todo proyecto que tenga un impacto potencial sobre sus territorios tradicionales* »<sup>115</sup>. Le gouvernement d'Alvaro Colom<sup>116</sup> après avoir dit qu'il respecterait ses recommandations, se rétracta, et déclara publiquement que la mine Marlin ne provoque aucunement des impacts négatifs environnementaux et sanitaires.

Les recommandations de la commission ne sont pas les seules, des rapports critiques sur les conséquences du projet Marlin ont été publiés par les Nations-Unies, l'OIT des ONG environnementales ou de défense des droits humains, ainsi que des universitaires.

Parallèlement à cette première faiblesse, le gouvernement guatémaltèque a adopté un processus de criminalisation et de persécution systématique des personnes s'opposant à

---

<sup>114</sup> « *C'est sûr que les communautés ont eu accès juridiquement à certains avocats guatémaltèques qui leur ont permis de faire des demandes à la Commission interaméricaine des droits humains, parce qu'ils ont d'abord essayé de faire des recours au niveau national, ce qui n'a pas marché je crois, donc il y a eu ensuite des demandes notamment de protection d'urgence à la commission interaméricaine, euh mais ça, c'est des processus sur du long terme, qui n'ont pas été encore résolus!* » Entretien Elyse Desjardin

<sup>115</sup> « Les consultations communautaires sont valides et ont une importance car constituent un reflet des aspirations légitimes des communautés indigènes à être écoutées par rapport à tous les projets qui pourraient avoir un impact potentiel sur leurs territoires traditionnels »

<sup>116</sup> Président du Guatemala entre janvier 2008 et janvier 2012

l'industrie minière, multipliant les menaces, les violences, les « états de siège », et les condamnations judiciaires.

Pour Luis Pais Bekker, directeur général d'Oxfam Guatemala, cette nouvelle stratégie se divise essentiellement en trois phases : 1) tout d'abord, le mouvement social est accusé à tort par les autorités et les médias de compromettre le développement au Guatemala. Accusé de narcotrafic et de terrorisme, le mouvement social se voit décrédibilisé auprès de l'opinion publique. 2) Ensuite, le gouvernement déploie la police, l'armée au sein de la communauté, déclarant une situation d'urgence, afin de neutraliser le mouvement social. Dans le même temps, une réunion de négociation est organisée en présence des leaders du mouvement social, de l'entreprise et du gouvernement. 3) Enfin, la dernière étape correspond au processus de criminalisation des meneurs, où généralement les photos des principaux leaders avec leurs noms circulent dans les médias. Si le mouvement social continue, alors l'État impose l'état de siège.

Le nombre d'exactions envers les défenseurs des droits humains est très élevé au Guatemala, et a doublé en à peine un an, passant de 305 en 2012 à 657 en 2013<sup>117</sup>.

Les principales victimes sont les personnes luttant pour une justice sociale, les environmentalistes et les populations autochtones... De nombreux rapports indiquent que les projets énergétiques et d'extraction sont une des principales sources de tension sociale et de criminalisation au Guatemala. Les exemples de cas d'atteintes, de violations, de menaces et d'assassinats en lien avec des projets d'extraction, et d'accaparement des richesses par des entreprises étrangères au Guatemala sont nombreux. À Santa Cruz Barillas, où un projet de construction d'une centrale hydro-électrique est lancé depuis 2007, trois leaders communautaires ont été victimes d'une attaque en mai 2012.

Le 27 avril 2013, à San Rafael Las Flores, communauté où l'entreprise canadienne Tahoe Ressources Inc. effectue le projet minier Escobal, l'agent de sécurité de l'entreprise a donné l'ordre d'ouvrir le feu sur les manifestants, faisant au total sept blessés graves<sup>118</sup>.

Le 23 mai dernier, une éviction violente des membres de la communauté de La Puya est ordonnée par le gouvernement. La population était en résistance depuis mars 2012 contre le projet de mine d'or El Tambor, de la société minière canadienne Radius Gold à San José del

---

<sup>117</sup> Rapport UDEFEGUA 2013, <http://www.udefegua.org/index.php/documentacion/informesanuales>

<sup>118</sup> Conférence, Scandales de l'industrie minière au Guatemala

Golfo et San Pedro Ayampuc. Au total, près d'une vingtaine de blessés graves, et de nombreuses arrestations.

Enfin, depuis peu, le Congrès de la République du Guatemala adopte plusieurs lois qui tentent de freiner et stopper les mouvements sociaux. Par exemple, la « ley de túmullos » (loi des « dos-d'âne ») adoptée en février 2014 déclare que quelconques objets, ou personnes qui bloquent une route constitue un délit, sanctionné par une peine de prison<sup>119</sup>. Dans ce sens, les blocages de routes par des communautés deviennent illégaux et juridiquement condamnables.

Outre cette tactique de l'État, le mouvement de résistance doit faire face à un autre obstacle. Il n'est pas unifié et souffre d'une fragmentation importante qui affaiblit la résistance effective contre les minières<sup>120</sup>. Ainsi, dans les cas où l'entreprise minière est déjà implantée et imbriquée dans le tissu social, les conditions ne sont bien souvent pas réunies pour établir une consultation populaire, car la division entre les populations est trop forte.

Par exemple, les consultas organisées dans le cadre de la mine Marlin, se sont faites à Sipakapa et dans les communautés autour de la mine, mais pas à San Miguel et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la municipalité avait déjà négocié avec l'entreprise minière. Ensuite, le mouvement autochtone était moins organisé que dans les autres communautés. De plus, le niveau de conflit entre la population était trop important pour organiser une consultation populaire qui aurait pu engendrer de graves violences. Enfin, une grande partie de la population croyait aux promesses de développement prononcé par l'entreprise.

*« [...] dans le contexte de San Miguel où était le projet Marlin , et encore aujourd'hui c'était difficile d'organiser les consultations à cause du conflit social qui était créé par l'entreprise, donc peu de moyens d'avoir une organisation... euh c'est des processus qui sont basés sur le consensus et puis dans un contexte très conflictuel par la suite c'était très difficile de faire ces consultations! Ces consultations ce sont beaucoup faites autour dans la région autour de la municipalité de San Marcos, mais pas à San Miguel... c'est des zones qui sont proches, qui étaient témoins de ce qui se passait chez le voisin et qui ne voulait pas que ça leur arrive! »*

Entretien Élyse Desjardins

---

<sup>119</sup> Réunion Oxfam Guatemala

<sup>120</sup>« Yo creo que uno de la debilidades es que el movimiento social... tenemos que reconocer que estamos fragmentados, estamos divididos... Así debemos unificarnos, porque va a aumentar nuestra resistencia ! » « Je crois que l'une des faiblesses c'est que le mouvement social... nous devons reconnaître que nous sommes fragmenté, divisé... Ainsi nous devons nous unir, pour augmenter notre résistance ! » Entretien Leocadio Jurácan

Les mouvements de résistance anti-mine doivent donc faire face à de nombreux obstacles qui ralentissent et fragilisent sensiblement leurs impacts sur les minières. Leocadio Juracán, lui-même partisan de ces mouvements, prône l'organisation d'un pouvoir populaire unie permettant à la fois de défendre les ressources naturelles et de récupérer les terres accaparées par les compagnies minières<sup>121</sup>.

Enfin, « *Ce qu'un projet minier va rapporter à la communauté qu'il affecte ne dépend pas de la taille du projet, des capacités financières de l'entreprise qui le mène, ni de la production d'or ou d'un autre métal : cela dépend de la capacité de la communauté à s'organiser pour le demander ou l'imposer, et à avoir une certaine emprise sur l'entreprise et le projet* <sup>122</sup>».

### § § §

Les mégas projets miniers ont donc des impacts fortement négatifs affectant l'environnement, la santé des communautés et bafouant leurs droits les plus fondamentaux. Face à cela, les populations affectées tentent d'organiser un mouvement de résistance anti-mine, néanmoins ses effets sont ralentis par la non-reconnaissance de l'État de leurs droits, la stratégie de criminalisation menée par le gouvernement, et la forte désunion du mouvement.

---

<sup>121</sup> « [...] *construir un poder popular unificado, un poder popular que para mi era en dos direcciones : una primera es para la defensa y recuperación del territorio, verdad, si estamos unidos es más facil lograr, y el otro es que desafortunadamente ya no tenemos opción de luchar por la toma del poder, porque mientras estamos resistiendo a la defensa de nuestro territorio, los diputados estan creando leyes en contra del movimiento popular y a favor de la grandes transnacionales !* » « construire un pouvoir populaire unifié, un pouvoir populaire qui pour moi prend deux directions : la première concerne la défense et la récupération du territoire, si nous sommes uni c'est plus facile de réussir cela, et la deuxième c'est que malheureusement nous n'avons pas de moyen de lutte pour la prise du pouvoir, car bien que nous soyons en train de résister pour la défense de notre territoire, les députés créent des lois contre le mouvement populaire et en faveur des grandes entreprises transnationales ». Entretien Leocadio Juracán

<sup>122</sup> PAQG, Entrevue avec Daviken Studnicki-Gizbert, <http://www.paqg.org/node/358>

L'émergence de conflits sociaux, et de mouvements de résistance entraîne une nouvelle dynamique à prendre en compte pour les organismes qui fournissent de l'accompagnement international.

*« Les acteurs ne sont pas nécessairement les mêmes et le fait qu'il y a une conflictualité sociale aussi qui surgisse avec ces projets miniers là, fait en sorte qu'il n'y a pas toute une population qui est d'accord contre la méchante entreprise... tu as le frère de la personne que tu accompagnes qui lui travaille à la mine, donc les chassés-croisés sont plus complexes à comprendre. Et donc, notre présence est essentielle à expliquer dans ces cas là, et la réflexion du pourquoi on est là est aussi essentielle. »* Entretien Annie Pelletier

## **Quatrième Partie.**

### **Le rôle de l'accompagnement questionné dans le cas spécifique de la lutte contre les industries extractives canadiennes**

Nous partions avec l'hypothèse que le conflit minier opposant des communautés, la plupart du temps autochtones, aux compagnies minières canadiennes et au gouvernement guatémaltèque changeait les modes d'action pour les organismes d'accompagnement international, et dans ce cas précis le PAQG.

Le conflit minier au Guatemala emmène avec lui de nouveaux acteurs, de nouvelles dynamiques, de nouveaux défis à prendre en compte. Il s'agira de comprendre les nouveaux défis auxquels doit faire face le PAQG (Chapitre 1), avant de questionner si oui ou non, le conflit minier revisite les manières d'accompagner (Chapitre 2).

#### **Chapitre 1. Le PAQG face à de nouveaux défis**

Depuis quelques temps, l'accompagnement international au Guatemala se retrouve pointé du doigt, et largement critiqué. Principal acteur qui appuie les mouvements de résistance anti-mine, l'accompagnement se retrouve au milieu d'une stratégie de diffamation de la part du gouvernement guatémaltèque afin de délégitimer publiquement son action et ses impacts (I). Enfin, l'implication de l'ambassade canadienne au Guatemala rend floue et fragilise les stratégies de dissuasion possibles de la part notamment d'organismes canadiens comme le PAQG (II).

##### **I. Stratégie de diffamation de l'accompagnement international**

Depuis quelques temps déjà, les organismes qui fournissent de l'accompagnement international au Guatemala souffrent de diverses attaques de la part des médias et du gouvernement guatémaltèque. Ces nouvelles stratégies consistent à diffamer, décrédibiliser cet outil de solidarité, qui répond pourtant à la demande de membres de la société civile guatémaltèque, souhaitant sécuriser leur travail de défense des droits de la personne.

Principal appui des mouvements de résistance anti-mine, l'accompagnement international dérange, dans le sens où il rend visible la criminalisation, et la répression des communautés, et des défenseurs de droits humains.

Le gouvernement guatémaltèque, en réaction accuse depuis peu, les accompagnateurs internationaux d'être à l'origine même des mouvements sociaux, participant activement à l'organisation de la résistance. Or, comme nous l'avons vu précédemment, l'accompagnement est caractérisé par l'impartialité, il n'intervient donc pas à la structuration des mouvements, mais observe, témoigne et déploie une présence au côté de défenseurs des droits en danger.

Ainsi lors de son discours d'investiture en janvier 2012, Otto Perez Molina nouvellement élu président de la République du Guatemala avait condamné le travail des défenseurs de droits humains appuyé et soutenu par des organismes internationaux « [...] au cours de ces 15 dernières années, l'esprit et les objectifs de changement des Accords de paix ont été trahis, certaines personnes n'ayant jamais combattu ou vécu le conflit semblent obstinées à empêcher son dépassement, bien au contraire elles en vivent et comptent dans certains cas sur des appuis internationaux <sup>123</sup>».

Cette logique de fragilisation de l'accompagnement international, et du travail d'organismes de solidarité est devenue constante par la classe politique guatémaltèque, qui a de nombreuses reprises exprime publiquement son inquiétude. Ainsi en septembre 2013, le ministre de l'Intérieur du Guatemala, M. Lopez Bonilla, avait publiquement critiqué le travail d'étrangers au sein d'organismes internationaux, les accusant d'ingérence dans les affaires internes du pays et les menaçant d'expulsion<sup>124</sup>.

« Désormais, les accompagnateurs et les organismes qui font de l'accompagnement sont pointés du doigt, on va dire qu'ils foutent le bordel, que c'est une ingérence politique... On est devenu un angle d'attaque pour les entreprises et le gouvernement guatémaltèque qui mettent en doute la légitimité de notre présence! Et puis bien évidemment, ils ont les moyens de se payer des articles dans des journaux pour nous discréditer! ACOGUATE publie bien

---

<sup>123</sup> Collectif Guatemala, Bulletin d'information 197 (février 2012), [http://www.collectifguatemala.org/index.php?page=solidarite\\_guatemala](http://www.collectifguatemala.org/index.php?page=solidarite_guatemala)

<sup>124</sup> Déclaration du premier ministre guatémaltèque, en date du 30 septembre 2013 « *Lo que lanzo es una advertencia para todos los extranjeros que estén con visa de turista en Guatemala. No importa bajo qué bandera vengan, si son ecologistas (o) defensores de derechos humanos, lo que ellos se quieran poner como traje (...) no vamos a permitir su incidencia en los asuntos internos de Guatemala* ». [http://telediario.com.gt/index.php?id=191&id\\_seccion=185&id\\_noticia=124715](http://telediario.com.gt/index.php?id=191&id_seccion=185&id_noticia=124715)

*une revue pour rétablir les faits, mais bon on ne peut pas se payer des journaux nationaux!*  
[...] » Entretien Laurence Guénette

Des organismes comme la Fondation contre le terrorisme au Guatemala, appuient cette nouvelle stratégie du gouvernement en réinterprétant les sujets de société sous couvert de racisme social et culturel. Organisation composée essentiellement d'anciens responsables de l'armée, elle se présente comme un colloque d'experts, et dispose d'une forte couverture médiatique (réseaux sociaux, publications d'ouvrage, colonne d'opinion dans les journaux nationaux...). Depuis quelque temps, de nombreuses publications sont faites questionnant le rôle d'ingérence des volontaires étrangers des droits humains<sup>125</sup> considéré comme des terroristes, sources des conflits sociaux au Guatemala.

*« En este momento, se formo una organización en Guatemala que se llama la fundación contra el terrorismo que responde a los intereses de la oligarquía, de la derecha, verdad, porque esta fundación es formada por ex-militares verdad, y que señalan al movimiento popular pro-justicia, pro derechos humanos, de todas acciones que hacemos para buscar la justicia, la paz, el desarrollo, como acto de terrorismo ! Es un argumento, para justificar detenciones ilegales, persecuciones, y generar violencia en contra del activismo pro-derechos humanos !<sup>126</sup> »* Entretien Leocadio Juracan

Enfin, cette nouvelle stratégie de l'État et d'organismes comme la Fondation contre le terrorisme bénéficie de l'appui des médias publics et commerciaux guatémaltèques, qui bien souvent sont tenus par l'oligarchie. Il est nécessaire de rappeler qu'en 2014, le Guatemala est le 125<sup>ème</sup> pays sur 180, dans le classement mondial de la liberté de la presse effectué par Reporters sans frontière. La législation défavorise largement la constitution de médias alternatifs et communautaires, provoquant de fait l'absence de pluralisme médiatique. De

---

<sup>125</sup> Publications fondation contre le terrorisme « ¡YA NO MÁS VIVIDORES EXTRANJEROS QUE LUCRAN DE LA CONFRONTACIÓN Y EL ODIOS ENTRE GUATEMALTECOS! », <https://www.facebook.com/FundacionContraElTerrorismoGuatemala/photos/pb.165902263601011.-2207520000.1406994546./256840124507224/?type=3&theater>

<sup>126</sup> « En ce moment, une organisation se structure au Guatemala, elle s'appelle la fondation contre le terrorisme, elle répond aux intérêts de l'oligarchie, de la droite, car cette fondation est composée d'anciens militaires, et associe le mouvement populaire pro-justice, pro droits humains, ainsi que toutes nos actions pour aboutir à une justice, à la paix au développement comme des actes de terrorisme ! C'est un argument pour justifier les détentions illégales, les persécutions et générer la violence contre l'activisme pro-droits humains »



plus, la criminalisation de journalistes, et les fermetures injustifiées de radios communautaires favorisent le monopole d'un média unique, suivant les ordres du gouvernement et de l'oligarchie<sup>127</sup>.

La stratégie de diffamation est néanmoins arrivée à dépasser le stade des simples menaces en juillet dernier. En effet, la direction générale des migrations du Guatemala a retiré le visa de résidence de deux accompagnateurs de PBI, disposant d'à peine dix jours pour quitter le territoire. Ces deux volontaires accompagnaient la communauté en résistance de La Puya, au moment de l'expulsion brutale du campement par une centaine de policiers antiémeute en mai 2014. C'est à ce moment là, que les autorités guatémaltèques avaient vérifié leurs titres de séjours, sans qu'aucunes irrégularités ne soient constatées. De plus, PBI est une organisation transparente, qui respecte le cadre juridique guatémaltèque et qui dispose au Guatemala d'une personnalité juridique depuis 1995. La procédure avant chaque mission est toujours la même : une demande de résidence temporaire est faite par les volontaires qui se chargeront par la suite de respecter la réglementation migratoire du pays.

Néanmoins, deux mois plus tard, sans aucune justifications motivant la décision, les deux volontaires sont convoqués devant les instances juridiques guatémaltèques.

Cette suspension de résidence a été fortement confortée par les médias guatémaltèques, qui depuis un certain temps déjà, contestent la présence d'étrangers et d'organisations internationales au Guatemala, les accusant d'ingérence dans les affaires internes du pays.

Cet évènement a soulevé une grande mobilisation de la part des organismes de solidarité, qui ont activé leur réseau respectif de pression pour annuler cette décision. Ainsi, bien que le ministère de l'intérieur du Guatemala ait révoqué l'annulation des visas des deux volontaires de PBI, cet événement marque un grand tournant dans le travail d'accompagnement, le rendant sensiblement plus fragile, et réduisant les espaces démocratiques disponibles pour les défenseurs de droits humains.

Pour Fernando Solís, directeur de l'association guatémaltèque *El Observador*, cette tentative correspondait à « [...] la poursuite de mesures exécutées par le gouvernement pour isoler les

---

<sup>127</sup> Reporteurs sans frontières, <http://fr.rsf.org/guatemala-deux-radios-associatives-fermees-26-06-2014,46538.html>

*mouvements sociaux de la communauté internationale, de la solidarité, et de l'accompagnement [...] <sup>128</sup>».*

## **II. Implication de l'ambassade canadienne au Guatemala**

Détenant près de 80 % des concessions minières<sup>129</sup> du Guatemala, l'industrie minière canadienne peut compter sur le soutien sans faille de son ambassade.

Cette implication directe de l'ambassade canadienne dans les conflits miniers au Guatemala, ainsi que son soutien aux intérêts des compagnies minières, éclairent la situation délicate que doit faire face les organismes d'accompagnement international, d'autant plus quand ceux-ci sont d'origine canadienne, comme le PAQG.

Comme nous l'avons vu précédemment, le Canada a pendant longtemps bénéficié d'une image de défenseur des droits humains à travers le monde. Impliqué dans les pays d'Amérique centrale pour faire valoir le droit à la dignité humaine, le Canada a joué un rôle dans la lutte contre l'impunité au Guatemala.

En effet, le gouvernement canadien est le premier financeur de la Commission Internationale contre l'Impunité au Guatemala (CICIG). Créée en 2006, suite à un accord entre l'ONU et le gouvernement guatémaltèque, la CICIG a pour mandat « *d'aider le pays à identifier et démanteler les réseaux clandestins liés au crime organisé qui paralysent, encore aujourd'hui, le système judiciaire* <sup>130</sup>».

Mais le Canada mène parallèlement, et contradictoirement une politique d'appui infaillible aux multinationales minières canadiennes au Guatemala, notamment via la diplomatie déployée par son ambassade.

*« Avant l'ambassade canadienne était l'allié des droits de l'homme. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus complexe, notamment par son implication dans le conflit minier. Les gens qui travaillent pour les droits humains sont en opposition directe avec les entreprises minières, donc c'est beaucoup plus complexe pour eux d'emmener ça devant l'ambassade. Le Canada*

---

<sup>128</sup> PAQG, <http://www.paqg.org/node/378>

<sup>129</sup> A babord, revue sociale et politique, <http://www.ababord.org/spip.php?article89>

<sup>130</sup> ANZUETO Marc-André, A la croisée de la paix et de la justice : la CICIG une avancée dans la lutte contre l'impunité?, UQAM, [http://rs.sqdi.org/volumes/RQDI\\_25-2\\_1\\_Anzueto.pdf](http://rs.sqdi.org/volumes/RQDI_25-2_1_Anzueto.pdf)

*reste quand même un gros bailleur de fonds de la CICIG. Ils essayent de tenir deux discours, mais ce n'est pas viable!* » Entretien Laurence Guénette.

Annie Pelletier, coordonnatrice du PAQG au Guatemala de 2007 à 2009, se rappelle de cette contradiction « [...] on avait une relation avec l'ambassade qui était assez franche du côté de la défense des droits humains, c'est-à-dire qu'ils étaient très contents de nous avoir sur le terrain, ils étaient très interpellés quand on lançait des actions urgentes, il y a même défois dans des cas de disparitions forcées où ils se sont déplacés dans les communautés, donc euh, la réponse était facile, le canal était ouvert. Mais dès qu'en réunion on abordait le thème de la mine, la porte se refermait aussitôt ».

À plusieurs reprises, l'ambassade canadienne a défendu les intérêts du secteur minier en conviant par exemple des députés guatémaltèques à des forums sur l'industrie extractive au Canada, en invitant des leaders communautaires guatémaltèques à visiter des communautés autochtones qui bénéficient de l'activité minière au Canada (ce fût ainsi le cas en 2005 en Colombie-Britannique), en prenant position dans les médias guatémaltèques, et en invitant des leaders autochtones canadiens pro-mine à prêcher la parole des bénéfices de l'industrie minière auprès des communautés Mayas.

Ce soutien à l'industrie minière est infaillible, et prévaut même sur les autres activités de l'ambassade. « En général, le rôle de l'ambassade canadienne au Guatemala, mais en Amérique Latine de façon générale est clair par rapport aux entreprises minières! Son rôle est avant tout de promouvoir ces entreprises, l'activité canadienne... Je sais qu'il y a deux ans, l'ambassade canadienne avait fermé tous les services consulaires, donc tu devais te référer sur internet ou à une autre ambassade dans un autre pays voisin, je sais plus si c'est au Salvador... Bref, les services consulaires qui sont normalement l'une des raisons d'être d'une ambassade étaient mis de côté, alors que certainement le nombre d'employés ou les activités qui étaient dédiées à la promotion de l'activité économique minière entre autres canadienne, étaient maintenues et soutenues... » Entretien Elyse Desjardin

Avec la multiplication de la délivrance de concessions minières sous le gouvernement d'Oscar Berger, les mouvements de contestation et de résistance des communautés s'étendent (voir Partie II). La répression du mouvement de Sololá en 2004, entraîne l'ouverture d'un débat national sur les mégas projets déployés par des entreprises étrangères. L'ambassade

canadienne, par l'intermédiaire de son ambassadeur de l'époque, James Lambert, participe activement au débat. Dans les médias guatémaltèques, James Lambert, prône alors l'activité minière comme étant un élément moteur et essentiel de l'économie et du développement d'un pays, sans conséquence néfaste pour l'environnement. Il dénonce au passage la mauvaise information des opposants concernant ces projets miniers<sup>131</sup>.

La stratégie de la diplomatie canadienne passe aussi par la présentation des points communs du Canada avec le Guatemala, afin de légitimer la mise en place de mégas projets miniers sur le territoire de population autochtone. C'est dans cette optique là que James Lambert déclare en novembre 2004 dans un quotidien guatémaltèque que le développement minier avait bénéficié à près de « *1,200 communautés autochtones* » au Canada et qu'au « *cours d'une histoire de production minière longue de 150 ans [les Canadiens] étaient devenus les administrateurs, promoteurs, utilisateurs et exportateurs de matières premières parmi les plus "intelligents" au monde* »<sup>132</sup>.

L'implication et le support de l'ambassade ne vont cesser d'augmenter au fur et à mesure que les conflits sociaux vont s'étendre au Guatemala et impliquer des compagnies minières canadiennes. Dans le cas de la répression du mouvement de résistance au projet de la mine Marlin dans le département de San Marcos au Guatemala, l'ambassade canadienne appuie considérablement la politique répressive du gouvernement guatémaltèque, en affirmant que les concessions octroyées sont conformes aux lois nationales et internationales et en justifiant ses intérêts de protéger à la fois l'entreprise canadienne Goldcorp mais surtout l'ensemble des investisseurs canadiens qui ont investi à travers la bourse de Toronto dans cette compagnie minière<sup>133</sup>. L'ambassade canadienne va alors poursuivre sa politique d'information des enjeux

---

<sup>131</sup> ROY-GREGOIRE Etienne, Gouvernance du secteur minier et enjeux de cohérence dans la politique étrangère canadienne concernant des pays en situation de conflit et post-conflit en Amérique Latine, Université du Québec à Montréal, Juin 2011, p.63

<sup>132</sup> A babord, revue sociale et politique, <http://www.ababord.org/spip.php?article89>

<sup>133</sup> ROY-GREGOIRE Etienne, Gouvernance du secteur minier et enjeux de cohérence dans la politique étrangère canadienne concernant des pays en situation de conflit et post-conflit en Amérique Latine, Université du Québec à Montréal, juin 2011, p.63-64 « *Faisant écho aux paroles du président Berger, lors d'une entrevue diffusée sur les ondes de Radio Canada le 13 février 2005 au sujet de cet incident, la première secrétaire de l'ambassade du Canada affirmait: « Ce n'est pas seulement l'entreprise canadienne qu'on est en train de défendre [...] on ne parle pas seulement d'une compagnie canadienne, on parle de milliers de Canadiens qui ont investi à la bourse de Toronto [ce] qui a donné [...] le capital avec lequel peut opérer [...] [la compagnie] ici au Guatemala. On a un devoir aussi de voir [à ce] qu'ils ne perdent pas leurs investissements» (Société Radio Canada, 2005) ».*

du secteur de l'industrie extractive auprès des communautés, et sa stratégie de dialogue entre les guatémaltèques<sup>134</sup>.

Conformément à cette politique, en décembre 2009, la Gouverneure générale du Canada alors en visite au Guatemala déclare qu'« *il y a un problème de communication, parce que les entreprises doivent communiquer plus sur leurs activités et leurs intentions de participer au développement de leurs communautés, et les citoyens doivent aussi être ouverts au dialogue*<sup>135</sup>».

C'est dans cette même optique qu'en décembre 2004, le ministère de l'énergie et des mines du Guatemala en collaboration avec l'ambassade canadienne et la BM organise un Forum national de l'exploitation minière, dans le but entre autres d'améliorer la gouvernabilité de ce secteur. Même dynamique en février 2007, où le Canada finance la mise en place d'un atelier organisé par la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL), en présence de l'ambassade canadienne, dans le but de promouvoir et d'ouvrir un dialogue entre les communautés autochtones, les compagnies minières canadiennes et les représentants du gouvernement guatémaltèques.

Cet appui au secteur minier va se poursuivre, porté publiquement par les futurs ambassadeurs. En 2007, par exemple, Kenneth Cook, nouvellement au poste d'ambassadeur du Canada au Guatemala décrédibilisera publiquement le travail de journalistes canadiens sur l'éviction faite par la police et l'armée d'un mouvement de résistance contre le projet Fénix de la compagnie canadienne Skye Ressources (racheté depuis par Hudbay Minerals) dans le département El Estor. Des ONG canadiennes l'accuseront même d'avoir diffamé la vidéo de cette éviction filmée et publiée par Steven Schnoor, alors étudiant à l'université de York au Canada. Cette affaire sera portée devant la cour des petites créances de Toronto, donnant raison en juin 2010 à l'étudiant canadien.

---

<sup>134</sup>Ibid. « *Dans le cas de la machinerie retenue à Los Encuentros, ma compréhension est qu'il y a eu des essais répétés d'expliquer aux individus concernés son usage et le fait qu'elle [était] destinée à un territoire où les permis d'exploitation ont été accordés en conformité avec la réglementation nationale et internationale. Ceci étant dit. Nous continuerons de fournir de l'information et de promouvoir le dialogue pour aider les Guatémaltèques à prendre des décisions informées sur leurs options de développement* ».

<sup>135</sup> Ibid

Enfin, pour Claudia Samayoa, coordonnatrice de l'ONG guatémaltèque UDEFEGUA l'appui de l'ambassade canadienne à l'industrie canadienne fragilise et vulnérabilise la situation des défenseurs des droits humains, en augmentant leur insécurité.

*« L'ambassade canadienne n'a pas voulu discuter ouvertement des situations dérivées des conflits autour de l'activité minière. [...] [Quand les défenseurs] ont vécu une situation très grave entre avril et mai 2007, on a insinué [à l'ambassade canadienne] qu'il serait préférable de ne pas trop élever la visibilité des défenseurs opposés à l'activité minière [...] [Par ailleurs], des ambassades d'autres pays [...] nous signalent qu'elles ne peuvent pas aborder ce sujet dans les espaces multilatéraux parce que l'ambassade [canadienne] a adopté une position d'appui aux compagnies minières, et qu'elles ne peuvent donc plus adopter de positions collectives. [...] Cela a généré une atmosphère dans la communauté diplomatique qui conditionne certains appuis aux défenseurs au fait qu'ils ne se mêlent pas ouvertement d'activité minière. [...] Cela met évidemment la Sécurité [des défenseurs] en jeu [...] parce que l'ambassade ne contribue pas à rendre plus apparentes ces relations troubles [et ces] pratiques entrepreneuriales [...] intolérantes. On génère ainsi une situation où on a des problèmes de criminalisation [...] des incidents violents [...] et des menaces très sérieuses »<sup>136</sup>.*

Face à l'implication directe de l'ambassade canadienne à la promotion de l'industrie minière, le canal de pression politique est fermé. Les organismes d'accompagnement, d'autant plus lorsqu'ils sont canadiens n'ont plus de moyens pour faire pression auprès de cette ambassade dès qu'il s'agit de conflit social relatif au secteur minier. Ainsi est-ce que les stratégies déployées par l'accompagnement international du PAQG changent-elles?

## **Chapitre 2. Revisiter l'accompagnement international et ses enjeux**

Le conflit minier au Guatemala oblige implicitement les organismes qui fournissent de l'accompagnement international à redéfinir leurs stratégies et leurs positionnements. Ici, nous montrerons l'exemple du PAQG qui a récemment affirmé sa position contre l'industrie extractive (I). Enfin la problématique minière, modifie les chaînes de solidarité et les

---

<sup>136</sup> Ibid p.72

répercussions possibles de l'accompagnement sur les potentiels acteurs, obligeant les organismes à revoir leurs stratégies (II).

### **I. Quand le PAQG se positionne contre l'industrie minière**

Face à l'expansion du conflit minier au Guatemala, et la hausse du nombre de cas accompagnés par les volontaires du PAQG par rapport à ce conflit là, l'organisme de solidarité international s'est repositionné plus fermement ces dernières années.

Initialement, le PAQG s'est créé dans le contexte du retour des réfugiés guatémaltèques qui avaient fui le conflit civil au Mexique (voir partie I chapitre 2). À la fin du processus de retour, l'organisme décide d'élargir ses actions et d'accompagner l'ensemble de la société civile guatémaltèque nouvellement émergente, fragile, et victime de persécutions et d'exactions. Le mandat du PAQG se divise alors en deux : d'une part, en collaboration avec ACOGUATE<sup>137</sup>, il envoie des volontaires canadiens au Guatemala, afin d'accompagner pour une période de six mois minimum des défenseurs des droits humains, des communautés ou des mouvements de résistance. D'autre part, au Québec, le PAQG organise et déploie des projets d'éducation dans le but de conscientiser le public québécois et canadien aux enjeux contemporains du Guatemala.

D'abord axé principalement sur la problématique de la justice pour le génocide, les thèmes portés par le PAQG s'étendent au fur et à mesure de son institutionnalisation : féminicide, lutte contre l'impunité, le droit à la terre, le syndicalisme, mais aussi l'exploitation minière.

L'intérêt pour le conflit minier va de pair avec la hausse des menaces, et exactions auxquelles doivent faire face les contestataires guatémaltèques qui s'opposent à ce secteur là. C'est en 2005 que la coordonnatrice du PAQG au Guatemala, Karen Hamilton, commence à s'intéresser aux questions minières, notamment avec l'établissement du projet Marlin. Cependant, de nombreuses craintes apparaissent quant à l'idée d'envoyer des accompagnateurs à San Miguel Ixchtatan. Annie Pelletier, se rappelle « [...] *le fait de ne pas connaître les acteurs, il fallait agir avec une grande prudence aussi étant donné que l'arrivée des entreprises créent beaucoup d'agressivité envers les étrangers, les gens qui travaillent aux alentours de la mine sont étrangers, souvent des latino-américains, mais aussi des*

---

<sup>137</sup> ACOGUATE, est une organisation formée des comités d'accompagnement d'une dizaine d'autres pays.

*canadiens, étant donné que la mine était canadienne! Donc, le fait d'arriver en tant qu'étranger pouvait porter à confusion, est-ce qu'on serait capable d'expliquer notre rôle, comment, on l'expliquerait. Il fallait analyser si on allait avoir un rôle, être capable d'agir un peu "low profile", sans dire et crier ce qu'on fait, mais en même temps de faire savoir qu'on était pas des employés de la mine, qu'on était pas pour le développement de la mine, et qu'on venait observer la situation et enquêter un peu. Puis aussi, la réticence était qu'on avait du pain sur la planche, on avait beaucoup d'autres cas d'accompagnement, donc ajouter une région qu'on ne connaissait pas, d'envoyer des accompagnateurs qu'on manquait parfois, comment on allait gérer la routine d'une nouvelle région d'accompagnement? ».*

Il faut attendre 2007, pour que les équipes de coordonnateurs d'ACOGUATE se déplacent davantage dans la région de San Marcos, et décident par la suite d'envoyer des accompagnateurs sur place.

Au Nord, une première apparition de la problématique minière se présente à travers le thème de la mémoire historique en 2006 lors du projet d'éducation « *Panzós, 25 ans plus tard : l'histoire d'une compagnie minière et d'un village guatémaltèque* ». Cette exposition de photographies documentait le rôle de la compagnie canadienne EXMIBAL dans les événements ayant mené au massacre de Panzós en 1978.

Cependant jusqu'en 2008-2009, le PAQG en tant qu'organisme ne se positionne pas clairement sur la question et sur les activités extractives actuelles et leurs lots de conséquences néfastes. Élyse Desjardin, a fourni un accompagnement institutionnel et communautaire dans le département de San Marcos, auprès d'opposants à l'industrie minière, et notamment au méga projet miner Marlin de la compagnie canadienne Goldcorp. Elle se souvient alors du non-positionnement du PAQG « *[...] j'ai été témoin de ces changements là dans l'organisation, car moi quand je suis rentrée de l'accompagnement, j'étais révoltée par tout ce que j'avais vu, le comportement des entreprises minières canadiennes au Guatemala et tout... et à ce moment-là, il n'y avait pas du tout de posture aussi active et aussi ferme sur la question, aussi affirmée sur la question minière!* »

Les raisons du non-positionnement actif de l'organisme face aux entreprises minières se trouvent dans la peur des membres du conseil d'administration de voir l'organisation poursuivie en justice par des multinationales multimilliardaires, et par conséquent mener à la



fermeture du PAQG<sup>138</sup> (voir Partie 2 Chapitre 2). Les membres du Conseil d'administration sont alors composés majoritairement d'étudiants, ou de jeunes parents, et personne à ce moment-là, ne souhaitait avoir cette responsabilité<sup>139</sup>.

*« [...] il y a avait beaucoup d'aprioris, des craintes de poursuite, de se faire reprocher différentes choses par les entreprises, car c'est des géants partout... pour une organisation comme le PAQG, une entreprise minière milliardaire c'est un adversaire de taille [...] »*

Entretien Elyse Desjardin

En effet, le PAQG est une ONG de petite taille, disposant de deux à trois salariés<sup>140</sup> en fonction des années, ainsi que des stagiaires occasionnels. L'organisme s'appuie essentiellement sur son réseau de bénévoles très actif. Laurence Guénette, se rappelle que *« [...] Le débat avait émergé avec une conférence du PAQG en présence d'Alain Deneault qui venait tout juste de sortir "Noir Canada", livre qui avait fait un gros scandale au Canada et au Québec! Les compagnies minières avaient engagé une poursuite bâillon contre lui! Le PAQG avait donc peur à cette époque de prendre position et de mettre en péril la vie de l'organisation! [...] »*

Mais le PAQG s'est récemment positionné clairement et activement contre l'industrie minière. Comment expliquer alors ce positionnement tardif?

Les réponses sont multiples. Tout d'abord, la multiplication des conflits sociaux au Guatemala liés au secteur minier, la criminalisation croissante de ses opposants par l'Etat, l'implication d'entreprises minières canadiennes et du gouvernement canadien, obligent l'organisme à retransmettre et faire circuler cette information.

*« [...] Mais en quelques années, tu vois qu'on s'est largement positionné, et ça, parce qu'on n'a pas le choix! Les faits sont là, de plus en plus importants! On ne peut pas ne pas se*

---

<sup>138</sup> *« Le positionnement du PAQG a changé ses dernières années. Si tu reviens il y a cinq, six ans, les membres du conseil d'administration étaient plus sceptiques à prendre des positions claires vis-à-vis des compagnies minières. Il y avait de nombreux débats entre les membres sur le fait de se positionner, car cela mettait en risque l'accompagnement et le PAQG! »* Entretien Laurence Guénette

<sup>139</sup> Entretien Annie Pelletier

<sup>140</sup> Une coordonnatrice générale, une comptable, et dépendamment des années : un/une chargée de projet.

*positionner, même si nous ne sommes pas à l'abri de poursuites! [...]».* Entretien Laurence Guénette.

Ensuite, la dénonciation internationale de l'industrie minière a conforté le PAQG dans son positionnement. En effet, les nombreux scandales miniers dans d'autres pays d'Amérique latine, et sur le continent africain ont engendré des contestations sociales, et des dénonciations de la part d'organismes de solidarité, d'organisations environnementales, d'intellectuels, d'experts et d'une multitude d'acteurs<sup>141</sup>.

*« [...] Cette prise de position va de pair avec les nombreuses veilles de la société civile sur ces exactions, et puis sur les conséquences qu'a provoquées la poursuite d'individus comme Alain Deneault! Finalement, les conséquences de ces poursuites bâillons ont été bénéfiques pour le mouvement global contre le modèle extractif, car a donné de la visibilité et à pointé du doigt les compagnies minières canadiennes! »* Entretien Laurence Guénette.

Le tournant pris par le PAQG s'amorce à partir de 2010. L'organisme se mobilise alors fortement pour dénoncer les conséquences de l'industrie minière au Guatemala par différents projets d'éducation au Québec. En 2011 une exposition photographie, appelée « *Mines au Sud, Gaz au Nord : Même dépossession?* », a été présentée dans les régions québécoises où il y a une forte présence de gaz de schiste. En 2012, le PAQG a continué la sensibilisation et mobilisation sur la thématique minière avec la mise en place d'un cycle de conférence avec comme invitée du Sud, Lolita Chavez (Coordonnatrice de projet à l'Association de femmes autochtones Voix de la résistance). Ce projet visait à contribuer à la mobilisation actuelle au Québec autour de l'exploitation des ressources naturelles en lui donnant des débouchés dans l'arène internationale. Enfin, le projet actuel de désinvestissement de deux compagnies minières canadiennes que sont Goldcorp et Tahoe Ressources, souhaite approfondir la

---

<sup>141</sup> « [...] c'est parce que le PAQG n'était pas seul non plus qu'il a pu, je pense, prendre cette voix-là dans les dernières années! Mais oui, c'est sûr que depuis 2010 ça a beaucoup changé! »

*« Maintenant, là ça fait cinq ans, et puis ça a beaucoup changé, pas seulement à cause du PAQG, mais à cause de tout ce qui s'est dit dans les organisations sur la situation des droits humains en lien avec la situation minière à l'étranger, pas juste au Guatemala, mais en Amérique latine, en Afrique. Euh, donc ça, c'est un travail qui a été fait par beaucoup d'organismes, de groupes de différents types (ONG, groupes d'appui...), mais le PAQG a participé à cela et a beaucoup modifié ces pratiques».*

Entretien Elyse Desjardin

problématique soulevée par l'exploitation des ressources naturelles en se penchant sur la relation entre les choix d'investissements des citoyens et organismes publics québécois et leurs répercussions au Guatemala. L'objectif principal de ces projets étant de conscientiser les Québécois aux enjeux et répercussions de l'industrie extractive au Guatemala, mais également de les pousser à agir à la lumière des informations dont ils disposent.

Enfin, le positionnement ferme du PAQG se retrouve lors de la suspension du titre de séjour des deux volontaires des brigades de paix, où l'organisme s'est rapidement et activement joint au réseau de solidarité international, afin de faire pression et réclamer la révocation de cette annulation. Ainsi, des courriers à l'ambassade du Canada au Guatemala, au ministère des affaires étrangères, et au ministère du développement international ont été envoyés par l'organisme et ces militants.

## **II. Une logique de l'accompagnement international à redéfinir : de nouveaux acteurs, une nouvelle stratégie?**

Tout au long de notre développement, nous avons pu analyser en détail chaque acteur du conflit minier au Guatemala. Comparativement à la situation du retour des réfugiés guatémaltèques dans les années 1990, la problématique minière semble re-questionner l'accompagnement international, modifiant le contexte, ces acteurs, ces enjeux et ses dynamiques.

Ce mécanisme de solidarité particulier, repose essentiellement sur la théorie de dissuasion, cependant dans le cas minier, la dissuasion est-elle vraiment de mise ?

En effet, il semblerait que l'analyse des acteurs alliés permettant d'engendrer des répercussions politiques et négatives, et des acteurs recevant ses répercussions soit modifiée dans le cas de ce nouveau conflit.

Nous l'avons vu, le PAQG s'est formé pendant le retour des réfugiés guatémaltèques dans les années 1990. À ce moment-là, les chaînes de solidarité permettant de faire pressions sur les potentiels agresseurs étaient claires : la communauté internationale, la société civile, les États occidentaux. À cette période, l'État guatémaltèque était alors sensible aux recommandations faites par la communauté internationale, et soucieux de son image diplomatique, écorchée par

les trente-six années de conflit civil. Dans ce cadre-là, les mécanismes de causes à effet étaient cohérents, et l'accompagnement international possédait un réel impact de dissuasion.

Dans le cas actuel, du conflit minier, les acteurs et les dynamiques ont changé, poussant à une nouvelle analyse et une nouvelle stratégie de la part des organismes fournissant de l'accompagnement international au Guatemala, comme le PAQG.

Tout d'abord, l'État guatémaltèque bénéficie aujourd'hui d'une image plus bénéfique que celle des années 1990. En effet, la fin du conflit civil a imposé un État « démocratique » accepté par le concert des nations démocratiques, et pleinement intégré à la communauté internationale. Le Guatemala a ainsi intégré de nombreuses instances, et a signé et ratifié des accords commerciaux, des Conventions relatives aux droits humains, le légitimant par conséquent sur la scène mondiale, et l'incluant aux processus de mondialisation politique, diplomatique et commerciale. Ainsi, le gouvernement est donc actuellement moins sensible aux possibles répercussions politiques qu'engendre l'accompagnement international, bien que les militaires soient encore bien présents, et que le système juridique n'ait jamais véritablement questionné les responsables du conflit civil (le procès Rios Montt en mai 2013, semblait prouver le contraire, malheureusement l'annulation du procès seulement dix jours après la condamnation de l'ancien dictateur, prouve une fois de plus que le Guatemala reste le pays de « l'éternelle impunité », affectant ainsi le droit à la justice des victimes). De plus, la nouvelle tactique de diffamation du gouvernement tente de délégitimer et décrédibiliser les organismes qui viennent en aide aux défenseurs des droits humains, les accusant d'être à l'origine des conflits sociaux au Guatemala. Même si les limites de cette stratégie sont identifiables, avec notamment les conséquences de l'affaire des deux volontaires de PBI en juillet dernier (lorsque suites aux pressions internationales, le ministère de l'intérieur du Guatemala révoque l'annulation de leurs visas), cette stratégie s'avère néanmoins influente auprès de l'opinion publique guatémaltèque.

De plus, l'identification claire des potentiels agresseurs est plus complexe. Si dans les cas de crime contre génocide, les militaires et le gouvernement étaient directement liés, dans le cas du conflit minier il est plus difficile de les accuser directement, car les relations sont plus implicites.

Dans le schéma du conflit minier au Guatemala, les entreprises minières canadiennes sont un nouvel acteur à prendre en compte. La différence est importante, car les multinationales n'ont

pas la même relation qu'un État avec ces citoyens<sup>142</sup>. Les entreprises dans ce sens-là sont moins sensibles aux pressions exercées par l'opinion publique, et se sentent moins redevables de rendre des comptes, même si depuis quelques années la responsabilité sociale des entreprises a fait son apparition. Au final, elle est actuellement très peu respectée par les compagnies minières, même si ces dernières disposent d'un budget considérable pour promouvoir une image d'entreprise plus responsable aux yeux du public. Ainsi, Tahoe Ressources dépense environ un million de dollars chaque année dans la publicité afin de parler de « développement », et de responsabilité sociale.

Autre nouveauté, l'implication du Canada dans la relation tripartite avec les entreprises minières et le gouvernement guatémaltèque complique aussi l'analyse. L'ambassade du Canada au Guatemala, qui fût pendant le temps du retour des réfugiés un allié des organismes d'accompagnement, est désormais de l'autre côté du tableau<sup>143</sup>. Le canal est donc fermé pour les organismes d'accompagnement avec l'ambassade canadienne en ce qui a trait aux conflits miniers.

*« L'activité minière ne change pas la mission initiale de l'accompagnement. Le boom minier et la résistance croissante de la population ont néanmoins beaucoup orienté le travail de l'accompagnement international. Les acteurs ont changé, les compagnies minières sont désormais un point de cible important. Et puis la relation que tient l'ambassade canadienne avec elles, teinte l'accompagnement et défi notre neutralité »* Entretien Laurence Guénette.

Au vu de ces nouveaux acteurs, les stratégies déployées par les organismes d'accompagnement international et notamment du PAQG changent.

Au début du conflit minier, et face à la porte fermée de l'ambassade canadienne, le PAQG a fait « profil bas », n'évoquant pas ces actions auprès des communautés affectées par ce

---

<sup>142</sup> « [...] je pense que c'est plus difficile de faire changer une entreprise, qu'un État. C'est sûr que c'est l'opinion publique qui peut avoir un rôle, qui peut revendiquer quelque chose tant aux États qu'aux entreprises, mais le lien n'est pas le même! Un citoyen par rapport à son État, il a comme un droit à demander certaines choses! Par rapport à une entreprise, le citoyen n'a pas une relation critique avec une entreprise, donc c'est plus difficile d'avoir un impact! [...] » Entretien Elyse Desjardin

<sup>143</sup> Entretien Steven Kaal

conflit. « [...] on a préféré taire notre présence à l'ambassade, on ne leur parlait pas qu'on se déplaçait là-bas, et on faisait nos affaires de notre côté [...] » Entretien Annie Peletier.

La conjoncture a changé depuis, avec l'expansion des projets miniers dans tous le Guatemala, allant de pair avec des conflits sociaux de plus en plus violents. Le PAQG tente donc de « *maintenir de bonnes relations avec l'ambassade canadienne même si elle est largement impliquée dans les activités minières du pays. Il faut faire comme avec le gouvernement guatémaltèque et les militaires de l'époque du conflit civil. Nous faisons toujours des réunions invitant les parties à nous rencontrer. Si on est transparent, alors on donne plus de poids à l'accompagnement international* », assure Steven Kaal.

Du côté des acteurs alliés, dans le cas de la problématique minière, les acteurs semblent sensiblement les mêmes que ceux pour le cas du retour des réfugiés guatémaltèques dans les années 1990.

Tout d'abord, la société civile internationale joue un rôle important d'information et de sensibilisation du public sur les enjeux et conséquences de l'industrie extractive. Par exemple, le travail d'ONG influentes de droits humains comme Amnesty International, Human Rights Watch ou Oxfam permet une documentation importante sur les dérives des droits de la personne au Guatemala<sup>144</sup> et permet à des organismes comme le PAQG de s'insérer au sein de réseaux de solidarité plus larges et plus importants à travers le monde.

Ensuite, la communauté internationale au travers des grandes instances onusiennes par exemple, joue un rôle plus ou moins influent dans le sens où elle produit de simples recommandations, et rappelle à l'ordre de temps à autre, les devoirs de l'État guatémaltèque envers la défense des droits humains. De plus, dans une société internationale où les luttes, et préoccupations mondiales sont nombreuses, il est difficile de faire ressortir la situation inquiétante du Guatemala.

Enfin, les États dont les organismes d'accompagnement sont originaires jouent toujours un rôle de pression via leurs ambassades présentes au Guatemala. Mais là aussi, le consensus néolibéral de la promotion et de la défense des intérêts commerciaux a aussi son importance. Ainsi, la France, l'Espagne ou encore la Suisse entretiennent d'importantes relations

---

<sup>144</sup> « [...]Et on dispose d'un important réseau, autant des organismes d'accompagnement comme le PAQG ou ACOGUATE, mais aussi des ONG comme Amnesty International, ou des organisations qui luttent contre les compagnies minières à travers le monde comme Mining Watch, le réseau canadien pour la reddition de compte...[...] » Entretien Laurence Guénette

commerciales avec le Guatemala en ce qui a trait aux ressources naturelles. En ce sens, ils sont plus difficilement mobilisables pour exercer des pressions à l'État guatémaltèque concernant le conflit minier, car ces derniers, comme le Canada pour le secteur minier, privilégieront leurs relations commerciales<sup>145</sup>.

Ainsi face à ce nouveau cadre d'analyse, les enjeux des organismes d'accompagnement international, comme le PAQG sont-ils les mêmes? Le rôle de l'accompagnement est-il identique à celui qu'il avait dans le contexte du retour des réfugiés?

Les entretiens menés, m'ont permis de voir que le travail de l'accompagnement international fournit par le PAQG dans le cas du conflit minier se déplace de la dissuasion vers l'observation et la récolte d'information sur le terrain.

En effet, l'accompagnement auprès de communautés touchées par les projets miniers, ou d'activistes des droits humains qui luttent contre le développement de tels projets, déployés dans des zones reculées permet de documenter de façon très précise et minutieuse les revendications des populations, leurs quotidiens ainsi que les impacts directs des projets miniers<sup>146</sup>. Cette documentation sert à relayer le conflit au Nord et permet ensuite via un réseau de solidarité étendu de conscientiser le public sur ces enjeux là, et à terme mener à une persuasion.

*« Le point important ici c'est la documentation que permet l'accompagnement! L'accompagnement permet d'aller dans des coins reculés où personne n'a vraiment d'accès, ni d'informations! Certes, quelques journalistes vont s'aventurer de temps en temps s'il s'y passe quelque chose de grave, mais généralement il y a très peu de documentation! Il y a donc une guerre de l'information entre ce que nous produisons et ce que produisent les compagnies minières. »* Entretien Laurence Guénette

Finalement, la dissuasion qui est l'ambition première de l'accompagnement est ici relayée au second plan, dans le sens où son impact est finalement moindre comparativement au travail d'information qui est effectué.

En effet, les mécanismes de causes à effet sont moins clairs et moins cohérents dans le cas de la problématique minière. D'une part l'identification des acteurs est plus complexe, même si

---

<sup>145</sup> « [...] Les États sont plus difficiles à mobiliser, sont plus dans un état de déni, de recherche de la prospérité, du développement... [...] » Entretien Annie Peletier

<sup>146</sup> Entretien Annie Peletier

lorsqu'on répond à la question : Qui est directement affecté par l'activité de ce ou ces militant(s) ?, la réponse reste le gouvernement, et les entreprises minières, les canaux sont plus implicites que dans les autres cas. Ensuite le rouage se situe dans les conséquences qui suivent l'exaction commise. La chaîne des répercussions étant moins probante, puisque dans ce conflit là, les Etats occidentaux privilégient leurs intérêts économiques et commerciaux, les potentiels agresseurs prendront donc moins au sérieux les menaces de répercussions politiques qui pèsent sur eux.

§ § §

## **Conclusion**

Le mémoire présenté, avait pour ambition première de décortiquer le déploiement de l'accompagnement international dans le cas précis du conflit minier au Guatemala et d'identifier les modifications que cette lutte apporte à ce mécanisme de solidarité particulier. Les entretiens menés, conjoint aux observations participantes, aux conférences et aux recherches dans les archives du PAQG m'ont permis d'identifier ces nouvelles dynamiques.

Si l'accompagnement international est vu comme un moyen direct de sécuriser l'espace d'une personne menacée, son impact n'est sensiblement pas le même lorsqu'il s'agit de la problématique minière.

Nous l'avons vu, l'accompagnement a connu une importante évolution, depuis son établissement par PBI et Witness for Peace. Le retour des réfugiés guatémaltèque, a permis une institutionnalisation de ce mode de solidarité, et des organismes comme le PAQG, se sont constitués avec un mandat initial d'accompagnement au retour. Mais les tensions vives au Guatemala, ont poussé l'organisation canadienne à rester et à accompagner la société civile émergente. A partir de ce moment là, les cas accompagnés ont évolué au fil des luttes de la société civile.

C'est dans les années 2000 que la problématique minière surgit, mais la non-connaissance du terrain, et la peur des possibles répercussions engendrées par l'implication de compagnies minières canadiennes retarde le positionnement du PAQG. Finalement, l'organisation prendra le temps d'analyser les acteurs, de comprendre les relations de promiscuité entre l'Etat canadien, le gouvernement guatémaltèque et les multinationales minières. Un long travail de



recueil d'informations est effectué, notamment auprès des populations affectées par de tels projets miniers, et des relations sont dans le même temps tissés.

La succession de conflits et de scandales miniers à travers le monde, et le positionnement d'autres organismes de solidarité, conforte le PAQG à se positionner de manière officielle contre l'industrie minière. Le travail effectué par l'organisation dévie alors sensiblement. Si l'accompagnement est toujours déployé au Sud, ces enjeux sont désormais différents dans le cas minier. Au vu des modifications du schéma de dissuasion, les accompagnateurs et accompagnatrices sont moins des « gardes du corps non armé », mais plus des « yeux sur le terrain » permettant de relayer l'information au Nord, lui-même actionnant des mécanismes de pressions internationales via un réseau de solidarité étendu. Néanmoins, dans un contexte où le non-respect des droits humains est caractéristique de nombreuses situations, les chaînes de pression sont plus ou moins effectives. Le Guatemala bénéficie aujourd'hui d'une légitimité plus grande, au sein de la communauté internationale, rendant ces mécanismes plus difficiles. Pourtant le pays fait face à de nombreuses problématiques: répression des mouvements sociaux, non-consultation des populations, féminicide, impunité, narcotrafic, système judiciaire défaillant, pauvreté, inégalités, racisme...

La chaîne des répercussions possibles est moins claire, d'autant plus que le conflit minier engendre des relations tripartites entre le gouvernement guatémaltèque, les entreprises minières et l'ambassade canadienne.

Le PAQG ne peut alors solliciter l'appui de l'ambassade canadienne pour exercer des pressions, puisque celle-ci privilégie désormais ces intérêts commerciaux plutôt que la défense des droits humains. De plus, les entreprises minières sont un nouvel acteur à prendre en compte, puisque leurs logiques d'action sont différentes que celles des États. Enfin, la stratégie de diffamation entamée par l'État pour décrédibiliser l'accompagnement international aggrave les conditions d'accompagnement sur le terrain, et fragilise son travail.

Néanmoins, si le travail de dissuasion dans le cas du conflit minier semble à reconsidérer, l'accompagnement international permet de documenter l'analyse de la lutte des populations contre les projets miniers et permet de tisser des relations avec d'autres luttes similaires à travers le monde.

Le PAQG continue désormais à relayer l'information du terrain concernant les conflits miniers, pour la faire circuler au Nord, et mener des actions urgentes. Ainsi, l'organisme a récemment participé à l'assemblée justice minière du Forum Social des Peuples qui s'est tenu en août à Ottawa. De plus, l'organisation mène de nombreux projets éducatifs au Québec, afin

de conscientiser le public sur ces enjeux, et créer et renforcer les chaînes de solidarité entre les populations.

*« [...] je pense que c'est important de faire connaître ces situations-là, et puis on n'a pas encore trouvé d'autres solutions que d'être sur le terrain et puis d'avoir des yeux sur place, parce que l'ambassade, l'ONU même, ne se rendent pas sur ces terrains-là... nous la flexibilité qu'on a, peut-être l'audace aussi qu'on a d'aller sur le terrain pour voir ce qui se passe, ça nous donne quand même un gros avantage, par rapport à des plus grosses organisations qui ont plus d'influence, de pouvoir mais s'ils n'ont pas l'information de première main ils ne pourront pas user de cette influence-là! Donc je pense que le rôle de l'accompagnement il doit encore servir encore à ça, de sonner l'alarme, ne pas avoir peur de perdre notre légitimité en tant qu'étranger et oser un peu plus! »* Entretien Annie Peletier.

Preuve que l'accompagnement international fait face à de nouveaux défis et de nouveaux questionnements, une table ronde sera organisée en Novembre prochain dans le cadre des Journées Québécoises de la Solidarité Internationale (JQSI), réunissant plusieurs organismes d'accompagnement, dont le PAQG. Dans un contexte de hausse de la criminalisation des défenseurs des droits humains, de nouveaux adversaires, et d'attaques systématiques envers la légitimité de l'accompagnement, cet événement à plusieurs objectifs. Tout d'abord, il s'agit de rendre visible le travail de l'accompagnement comme forme de solidarité particulière et alternative. Ensuite, de pouvoir recruter de nouveaux accompagnateurs et accompagnatrices. Enfin, de pouvoir conjointement réfléchir sur les nouveaux enjeux qui pèsent sur l'accompagnement, ces moyens d'action et sur une définition du rôle d'observateurs internationaux dans l'ensemble de ces contextes.

## Bibliographie

### Livres

MAHONY Liam, EGUREN Luis Enrique, *Unarmed Bodyguards*, Kumariam Press, 1997.

ANDERSON [Karthryn](#), *Weaving Relationships: Canada-Guatemala Solidarity*, Wilfrid Laurier University Press (Dec 8 2003), 344 pages.

PELAEZ Severo Martínez, *La patria del criollo*, Ediciones en marcha (1994).

POULIGNY Béatrice, *Ils nous avaient promis la paix. Opérations de l'ONU et populations locales*, Paris, Presse de Sciences Po, « Collection académique », 2004, 356p.

DENEULT Alain, *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, ÉCOSOCIÉTÉ, 2008.

KAUFFER Edith, *Les réfugiés guatémaltèques au Chiapas : le retour du peuple du maïs, un projet politique*, l'Harmattan, 2000.

ARRIAGA Marlon García, *Panzós, 33 años después (1978-2011)*, Magna Terra editores, 2011.

Stephen BROWN(dir.), *CIDA and Canadian Foreign Aid*, 2012, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 369 p.

### Articles

SIBRIAN A. and VAN DER BORGH C., 2014. *La Criminalidad de los Derechos : La Resistencia a la Mina Marlin*. Oñati Socio-Legal Series [online], 4 (1), 63-84. Available from : <http://ssrn.com/abstract=2374310>

SIEDER Rachel (2011) « Emancipation » or « Regulation » ? Law, globalization and indigenous peoples' rights in post-war Guatemala, *Economy and Society*, 40 :2, 239-265, <http://dx.doi.org/10.1080/03085147.2011.548952>

N. HOLDEN William and JACOBSON R.Daniel (2008), *Civil society opposition to nonferrous metals mining in Guatemala*, *Voluntas* 19 :325-350.

V. YAGENOVA Simona & GARCIA Rocio (2009) *Indigenous People's Struggles against transnational mining companies in Guatemala : The Sipakapa People vs Goldcorp Mining Company*, *Socialism and Democracy*, 23 :3, 157-166,

DENEULT Alain, ABADIE Delphine et SACHER William, « *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique* », *Ecosociété* (2008)

URKIDI Leire, The Defense of Community in the anti-mining movement of Guatemala, Journal of Agrarian Change, Vol 11 No.4, October 2011, p.556-580

KOOPMAN Sara, « Mona, mona, mona ! », Whiteness, tropicality, and international accompaniment in Colombia, Latin American studies working paper series (January 2012)

FULMER Amanda M., SNODGRASS GODOY Angelina, NEFF Philippe, Indigenous Rights, Resistance and the Law : Lessons from Guatemala Mine, Latin American Politics and Society (2008)

G.COY Patrick, Nonpartisanship, interventionism and legality in accompaniment : comparative analyses of Peaces Brigades International, christian Peacemaker Team, and the International Solidarity Movement, The international Journal of Human Rights, 2012, 1-19, iFirst

SONNLEITNER Willibald, « Aux marges de la démocratie : 22 ans de processus électoraux au Guatemala », Problème d'Amérique Latine, 2009/3 N°73, p.37-72. DOI : 10.3917/pal.073.0037

PEREZ Juan, « Guatemala : la présence constante de la peur... », Sud/Nord, 2003/1 no 18, p.96-104. DOI : 10.3917/sn.018.0096

CHRISTOPHER Louise (1997) Minugua's peacebuilding mandate in Western Guatemala, International Peacekeeping, 4:2, 50-73, DOI:10.1080/13533319708413666

ANZUETO Marc-André, Les IDE des entreprises minières canadiennes : le défi des droits des autochtones au Guatemala.

## **Rapports**

MAHONY Liam, Side by side : Protecting and encouraging threatened activists with unarmed international accompaniment, New tactics project of the center for victims of torture, 2004.

EGUREN Luis Enrique, L'accompagnement par des observateurs internationaux : une protection des défenseurs des droits humains sur le terrain, Département de recherche et de formation PBI Bureau Européen, Janvier 2002.

Report of the Commission for Historical Clarification : Conclusions and Recommendations Guatemala : Memory of Silence, 1999.

PAQG, L'envers de la tortilla : Le Guatemala raconté autrement.

Report of the United Nations Verification Mission in Guatemala (MINUGUA) for the Consultative Group meeting for Guatemala, 18 January 2002.

Etudes d'impact des investissements étrangers sur les droits humains. Tirer des leçons de l'expérience des communautés aux Philippines, au Tibet, en République démocratique du Congo, en Argentine et au Pérou, Droits et Démocratie 2004.

Spoliation des ressources naturelles au Guatemala : droits indigènes, responsabilité internationales, Collectif Guatemala, mars 2006

### **Travaux Universitaires**

AUBERT Emilie, Construction de la paix et société civile : le rôle de l'accompagnement international au Chiapas, Institut des Hautes études internationales et du développement, 2009.

ROY-GREGOIRE Etienne, Gouvernance du secteur minier et enjeux de cohérence dans la politique étrangère canadienne concernant des pays en situation de conflit et post-conflit en Amérique Latine, Université du Québec à Montréal, Juin 2011.

ANZUETO Marc-André, Les IDE des entreprises minières canadiennes : le défi des droits des autochtones au Guatemala, Travail de recherche, UQAM, 19 avril 2006  
[http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Anzueto\\_Les\\_IDE\\_dans\\_le\\_secteur\\_minier.pdf](http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Anzueto_Les_IDE_dans_le_secteur_minier.pdf)

### **Sites internet**

A babord, revue sociale et politique, <http://www.ababord.org/spip.php?article89>

ACOGUATE, <http://acoguate.org/>

Amnesty International, <http://www.amnesty.ca/category/issue/business-and-human-rights/mining-and-indigenous-rights-in-guatemala>

ANZUETO Marc-André, A la croisée de la paix et de la justice : la CICIG une avancée dans la lutte contre l'impunité?, UQAM, [http://rs.sqdi.org/volumes/RQDI\\_25-2\\_1\\_Anzueto.pdf](http://rs.sqdi.org/volumes/RQDI_25-2_1_Anzueto.pdf)

Análisis del Estudio de Impacto Ambiental para el Proyecto Minero Cerro Blanco, Asunción Mita, Jutiapa, Guatemala, <http://fr.scribd.com/doc/88790783/Analisis-de-Proyecto-Cerro-Blanco-Guatemala>

Association minière du Canada, <http://mining.ca/fr/ressources/%C3%A0-propos-de-l%E2%80%99industrie-mini%C3%A8re>

Centro de Medios Independientes, <http://cmiguate.org/lo-prometido-es-deuda-gobernacion-expulsara-a-acompanantes-internacionales/>

Collectif Guatemala, Bulletin d'information 197 (février 2012), [http://www.collectifguatemala.org/index.php?page=solidarite\\_guatemala](http://www.collectifguatemala.org/index.php?page=solidarite_guatemala)

Energie et ressources naturelles Québec,

<http://www.quebecmines.mrn.gouv.qc.ca/pourquoi/index.asp>

Fundacion contra el terrorismo,

<https://www.facebook.com/FundacionContraElTerrorismoGuatemala/photos/pb.165902263601011.-2207520000.1406994546./256840124507224/?type=3&theater>

Gouvernement du Canada, Ressources Naturelles, <http://www.rncan.gc.ca/mines-materiaux/politique/gouvernement-canada/8699>

Gouvernement du Canada, Affaires étrangères, commerce et développement,

Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G11/140/32/PDF/G1114032.pdf?OpenElement>

La presse.ca, <http://www.lapresse.ca/international/201203/24/01-4508969-virage-controverse-dans-laide-internationale.php>

Le fil de l'argent, <http://www.blueplanetproject.net/lefildelargent/?lang=fr>

Le devoir, <http://www.ledevoir.com/culture/cinema/369617/seuls-contre-un-geant>

L'industrie minière: Impacts sur la société et l'environnement

<http://www.wrm.org.uy/oldsite/deforestation/mining/textfr.pdf>

MICLA, <http://micla.ca/countries/guatemala/>

Ministerio Energía y Minas, Guatemala, <http://www.mem.gob.gt/>

Mining Watch, <http://www.miningwatch.ca/categories/Guatemala-0>

Ministère des affaires étrangères, Canada <http://www.international.gc.ca/rights-droits/index.aspx?lang=fra>

MINUGUA, <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/past/minugua.htm>

Nations-Unies Maintien de la paix,

[http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f\\_minug.htm](http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f_minug.htm)

Organisation International du Travail,

[http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100\\_ILO\\_CODE:C169](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_ILO_CODE:C169)

PAQG, [www.paqg.org](http://www.paqg.org)

PASC, <http://www.pasc.ca/>

Peace Brigades International,

<http://www.peacebrigades.ch/fr/projets-internationaux/guatemala/news/detail/2170/>

PNUD, <http://www.gt.undp.org/content/guatemala/es/home/countryinfo/>

UDEFEGUA, <http://www.undefegua.org/>

Reporteurs sans frontières, <http://fr.rsf.org/guatemala-deux-radios-associatives-fermees-26-06-2014,46538.html>

Telediario, [http://telediario.com.gt/index.php?id=191&id\\_seccion=185&id\\_noticia=124715](http://telediario.com.gt/index.php?id=191&id_seccion=185&id_noticia=124715)

The canadian encyclopedia, <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/inco-limited/>

Transparency International, Guatemala <http://www.accioncuidadana.org.gt/>

Witness for Peace, <http://www.witnessforpeace.org/>

### **Reportages**

En toute solidarité : l'accompagnement international au Guatemala, Productions Réalités cachées, 2007 –50 minutes

Le business de l'or au Guatemala : chronique d'un conflit annoncé, Collectif Guatemala avec le soutien de l'AFD, 2009 -54 minutes

El oro o la vida, Guatemala 2010, Productions Caracol –55 minutes

Le Pays hanté, Canada-Guatemala 2001, Productions B'Alba – 74 minutes

Sipakapa n'est pas à vendre, Guatemala 2005, Caracol producciones – 55 minutes